



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards  
**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**  
**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



MICHEL FAVRE-TROSSON

■ En montant au lac de l'Âne (2 417 m).

## La combe d'olle et le col du Glandon

## La dernière sans lits nouveaux ?

Pendant les congés de fin d'année, la fréquentation dans les stations des Alpes aurait été bonne, voire excellente, au point que les observateurs estiment que les remplissages pour cette période auraient dépassé ceux des vacances de février qui étaient, cette année, tardives (du 16 février au 16 mars).

Ce que confirme l'association Domaines skiables de France qui indique que, si le nombre des « journées skieurs » a augmenté cette année de 20 %, les réservations hôtelières pour les vacances de février et mars ont, elles, baissé de 6 %. Et d'expliquer ce paradoxe en précisant que Noël et le Nouvel An tombant cette année un mardi, les vacanciers de la dernière zone (Bordelais et Parisiens) ont préféré anticiper leur départ, en fin d'année, pour bénéficier des ponts, plutôt que d'attendre février.

Dans les Sybelles, pour les congés scolaires de février, et plus précisément durant les 2 premières semaines (du 16 février au 2 mars), les stations ont enregistré une bonne fréquentation bénéficiant de la présence de nombreux Belges et Luxembourgeois en congé eux aussi. Les pistes de Bellard étaient bien fréquentées notamment par des skieurs qui venaient essentiellement des Arves (avec un forfait « Sybelles grand domaine ») car, malheureusement, la vallée des Villards n'attire que très peu de clientèle étrangère.

Aux Villards les données manquent pour établir un taux de fréquentation significatif et l'on ne peut se fier qu'au ressenti des uns et des autres et de quelques professionnels : « Pour Noël, les résidences secondaires villarines étaient assez bien occupées. » ; ou encore : « Durant les deux premières semaines des vacances de février, la fréquentation a été très bonne avec un taux de remplissage avoisinant les 100 %. En revanche, la 3<sup>e</sup> semaine de vacances (1<sup>re</sup> semaine de mars) fut nettement moins bonne et la 4<sup>e</sup> très décevante mais elle ne concernait qu'une seule zone. »

Les quelques données chiffrées que nous avons tempérées cet optimisme. Elles concernent La Perrière et indiquent un taux de remplissage de l'ordre de 10 % sur l'ensemble de la période Noël (2 semaines) et février (4 semaines), avec toutefois une pointe de 35 % pour la 2<sup>e</sup> semaine de février (du 23 février au 2 mars). Le taux de remplissage de la

semaine précédant les vacances de février (du 9 au 16 février) a atteint 15 % tandis qu'il a été nul en janvier comme cela a souvent été constaté. Durant ce mois de transition, même les touristes à « la journée » n'ont pas créé de longues files d'attente aux remontées mécaniques et, en fin de compte, les pistes étaient bien désertes...

A Saint-Colomban, la station a fermé le 31 mars. Les vacances de printemps étant trop tardives (13 avril) pour espérer conserver jusque-là une neige satisfaisante pour la pratique du ski que les touristes délaissent souvent à cette époque de l'année préférant rallier les plages ensoleillées du sud de la France ou d'ailleurs.

Compte tenu de la quantité de neige qui est tombée cet hiver (comme l'an dernier, dès décembre, lire ci-dessous) un important travail de dégagement a été nécessaire afin que les pistes balisées ne se transforment pas en hors-pistes. Il a fallu également sécuriser les combes et pour cela, certains jours, le domaine skiable



de Bellard n'a ouvert que l'après-midi. C'est le lot du domaine des Villards qui, dans ces circonstances, peut néanmoins être sécurisé « par le haut », c'est-à-dire par des pistiers-secouristes arrivant des Arves par le col de Bellard.

Par ailleurs, et alors que la neige tombée en décembre avait permis d'accumuler un manteau neigeux de plus d'un mètre d'épaisseur autour des hameaux, et sans doute davantage en altitude, un redoux et de fortes pluies ont eu tout fait de le réduire à tel point que, pour les vacances de Noël, il a fallu produire de la neige pour conserver des pistes de qualité. Paradoxe d'une époque où malgré des chutes de neige importantes, la neige de culture est indispensable... Néanmoins, depuis 2 ans que le réseau de canons à neige permet d'enneiger la piste de retour, de Bellard vers l'Ormet, il n'a pas été nécessaire de produire de la neige à cet endroit. On se souvient que durant la saison 2010-2011, il fallait, de longs mètres durant, redescendre à pied cette piste de liaison...

## Plus de 5 mètres de neige !

Selon Nicole Martin-Cocher, qui effectue les mesures pour Météo France, cet hiver il était tombé, au 29 mars, une hauteur cumulée de 5,15 m de neige. Ce qui est bien supérieur à l'an dernier (3,15 m) et proche des 5,11 m de l'hiver 1985-1986, mais en deçà des 5,53 m de l'hiver 1998-1999. Ces chutes se sont réparties entre les mois de décembre (1,83 m, dont 1,38 m entre le 4 et le 8 décembre...), janvier (1,06 m) et février (1,16 m). En mars, il est tombé 0,76 m de neige (dont 50 cm le 18 et 17 cm le 19 mars). Les cumuls de décembre ont endommagé des vergers, cassant des branches (parfois maîtresses) d'arbres fruitiers (pommiers notamment).

## ■ BRÈVE

► **Vaujany.** Le domaine skiable de Vaujany (commune limitrophe de Saint-Colomban, à Grand-Maison) comprend 72 pistes (70 km) situées entre 1 100 m et 3 300 m, 22 remontées mécaniques et plus de 660 enneigeurs. Les conventions de délégation de service public actuelles avec la Société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez arrivent à échéance le 15 mai 2013. Comme exigé par la loi Sapin, un appel public à la concurrence a été lancé pour leur renouvellement par le Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour l'aménagement de la vallée de l'Eau d'Olle, collectivité en charge des domaines skiables de Vaujany et d'Oz-en-Oisans. Ce syndicat intercommunal n'ayant pas jugé le résultat de cet appel à la concurrence

## Des chiffres d'affaires en hausse

Selon *Montagne Leaders* (1), la Satvac (qui exploite les domaines skiables du Corbier, de Saint-Jean-d'Arves et de Saint-Colomban) a réalisé, en 2011-2012, un chiffre d'affaires (CA) de 9,82 millions d'euros, en hausse de 8,69 % par rapport au CA 2010-2011. (On ne connaît pas le chiffre d'affaires réalisé par la Satvac sur le seul domaine skiable de Saint-Colomban.)

Le chiffre d'affaires de la Samso (domaine skiable de Saint-Sorlin-d'Arves) s'est élevé à 8,47 millions d'euros (+ 12,19 %), et celui de la Soremet (domaine skiable de La Toussuire) à 9,56 millions d'euros (+ 9,25 %).

Ces bons résultats viennent après une baisse moyenne de 3,50 % enregistrée pour la saison 2010-2011.

Les Sybelles, qui regroupent les 3 domaines skiables, représentaient donc l'an dernier un CA de 27,85 millions d'euros. Pour la même période, le CA de Saint-François-Longchamp était de 7,55 millions d'euros, celui de Valmeinier de 9,69 millions d'euros et celui des Karellis de 3,62 millions d'euros. Les stations de Maurienne, ensemble, ont réalisé un CA de quelque 79 millions d'euros (2).

La Satvac, la Soremet et la Samso sont des sociétés anonymes. Sur les 13 exploitants qui gèrent l'ensemble des stations de Maurienne, 4 ont choisi cette forme juridique, mais 4 sont des sociétés d'économie mixte (La Norma, Val Cenis –

Vanoise, Valmeinier et Valloire) et 5 des régies (Albiez-Montrond, Aussois, Bonneval-sur-Arc, Les Karellis, et Valfréjus). Dans 70 % des cas, les élus locaux sont donc sinon parties prenantes dans ces gérances du moins régulièrement informés de leurs évolutions. C'est aussi le cas des stations de Vaujany et d'Oz-en-Oisans (lire ci-dessous).

Sur les Sybelles, l'activité liée au ski a créé (données 2011-2012) 43 emplois permanents (dont 17 pour la Satvac) et nécessité l'embauche de 329 saisonniers (146 pour la Satvac dont environ 35 aux Villards).

Le CA 2011-2012 réalisé par le groupe Maulin Montagne Participation (ensemble de la Satvac, de la Samso et de Dévoluy Ski Développement – cette dernière société exploite depuis 2007 le domaine skiable du Dévoluy né de la fusion des domaines des stations de Superdévoluy et de La Joue-du-Loup) est de 27,50 millions d'euros.

Le groupe Labellementagne, qui gère Saint-François-Longchamp, Pralognan – La Vanoise, La Bresse, Notre-Dame de Bellecombe, etc., réalisant pour sa part 38,29 millions d'euros.

(1) *Montagne Leaders*, numéro 233, septembre-octobre 2012.

(2) A titre de comparaison, les Vosges ont réalisé 10,6 millions d'euros de CA, le Jura 11,8, le Massif Central 17,4 et les Pyrénées 89,8 millions d'euros.

## Et Saint-Colomban ?!

Dans un article intitulé : « *Le double visage du massif des Sybelles* », le quotidien *Le Progrès* a présenté à ses lecteurs, le 7 mars dernier, le domaine skiable des Sybelles. Et d'énumérer les 4 stations-villages et les 2 stations « modernes » en précisant : sport et modernité pour La Toussuire et le Corbier, et charme et famille pour les autres. Les quatre autres ? Eh bien non ! justement, le caractère charme et famille se limitant pour la journaliste aux stations des Arves...

Et de développer ses arguments de manière très subjective.

Si le choix se porte sur le sport et la modernité, on choisira, n'attachant « pas beaucoup d'importance à l'environnement », La Toussuire et le Corbier pour l'aspect pratique et fonctionnel, ces stations « avec leur architecture béton et bois des années soixante-dix » et leurs « immeubles posés en bordure du front de neige, permettant de passer directement des pantoufles aux chaussures de ski ». « Au contraire », si c'est le décor « de carte postale » qui prévaut, alors le choix se portera sur Saint-Jean-d'Arves, « avec ses chalets savoyards disséminés dans plus de vingt hameaux », ou sur « les charmantes Bottières, natures et très vallonnées », ou encore sur Saint-Sorlin-d'Arves, « plus étendue, accueillant une clientèle très fidèle ».

Pour la journaliste, apparemment, la station de Saint-Colomban reste une illustre inconnue et le restera pour les lecteurs...

Car il n'est pas dit dans l'article que Saint-Colomban est la porte d'entrée (la plus facile) des Sybelles. Pour la journaliste, l'accès au massif semblant uniquement se faire « en peine vingt minutes de grimpette dans la vallée de l'Arvan », une route qualifiée de « très aisément accessible ».

Ainsi, après le col du Glandon, rayé des commentaires et des présentations écrites des étapes du Tour de France, l'été, c'est maintenant l'hiver que la vallée des Villards est absente du paysage skiable de Maurienne.

Certes, son domaine ne peut pas – le pourra-t-il un jour ? – lui apporter la notoriété nécessaire pour rivaliser avec ses voisines, mais la vallée a des atouts qui doivent être connus. Et ça, c'est le rôle des responsables locaux ; seule Martine Ferroud, présidente de l'association *Les Villards, patrimoine et culture*, a entrepris – soutenue par le conseiller général Jean-Louis Portaz – des démarches à propos d'un document sur les randonnées cyclistes en Maurienne. Avec succès. Pour le reste, il faudra du temps...

Christophe Mayoux

« conformes aux attentes financières, techniques et commerciales des stations d'Oz et de Vaujany », a déclaré infructueuse et « sans suite » la procédure de renouvellement. Puis, prenant « en compte le fort degré d'imbrication des deux domaines, l'intérêt du développement des collectivités, l'accueil des usagers et la maîtrise de la commercialisation d'une offre globale », il a décidé de créer une société publique locale (SPL) commune pour reprendre, dès l'été prochain, l'exploitation de l'ensemble du domaine skiable d'Oz et de Vaujany (remontées mécaniques, pistes de ski, stade de slalom, etc.). Les collectivités locales gardant ainsi l'entièreté maîtrise de la gestion et du développement de leurs stations. – (C. Mayoux.)

## IMMOBILIER

## Les résidences secondaires en « jachère »...

La stratégie commerciale mise en œuvre par les stations de ski pour rentabiliser les remontées mécaniques s'appuie sur un parc immobilier toujours en expansion même si l'apport de la clientèle de proximité n'est pas négligé.

La saison qui se termine a montré que Saint-Colomban attire une petite clientèle de proximité. Cependant comment faire en sorte que cette clientèle ne fasse pas que passer aux Villards, mais y consomme, ce qui est quand même le but recherché pour développer l'économie locale ? Difficile quand on ne peut pas proposer un domaine skiable ni un réseau de commerces plus attrayants que ceux des stations voisines.

Cependant, un des maux de l'immobilier de montagne est le nombre de lits « froids », ces lits peu ou pas occupés par leurs propriétaires, qui n'y viennent que quelques semaines par an et qui ne les proposent pas sur le marché. Ou bien ces lits que leurs propriétaires proposent sur le marché mais qui ne sont pas ou très peu loués.

Selon le journal *Les Echos*, un audit de 2010 évalue qu'en France 30 % des lits commercialisables (450 000 lits environ) sont des lits « froids » ! Et qu'en moyenne, entre 30 et 40 % des cinq millions de lits touristiques des massifs français sont occupés moins de 4 semaines par an. La proportion de lits « froids » atteint dans de nombreuses stations 50 % de la capacité d'accueil.

Pour Gilbert Blanc-Tailleur, président de l'Association nationale des maires des stations de montagne, ces lits « froids » sont une « bombe à retardement » car, sous-occupés, ils compromettent à moyen terme le dynamisme des stations et poussent les prix du foncier et de l'immobilier à flamber (en raréfiant l'offre) au détriment des locaux et des saisonniers qui sont alors contraints à se loger en fond de vallée. Par ailleurs, au fil des années, leurs propriétaires (souvent habitants de grandes métropoles) n'y viennent que quelques semaines par an et s'en désintéressent. Des travaux de réhabilitation ne sont plus réalisés et certaines copropriétés périment (1).

D'où la question que tous les responsables se posent : comment inciter les propriétaires à louer leurs biens ?

D'une manière générale, la plupart des pistes envisagées vont de la diminution des taxes de séjour, aux encouragements sous forme de bons d'achat auprès des remontées mécaniques ou des commerçants de la station ou du village, en passant par le recours à une structure de location professionnelle.

Quelques exemples.

Du côté de la Compagnie des Alpes, première société gestionnaire de remontées mécaniques de France et une des

premières mondiales, on a créé (fin 2012), une société foncière pour acquérir et rénover des appartements vieillissants, puis les louer et, à terme, les revendre. Une première tranche de 50 à 70 millions d'euros sur 3 ans concerne 500 appartements aux Deux-Alpes, aux Arcs, aux Ménuires, à La Plagne, et à Serre-Chevalier.

A Val-Thorens, où aucune construction touristique nouvelle n'est possible (la limite permise au PLU est atteinte), une société d'économie mixte, la SEM Renov, a été créée pour subventionner (300 euros pour les vingt premiers mètres carrés, puis 150 euros au-delà) des rénovations d'appartements en les faisant monter en gamme. La location de ces appartements (12 semaines) est ensuite confiée à une agence immobilière via un bail de neuf ans. Près de 300 propriétaires ont adhéré à cette démarche.

A Val-Thorens toujours, chaque propriétaire d'un appartement référencé et loué au moins cinq semaines en saison d'hiver, se voit offrir une carte de réduction pouvant aller jusqu'à 80 % sur les forfaits de ski et dans les commerces partenaires de cette station et des Ménuires...

Aux Deux-Alpes, depuis 3 ans, en fin de saison, les propriétaires de résidences secondaires deviennent durant une semaine des VIP de la station (des « Very Important Propriétaires ») avec au menu, sports, divertissements, rencontres conviviales et festives, mais aussi attributions d'avantages exclusifs dans les commerces et autres établissements de la station. Toutes les structures partenaires de l'opération (l'office de tourisme, la communauté de communes, l'union commerciale et touristique, etc.) considèrent que les propriétaires de résidences secondaires sont aussi des acteurs de la station. A ce titre, « il est important de les impliquer dans la vie de celle-ci pour qu'ils viennent et reviennent dans la station, prêtent ou louent leur bien immobilier, afin d'éviter les fameux lits « froids » ou volets clos, véritable maux de l'immobilier de montagne ».

Même chose à Saint-François-Longchamp qui organise du 13 au 20 avril 2013, la 2<sup>e</sup> édition de la « Semaine des propriétaires ».

La vallée des Villards elle aussi recèle un grand nombre de résidences secondaires qui sont autant de lits « froids ». Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, selon l'Insee (*lire ci-contre*), on en comptait 519 (390 à Saint-Colomban et 129 à Saint-Alban) soit, en extrapolant un comptage réalisé sur 3 hameaux, entre 1 800 et 2 000 lits. Mais naturellement tout ceci est théorique car ces lits ne sont pas tous immédiatement louables en l'état quand bien même leurs propriétaires le voudraient : maisons peu

rénovées, systèmes de vidange compliqués, chauffages insuffisants en hiver, accès peu ou pas facile notamment à la mauvaise saison, etc. Difficile dans ces conditions d'accueillir des touristes l'hiver, même s'il s'agit des membres de la famille... En appliquant une décote, là aussi évaluée à partir d'une étude de quelques hameaux, on pourrait cependant tabler sur quelque 1 000 lits opérationnels ce qui est déjà énorme.

Mais comment faire pour que les Villarins acceptent de louer leur bien, en février par exemple, ou viennent skier chez eux ? Les solutions évoquées ci-dessus sont très difficilement applicables aux Villards. D'abord parce que ces résidences secondaires sont toutes propriétés des Villarins. Ce sont leurs maisons familiales et il n'est pas dans la culture des Villarins de louer leurs biens.

Ensuite parce que la vallée n'est pas « riche » et qu'elle manque des structures nécessaires (commerciales et immobilières notamment) pour développer les types d'aides évoquées ci-dessus. Enfin, parce que la vallée manque singulièrement du dynamisme que ça implique.

Il faut espérer (mais le marché est hyperconcurrentiel et rien n'est acquis) que les lits qui sont en cours de construction au Mollaret (qui vont augmenter d'un coup de 50 % la capacité d'accueil aux Villards) et qu'un gestionnaire (Goélia) s'est engagé à louer, ne deviennent pas un jour des lits « froids » afin que Saint-Colomban puisse profiter un peu du marché du ski (2)...

Et rappeler que Saint-Colomban bénéficie d'un relief, d'une altitude et d'un bâti qui sont autant d'atouts pour développer aussi un tourisme estival.

Christophe Mayoux

(1) C'est également ce qui arrive – et là c'est moins compréhensible... – à une partie des lits de la résidence de La Perrière, pourtant publics et considérés comme des lits « chauds »...

(2) Ces dernières années, les plus pessimistes prévoient une baisse de la fréquentation liée à la crise économique. La saison 2012-2013, qui sera meilleure que la précédente, déjà très satisfaisante, montre que le marché reste prometteur. On estime chez les professionnels du ski à 8,5 % la part des Français qui partent en vacances de ski en février.

Selon un document de l'Insee (direction du tourisme), intitulée : « Tourisme - Capacité des communes en hébergement touristique au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la région Rhône-Alpes », le canton de La Chambre compte 3 672 résidences secondaires (RS, définition officielle : ce ne sont pas des résidences principales fiscales de référence).

Naturellement, c'est la commune de Saint-François-Longchamp (station la plus importante du canton) qui en compte le plus : 1 313 soit plus du tiers du total cantonal. Après Saint-François, on trouve, dans l'ordre, Montgellafrey (avec 850), Saint-Colomban (390), Montaimont (255), Saint-Étienne-de-Cuines (178), Saint-Alban (129), Saint-Rémy-de-Maurienne (114), Saint-Martin-sur-La-Chambre (112), La Chambre (70), Les Chavannes-en-Maurienne (67), Sainte-Marie-de-Cuines (66), Saint-Avre (48), Notre-Dame-du-Cruet (46) et La Chapelle (34).

On constate également que les communes de « montagne » (elles sont 5) comptent à elles seules 80 % des RS du canton contre seulement 20 % pour les 9 communes de la vallée. Si on ne compte pas les 1 313 de Saint-François, considérant que la plupart d'entre elles constituent des lits marchands, les 4 autres communes de « montagne » représentent encore près de 70 % du total. Comme ce sont des communes peu développées sur le plan touristique, cela semble indiquer que ces RS appartiennent sans doute à des personnes originaires de ces communes. Comme aux Villards.

La vallée des Villards compte, hors résidences secondaires, environ 770 lits touristiques (brochure de la Maison du tourisme : hiver 2011-2012, été 2012). Ces lits sont situés pour la plupart sur la commune de Saint-Colomban (93,6 %). Ils se répartissent inégalement entre le public (64,7 %) et le privé (35,3 %).

L'offre publique (497 lits) est proposée par les communes de Saint-Alban (7,0 %) et de Saint-Colomban (47,5 %), et par la communauté de communes (résidence de La Perrière, 45,5 %). Ces lits sont gérés directement par l'office de tourisme (21,1 %), par la CCVG (La Perrière, 45,5 %), ou leur gestion a été cédée à des exploitants privés, notamment à Chantal Berthier (les gîtes de Daphnée, 26,4 %). L'offre privée (273 lits) est constituée par l'hôtellerie (22,5 %) et les gîtes mis en location par des particuliers (77,5 %).

## Où est la « porte » des Sybelles ?

Seules les six communes incluses dans le périmètre du domaine skiable des Sybelles ayant le droit d'utiliser le logo « Les Sybelles », quelques communes limitrophes ont entouré l'« interdiction » en créant l'appellation « Porte des Sybelles ». Ainsi Saint-Jean-de-Maurienne, sur les documents de son office de tourisme, et Saint-Pancrace, commune limitrophe des Bottières.

La commune de Saint-Alban (où tout autre collectivité limitrophe) pourrait prendre à cette forme de « label » si elle en faisait la demande, probablement auprès de la Samso, société privée de remontées mécaniques qui gère le domaine skiable de Saint-Sorlin : cette société est propriétaire de la plupart des marques contenant le mot Sybelles (Porte des Sybelles, Les Sybelles, Destinations Sybelles, etc...) La Samso est également « propriétaire » du logo qui représente les aiguilles d'Arves stylisées (verte, orange et rouge).

Cette nouvelle dénomination (« Porte des Sybelles ») n'est pas destinée aux communes membres des Sybelles (comme Saint-Colomban)... Ce qui est logique mais pose problème dans le cas de Saint-Colomban qui l'est de fait pour la clientèle venant de la combe de Savoie et de la basse Maurienne. Sinon comment expliquer que le parking du front de neige, à La Pierre, soit complet sans que le nombre de skieurs sur les pistes villarines soit en rapport, comme on a pu encore le constater cette année de nombreux week-ends, y compris durant les vacances scolaires ? Il faut reconnaître que Saint-Colomban est bien pratique (à seulement 14 km de l'autoroute, contre plus du double ou du triple pour rejoindre les stations de l'Arvan à partir de Saint-Jean-de-Maurienne) pour acheter (sans trop d'attente) un forfait « grand domaine » et accéder (aisément) aux stations des Arves.

Christophe Mayoux.

## ■ BRÈVE

► **LE MOLLARET.** Annoncée pour Noël 2012, puis février 2013, puis juin 2013 (blog de la mairie de Saint-Colomban le 19 mars 2013), l'ouverture de la résidence du Mollaret est repoussée à Noël 2013. « Pour diverses raisons (neige précoce, raccordement EDF, ...), nous a indiqué Pascal Grassart, promoteur immobilier, le 11 mars dernier, il ne nous a pas été possible d'assurer de façon satisfaisante la livraison des logements à la mi-janvier pour une ouverture de la résidence au 1<sup>er</sup> février (début des vacances scolaires belges). Aussi, du fait de la saisonnalité de son exploitation, la société gestionnaire, Goélia, a décidé de reporter l'ouverture de la résidence à la saison d'hiver 2013-2014. A partir de là, et compte tenu des conditions de travail difficiles, nous avons décidé de suspendre le chantier jusqu'au printemps et envisageons donc une reprise au mois d'avril. D'ici là, les bâtiments sont clos et une société de gardiennage est mandatée pour faire des rondes quotidiennes. » Ce retard pourrait entraîner pour la commune de Saint-Colomban le versement de nouvelles pénalités.

## Une saison bien remplie

Une saison de ski commence en juin, c'est bien connu ! A l'initiative de Valentin Rochat (entraîneur au Club des sports des Villards), l'été dernier, les jeunes skieurs du club ont donc suivi une préparation physique avec au programme : roller, VTT, courses à pied, montagne.

Fin octobre, les plus grands sont partis 4 jours en stage à Tignes, toujours avec Valentin, assisté de Véronique Riaillé. Là, ski sur le glacier le matin, jogging ou piscine l'après-midi, ambiance « colo » le soir ! L'automne s'est achevé au plan d'eau (foot, roller, jogging) ou à la salle du bâtiment d'accueil de La Pierre sur un air d' « abdos-gainage » !

Le 16 décembre, skis aux pieds et en très grande forme, c'était parti pour 5 mois de ski. Ce dimanche-là, c'est une sortie à Orelle (puis à Val-Thorens) pour les plus grands. Le 21 décembre, tous les compétiteurs étaient au rendez-vous. En janvier, le club accueillait encore de nouveaux coureurs, et on en compte aujourd'hui 27, répartis en 6 catégories (pré-club, microbes, poussins, benjamins, minimes, cadets).

A ce jour, sous la direction de Valentin Rochat, assisté de Nathalie Favre-Bonté, Véronique Riaillé, Christophe Favre-Novel, Jérôme Jalbeaud, Serge Arlaud, Pascal Gauthier et Denis Villiot (tous entraîneurs fédéraux), chacun a skié près de 200 heures : des vacances et des week-ends en « combard » (combinaison de course), des casse-croûte vite avalés, des dizaines de fartage et affûtage des skis. Une motivation en baisse parfois, mais Valentin sait redresser la barre et les efforts ne sont pas vains, au vu des résultats prometteurs : Noémie Favre-Novel, 2<sup>e</sup>, Lili-Fanny Bozon, 5<sup>e</sup> (le 16 décembre, à Saint-François) ; Anne Favre-Novel, 3<sup>e</sup> (en janvier à La Toussuire) ; Noémie Favre-Novel, 5<sup>e</sup> à la

coupe de bronze Maurienne. Enfin, qualification de Noémie Favre-Novel et Lili-Fanny Bozon au championnat de Savoie, qui s'est déroulé en 2 étapes, le 23 février à Arêches et le 16 mars à La Toussuire. Autre satisfaction du club : Antoine Martinato (lire ci-dessous).

Pour les plus grands, la saison suit son cours et le programme des courses touche à sa fin. Un mot d'encouragement à Apolline Kisielewicz (minime) qui prépare son épreuve d'entrée en ski-études au lycée de Saint-Michel-de-Maurienne : on croise les doigts ! Et bonne continuation à Noémie Favre-Novel qui est en ski-études à Modane depuis la rentrée.

Les plus jeunes, eux, ont participé à leurs premières compétitions de l'année, le 23 mars aux Karellis (8<sup>e</sup> Karamel Cup) et obtenu des résultats honorables dans leur catégorie tels Gabin Girard (7<sup>e</sup>), Angie Riaillé (5<sup>e</sup>), Axelle Gauthier (7<sup>e</sup>), Mathieu Ritter (32<sup>e</sup>), etc. Anne Favre-Novel, elle, a terminé 9<sup>e</sup> du km lancé atteignant 72 km/h.

Le 6 et 7 avril tous ces jeunes se retrouvent à Montgenèvre pour la « 1 000 Pattes », plus grande course d'enfants en Europe qui rassemble près de mille enfants. C'est une véritable fête, avec parade dans la station, mascotte... Une « délégation » villarinch de 20 enfants et parents y est attendue.

Oui, c'est une saison bien remplie ! Remplie d'efforts, de travail, d'assiduité mais aussi de bonne humeur, de camaraderie et de passion. Rendez-vous maintenant pour de prochains événements (course du 1<sup>er</sup> mai si les conditions d'enneigement le permettent, et diverses animations estivales).

### Articles et photographies du club des sports

## Antoine Martinato, vice-champion de France

Cette année, le Club des sports des Villards a accueilli Antoine Martinato, 19 ans, originaire de Saint-Rémy-de-Maurienne. Antoine est membre de l'Association sport et handicap de Maurienne. Cette association (formée exclusivement de bénévoles) encadre des sportifs ayant un handicap psychique ou mental. Depuis 3 ans, Antoine est également membre de l'équipe de France de ski alpin sport adapté.

Conscients des capacités d'Antoine, ainsi que de son besoin de bénéficier d'entraînements encadrés par des professionnels, ses parents nous ont demandé s'il pouvait être intégré dans le Club des sports des Villards pour lui permettre de progresser notamment en vue des championnats de France et des championnats du Monde qui se sont déroulés, respectivement, à Lans-en-Vercors et à Erzurum (Turquie) en février et en mars dernier. Ce que nous avons accepté bien volontiers et ce malgré une méconnaissance de ce handicap.

Après une saison d'entraînement durant laquelle Antoine s'est intégré au sein du club (il a participé au grand prix des Villards) en suivant tous les entraînements week-end après week-end, les résultats sont là. Aux championnats de France à Lans-en-Vercors, Antoine Martinato a terminé vice-champion de

France en slalom spécial et en slalom géant, et champion de France en slalom super géant. Aux championnats du Monde, Antoine a fini 6<sup>e</sup> en géant et 9<sup>e</sup> en super géant. Bien que disqualifié en slalom spécial (car il a manqué une « banane », figure de 2, 3 ou 4 portes qui permet de changer de rythme, de changer de trajectoire, ou d'accélérer), Antoine a réalisé une très belle progression par rapport à l'année précédente.



■ L'effectif du club comprend, en catégorie pré-club : Axelle Gauthier, Jean et Jill Bravais, Gabin Girard, Ambre-Lou Jalbeaud, Mathieu Ritter, Elio Favre-Tissot, Angie Riaillé, et Rose Bouland ; en microbes : Enzo Pernet, Adrien Savalle, Anne Favre-Novel, Théo Favre-Tissot, et Aurélien Bitz ; en poussins : Corentin Girard, Lili-Fanny Bozon, Noémie Favre-Novel, Matteo Paubel-Maese, Anna Bouland, et Marion Kisielewicz ; en benjamins : Corentin Ledain, Lory Riaillé, Alissa Favre-Novel, Alexis Bitz, et Ilona Villiot ; en minimes : Apolline Kisielewicz ; en cadets : Antoine Martinato.

## Grand prix des Villards : domination de La Toussuire

Cette année, les courses de ski n'ont pas la cote en Maurienne : la plupart affichent de faibles taux d'inscription, d'autres sont annulées... Avec 60 inscrits, celle des Villards (Mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté, le 24 février) s'en sort relativement bien, et le Club des sports des Villards, qui l'a organisée, a engagé, malgré une participation réduite, toute son énergie et tout son enthousiasme.

C'est Valentin Rochat, entraîneur au club (et moniteur à La Toussuire), qui a tracé, sur la piste de l'Ormet (entre 1 480 m et 1 300 m d'altitude), un slalom spécial qui s'est couru en 2 manches. Vingt-trois dames et 37 messieurs avaient fait le déplacement, pour certains d'Aix-les-Bains. Une trentaine de bénévoles ont assuré le contrôle des portes, le chronométrage, le départ, le lissage des tracés, le buffet... L'organisation a une nouvelle fois été très appréciée des officiels, et le rassemblement d'un tel nombre de volontaires les a épatisés, comme toujours ! On peut d'ailleurs modestement se demander si l'accueil réservé aux coureurs et à leurs staffs ne fait pas la réputation de ce grand prix...

La remise des prix et du challenge du meilleur club, remporté cette année encore par celui de La Toussuire, s'est

déroulée au bâtiment d'accueil de La Pierre en présence de Jean-Baptiste Favre-Bonté, Ilona Villiot et la petite Axelle Gauthier (aucun élu, Maurice Bozon et Pierre-Yves Bonnivard s'étant excusés).

Evidemment, des remerciements s'imposent : aux bénévoles, aux officiels, aux membres du club, aux donateurs (François Bitz, *l'Hôtel de la poste*, et le commerce de location de skis *Le Slalom* à Saint-Sorlin). Le succès de cet événement est sans nul doute le résultat d'une générosité partagée et d'une équipe formidable ! Merci aux coureurs d'ici et d'ailleurs, en espérant les revoir sur les grands prix à venir.

### RÉSULTATS

• **Dames (15 classées, 6 abandons) :** 1<sup>re</sup>. Charlène Magnin, CS des Karellis, 1 min 44 sec 92 ; 2<sup>e</sup>. Manon Merloz, CS de Valmeinier, 1 min 45 sec 65 ; 3<sup>e</sup>. Paule Ferret, CS de La Toussuire, 1 min 48 sec 30.

• **Messieurs (26 classés, 11 abandons) :** 1<sup>er</sup>. Cédric Fleury, CS de La Toussuire, 1 min 38 sec 38 ; 2<sup>e</sup>. Baptiste Silvestre, CS de Valloire, 1 min 41 sec 95 ; 3<sup>e</sup>. Jean-Denis Voutier, CS des Karellis, 1 min 42 sec 61.

## Le sport et... l'argent

Le Club des sports des Villards est une association sportive villarinch qui a pour objectif d'offrir au plus grand nombre la possibilité de skier en club. Pour les former et leur permettre de participer aux compétitions régionales ou nationales. Pour les préparer aussi à la formation au brevet d'Etat d'éducateur sportif de ski alpin 1<sup>er</sup> degré et aux métiers de la montagne. Pour y parvenir, nous pouvons compter sur une équipe de bénévoles qui牺牲 une grande partie de leur temps libre pour atteindre cet objectif. Mais la réalité nous rappelle que l'argent joue aussi un rôle... Les subventions de la communauté de communes de la vallée du Glandon et du conseil général de la Savoie nous permettent d'employer un entraîneur pour la saison (de décembre à avril). A hauteur de 11 500 euros, ces ressources sont néanmoins insuffisantes en regard du projet sportif souhaité qui consisterait à financer 1 jour d'entraînement supplémentaire par semaine, une préparation physique (aujourd'hui financée par les parents), des stages d'été... Pour les coûts de fonctionnement, l'association est autonome. C'est l'organisation d'événements tels que le grand prix des Villards (en février), ou les slaloms géants en nocturne pendant les vacances de février, ainsi que des animations estivales (buvette au Tour de France, concours de pétanque, bal du 15 août) qui permettent d'acquitter nos factures. Donc, merci à tous les Villarins qui participent à nos animations, soit en donnant de leur temps, soit en mettant la main à la poche ; merci aussi aux collectivités locales qui nous aident dans nos projets (avoir un entraîneur à l'année ?) et nous soutiennent.

## RÉGUL'MATOUS

## Pour que les chats errants n'aient pas une vie de chien

Crée pour limiter la prolifération des chats sans propriétaires connus et éviter ainsi de possibles maltraitances, l'association mauriennaise Régul'Matous vient de fêter ses 6 ans. Outre la mise en place récente d'un réseau de bénévoles dans les communes pour lancer des appels pour rendre les chats perdus à leurs propriétaires, l'activité principale de l'association est la capture, les tests sanitaires et, si le chat est en bonne santé, sa stérilisation et sa restitution dans son environnement d'origine.

Cependant l'association ne s'occupe que des chats errants et ne se veut pas l'interlocutrice des propriétaires. La marche à suivre est la suivante : une personne contacte l'association par téléphone (04-79-59-82-44), par fax (04-79-59-82-42), par courriel (regulmatous@hotmail.fr), pour se procurer du matériel de capture (pièges et caisses de transport). Une caution de 50 euros est demandée et rendue une fois le matériel restitué (et nettoyé) ; un don doit aussi être versé (par chèque ou en espèces, ce don n'est pas une adhésion).

Une fois vérifié que les chats pris ne portent ni tatouage ni puce (auxquels cas ils sont restitués à leurs propriétaires), un vétérinaire (prestataire de l'association) les examine et si des maladies graves sont découvertes (sida, leucose ou cancer) l'animal est euthanasié. De toute façon, après quelques soins éventuels (sans suivis ultérieurs), le chat est castré ou stérilisé puis remis à la personne qui l'a apporté pour qu'elle le remette en liberté à l'endroit où il a été pris.

En 2012, 183 chats ont ainsi été traités dont 21 ont été euthanasiés (15 adultes et 6 chatons). Le service de recherche des chats perdus a été efficace puisque dans des communes de Maurienne, des chats ont déjà été rendus à l'affection de leurs propriétaires. Fin janvier, une chatte a été stérilisée et relâchée au Martinan.

Régul'Matous dispose d'un budget de quelque 23 000 euros (chiffres 2012). Elle est subventionnée par les communes sensibles à son action (3 960 euros, dont Saint-Colomban mais pas Saint-Alban qui a arrêté son financement car aucune opération n'a eu lieu dans cette commune), par des associations nationales (Fondation Brigitte Bardot, 1 310,30 €, Fondation 30 Millions d'Amis, 3 460 euros et la SPA, 1 310 euros), des dons, des ventes objets, des actions sur les marchés mauriennais (1) et les cotisations de ses membres (2).

Côté dépenses, on compte 15 097 euros affectés au poste « vétérinaire » (le plus important), des frais administratifs, des assurances et des achats de nourriture. Le bénéfice de l'exercice 2012 a permis d'aider ponctuellement une association aux objectifs similaires (3).

Depuis 2007, cette association a pris en charge plus de 1 000 félins (notamment avec l'aide de Xavier Mugnier, vétérinaire villarin, qui collabore depuis la création de cette association). Aussitôt sa création, les 2 communes villarines furent parmi les 16 toutes premières communes à prendre un arrêté municipal autorisant son action sur le domaine public de leur territoire. Depuis, 47 communes ont entériné cette démarche. Preuve si nécessaire que son activité correspond à un réel besoin qui n'est pas près de s'éteindre.

Christophe Mayoux

(1) L'association sera présente à la foire aux plants de Saint-Michel-de-Maurienne (samedi 4 et dimanche 5 mai) et aux marchés nocturnes estivaux de Saint-Jean-de-Maurienne (13 juillet et 14 août).

(2) Qui peuvent être des particuliers, une collectivité locale, mais aussi d'autres associations sensibles à l'action de Régul'Matous (montant 2013 : 12 euros).

(3) L'association Les Chats Libres de Chambéry (2 000 euros) afin de l'aider budgétairement. Des membres de son bureau ont décidé de devenir adhérents de Régul'Matous.

## ■ BRÈVES

► **AMIS DES VILLARDS.** Avec le printemps, l'association reprend ses activités. Ainsi, en accord avec la CCVG, le samedi 13 avril aura lieu l'opération « Villards Vallée Propre ». Après la collecte du matin, comme d'habitude, le casse-croûte de midi sera offert aux participants par la CCVG. En mai, deux corvées seront proposées aux adhérents et aux amateurs de randonnées à skis : le samedi 4 mai (ou le 18 mai) dans la combe du Merlet, pour entretenir un chemin, de la Molette jusqu'aux chalets de l'Echaut ; le samedi 18 mai (ou le 4 mai) dans la combe des Roches pour entretenir le chemin jusqu'au pont du Plachre. La fête des alpages aura lieu cette année le 30 juin à Saint-Alban (ou le week-end précédent) avec un départ entre le Planchamp et le Frêne, près de l'ancienne aire du tir aux pigeons, pour faciliter l'organisation, avant la montée des troupeaux dans la combe du Merlet. La fête du pain aura lieu le dimanche 4 août, au Pied des Voûtes si le temps le permet. Enfin, l'assemblée générale des adhérents se tiendra le jeudi 9 août à Saint-Alban. Les adhérents qui souhaitent recevoir par Internet, sous format numérique, les documents qui seront discutés à cette assemblée peuvent s'inscrire à l'adresse courriel de l'association : amis-villards@laposte.net.

► **FLEURISSEMENT.** L'assemblée générale de l'association Saint-Colomban station fleurie aura lieu le 23 mai à 17 h 30 dans la salle des associations, au Martinan, et le marché aux fleurs se tiendra le 25 mai (veille de la fête des mères) sur la place du cimetière. Cette année, Pentecôte tombant le 19 mai, une semaine seulement après les saints de glace, cette date a été jugée trop en avance par les responsables de l'association qui craignent que le temps soit encore trop frais pour faire des plantations. Ils ont donc préféré repousser le marché d'une semaine. La mise en place des fleurs dans les hameaux devrait s'effectuer le 5 juin (sous réserve de beau temps, sinon elle sera repoussée de quelques jours).

► **PÊCHE.** Aux Villards la saison est ouverte depuis le 9 mars et se terminera le 6 octobre prochain. En France, la pêche ferme le 3<sup>e</sup> dimanche de septembre (le 15 septembre cette année) mais les départements de montagne ont une dérogation de 3 semaines. La pêche dans les lacs de montagne ouvrira le 1<sup>er</sup> juin. Les cartes de pêche sont en vente à la Maison du tourisme (tarifs inchangés depuis 2011 sauf pour la carte saison qui augmente de 3 euros). Cette année, les torrents du Glandon et de l'Eau d'Olle (torrents de 1<sup>re</sup> catégorie non domaniaux) ont fait l'objet d'une fiche d'information individuelle dans laquelle il est indiqué que le Glandon a une meilleure valeur halieutique sur la partie amont de son cours, la partie aval étant soumise à des perturbations dues aux aménagements hydroélectriques. L'Eau d'Olle est mentionnée comme facilement accessible mais reste très préservée. Sa jonction avec la retenue de Grand-Maison permet la remontée de belles truites sur sa partie aval. Le mode de gestion du Glandon et de l'Eau d'Olle est l'alevinage de soutien des populations piscicoles en place, soit essentiellement la truite fario. – (C. Mayoux)

► **ACCA DE SAINT-COLOMBAN.** Après la démission de Claude Aimé (janvier 2012), Sébastien Sornet, alors vice-président en exercice, avait assuré la présidence par intérim avant d'être élu président en juin 2012. Il vient à son tour de démissionner (janvier 2013), la présidence par intérim étant assurée depuis par... Claude Aimé, vice-président en exercice.

► **BRACONNAGE.** Alors que la chasse était fermée et que le bouquetin est une espèce protégée, le 23 avril 2011, peu après 18 heures, à Saint-Colomban, aux abords de la route départementale, un braconnier avait abattu un jeune bouquetin avec une carabine munie d'un silencieux « artisanal ». Il avait été interpellé, sur place, par les gendarmes, en présence de deux gardes-chasse fédéraux, et son matériel saisi. L'affaire avait été transmise au parquet d'Albertville et le

braconnier avait reconnu les faits. Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, le tribunal correctionnel d'Albertville a condamné ce chasseur isérois à deux mois de prison avec sursis et 750 euros d'amende, assorti d'un retrait du permis de chasse pour une durée de cinq ans. Il devra également verser 2 200 euros de dommages et intérêts à des associations de protection de l'environnement et 1 300 euros à l'ACCA de Saint-Colomban.

► **LUTTE.** Dimanche 12 mai 2013 l'association Maurienne lutte organise une compétition régionale (catégories poussins et benjamins). Plus de 150 participants sont attendus à la salle polyvalente de Saint-Etienne-de-Cuines de 10 heures à 17 heures (entrée gratuite).

► **CHORALE.** Pour ses 20 ans, la Villarine organise deux concerts : le 25 mai à l'église de Sainte-Marie-de-Cuines, à 20 h 30, en présence de la chorale l'Echo la Lauzière (Epierre) ; et le 15 juin à l'église de Saint-Colomban, à 20 h 30.

► **OT CANTONAL.** Le budget 2013 de l'office de tourisme cantonal s'établirait à 54 000 euros. Les recettes sont assurées par une subvention du Sivom de La Chambre de 45 500 euros et les cotisations des membres (commerçants, loueurs, etc.) pour 7 100 euros. Les dépenses concernent l'édition d'un guide (3 500 euros), les animations et l'accueil en gare SNCF de Saint-Avre – La Chambre (3 250 euros), et les salaires et les charges (36 500 euros).

► **QUESTIONNAIRES.** La Satvac a mis en ligne (<http://www.sybelles.com/questionnaire.php>) un « questionnaire de satisfaction » pour que sa clientèle les aide à « mieux comprendre [ses] besoins et [ses] attentes afin de (...) fournir un meilleur niveau de service ». Après les questions traditionnelles formulées pour mieux connaître le client (âge, station de séjour, type de logement choisi, etc.), viennent ensuite des questions permettant aux « sondés » d'exprimer leur satisfaction sur l'accueil, le temps d'attente, la signalisation et les horaires d'ouverture des guichets, sur les remontées mécaniques, le personnel (sur les pistes et aux caisses), sur la qualité des domaines skiables (balisage, damage, signalétique des retours inter-stations, encombrement, etc.). A Saint-Sorlin, c'est l'office de tourisme qui a procédé à une enquête du même type. Ces initiatives sont indispensables aujourd'hui pour cerner les envies d'une clientèle qui est plus que jamais volatile... Si elle utilise Internet pour découvrir une station, elle a tout fait, avec Internet aussi, d'en trouver une autre plus plus imaginative dans les promotions proposées... Toute initiative visant à la fidéliser est donc bienvenue. On espère que les résultats de cette enquête seront publiés. – (C. Mayoux.)



NATHALIE DARVES-BLANC

## L « ÉCHO DES MONTAGNES » 2013

Le 8 mars dernier, le comité de pilotage de la fête du col a arrêté le programme de la 2<sup>e</sup> édition qui se déroulera le samedi 24 et dimanche 25 août (*lire ci-dessous*). En marge de cette manifestation, une soirée patois sera organisée le 8 juin sur le thème des alpages (*lire ci-contre*).

Au cours de cette réunion, le président de la communauté de communes de la vallée du Glandon a informé les membres du comité du recrutement de Catherine Davoine (que Gilbert Pautasso a rencontrée, *lire page 7*) pour coordonner l'organisation de ces journées. Suite à cette annonce, Norbert Combet a démissionné de la présidence de la Maison du tourisme, estimant que cet engagement s'est fait « *sans discussion préalable, alors (...) qu'une personne de l'office de tourisme aurait pu s'en charger, comme l'an dernier* », et qu'avec cette embauche « *on perd toute crédibilité vis à vis des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur argent sans rien demander.* » Un point de vue qu'il développe page 7.

## Deux jours pour la promotion du pastoralisme

Après la réunion de bilan de la fête 2012 (le 19 octobre) et la constitution du comité de pilotage (1<sup>er</sup> décembre), le comité de pilotage s'est réuni trois fois, les 19 janvier, 22 février et 8 mars 2013.

Trois étudiants à l'origine du projet se sont joints au cours de ces réunions au vice-président de l'Espace Belledonne, Bruno Caraguel, à Catherine Davoine et aux Villarins Pierre-Yves Bonnivard, Patricia Valcke, Gilbert Pautasso, Maurice Bouchet-Flochet, Martine Ferroud, Georges Quézel-Ambrunaz, Norbert Combet, Solenn Clavel, Jacqueline Dupenloup.

L'organisation de ces journées est lourde. Les repas du samedi soir et du dimanche midi pourront être commandés à un restaurateur local (des Villards ou d'Allemont). Un cahier des charges doit être rédigé : fournisseurs « de pays », prix de revient maximum, repas facile à réchauffer sur place. L'idée d'une soupe avec jambon de pays et tomme est évoquée pour le samedi soir. Pour le dimanche midi, ce pourrait être salade, ragoût d'agneau avec pommes de terre, fromage, œuf à la neige.

Du point de vue matériel, il convient de trouver des groupes électrogènes pour le samedi et le dimanche (alimentation de la sonorisation, du camion frigorifique, des cafetières, éclairage pour le samedi soir), un camion frigorifique (pour maintenir denrées et boissons au frais), une sonorisation avec des enceintes plus puissantes et plus nombreuses que l'an dernier pour couvrir l'espace, des toilettes mobiles (sans branchement d'eau possible), des tonnelles ou petites tentes, un conteur, des musiciens...

Il faudra solliciter l'implication des partenaires agricoles : la Fédération des alpages de l'Isère, les éleveurs du secteur, l'Union des producteurs de beaufort, la coopérative laitière de La Chambre et le syndicat ovin, la fédération des AFP, etc. La communication doit être travaillée aussi : un communiqué de presse a été diffusé aux « contacts presse » et les étudiants ont proposé de créer un site sur l'événement qui permettra de mettre en avant le programme, les réservations de repas ou de formules « 2 jours et une nuit avec couchage ».... Il devrait être prêt courant avril. Le communiqué de presse sera adressé aux mairies de Maurienne pour annoncer l'événement et sa date.

Qu'en est-il maintenant du programme ? Comme en 2012, on pourra admirer le travail des chiens de berger et apprécier le temps « dialogue avec un troupeau » : il s'agit d'une approche de communication gestuelle avec différents animaux (vaches ou moutons). On avait pu, l'an dernier, voir les spectateurs se coucher tranquillement au milieu des tarines, ou

tourner en ronde paisible autour d'une partie du troupeau...

Mais cet été, en plus, les professionnels pourront visiter un salon technique présentant du matériel innovant pour les alpages et les aménageurs (micro-énergies, clôtures, traitement de l'eau, etc.) et aussi participer à un concours de pose de clôture, cependant que les adeptes de marche en montagne pourront randonner avec un accompagnateur.

Des produits de pays seront mis en scène tout au long de la manifestation avec le marché de producteurs qui présentera des produits régionaux mettant en avant le territoire, ses traditions et les savoir-faire locaux.

Le samedi soir, la montagne devrait être éclairée d'une illumination géante, et les deux jours seront musicalement animés. Les enfants aussi devraient se voir dédier un espace.

Le vendredi 1<sup>er</sup> mars, le projet a été présenté aux associations villarines, qui devaient ensuite contacter leurs bureaux et conseils d'administration pour indiquer si elles souhaitent avoir une place dans l'événement.

## Patois : veillée sur le thème des alpages

Le patois au cœur d'une « Veillée en Belledonne » aux Villards, le 8 juin

Ce n'était qu'une idée... mais elle prend sérieusement corps, petit à petit. Elle ne vient pas d'une approche régionaliste ou académique de ce qu'on appelle maintenant « arpitan »... mais c'est plutôt que... il en reste quelques-uns au pays qui peuvent reprendre les vers de Gaston Couté, poète libertaire et chansonnier beauceron (1880-1911) :

« Dans mon pays, dès ma naissance  
Les premiers mots que j'entendis  
Au travers de mon « innocence »  
Semblaient venir du paradis.  
C'était ma mère, toute heureuse,  
Qui me fredonnait à mi-voix  
Une simple et vieille berceuse,  
En patois...

Loin du pays, dans la tourmente  
Hurlante et folle de Paris,  
Où ma pauvre âme se lamente,  
Un bonheur tantôt m'a surpris.  
Des paroles fraîches et gaies  
Ont apaisé mes noirs émois :  
J'ai croisé des gens qui causaient  
Mon patois... »

L'idée est donc de rassembler, pour un temps, ceux qui parlent encore patois, mais aussi ceux qui aiment l'entendre, ceux qui s'y intéressent, dans notre vallée des Villards.

Parler en patois ? Mais parler de quoi ? En lien avec la fête du col du Glandon, parler des alpages... autrefois ou maintenant. La conversation devrait démarrer avec quelques supports : des photographies, des objets, une dizaine de minutes du film de Georges Dumay, tourné en 1945, qui a déjà été projeté à Saint-Colomban mais que l'on reverra avec bonheur (et facilité grâce à Xavier Mugnier qui a pu le numériser). On y

retrouve par exemple les chalets du Bacheux, tels qu'ils étaient à l'époque. Si les patoisants villarins se fatiguent, Christophe Favre, accordéoniste, auteur d'une chanson connu aux Villards, « *Ne m'oublie pas vieux chalet* » meublera les moments de pause.

Un repas traditionnel sera ensuite servi, peaufiné par Gilbert Pautasso, puis Cyril et Virginie Danrey offriront aux présents une soirée d'accordéon, à écouter ou à danser, comme on veut.

Tout ceci se déroulera le 8 juin et s'inscrit dans le cadre des « Veillées en Belledonne ». Ces démarches d'animations, portées par Espace Belledonne, existent depuis 2004. Si Espace Belledonne finance les interventions artistiques (en l'occurrence, les accordéonistes à Saint-Colomban), les organisateurs doivent respecter un cahier des charges assez précis : l'animation doit se présenter en 3 temps : un temps d'échange (ce sera pour nous le moment patois), un temps repas (qui doit être vendu « *prix coûtant* »), et un temps artistique (qui sera pour nous musical). En 2013, des « Veillées en Belledonne » auront lieu dans 9 communes : en Isère, à La Ferrière, Laval, Les Adrets, Pinsot, Saint-Pierre-d'Allevard, Sainte-Agnès et Saint-Mury-Monteymond, La Combe de Lancy ; en Savoie, à La Trinité et les deux Villards.

L'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards sera le maître d'œuvre de l'initiative... Un bulletin d'inscription au repas sera diffusé dans les boîtes aux lettres de la vallée. D'ores et déjà, si vous avez des photographies des alpages villarins, vous pouvez prendre contact avec Gilbert Pautasso, Jean-Marc Bordas (amis-villards@laposte.net) ou Jacqueline Dupenloup (04-79-59-42-79).

Jacqueline Dupenloup

## Fête du col du Glandon : la vallée pouvait-elle se suffire à elle-même ?

La fête du col du Glandon sera donc reconduite avec un autre maître d'œuvre : l'initiative, menée en 2012 par la Maison du tourisme, le sera, en 2013, par la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Et avec un autre budget.

En 2012, les recettes s'étaient montées à 6 755,30 €, les dépenses à 4 211,69 €, soit un bénéfice de 2 543,61 €. En 2013, le budget présente un volant de dépenses de 22 210 euros avec les postes suivants : prestataires animations : 3 500 euros, communication : 2 000 euros, logistique : 1 500 euros, coordination de l'événement : 14 580 euros, repas des bénévoles : 630 euros.

Les recettes doivent provenir du programme européen Leader : 5 000 euros, du conseil général de la Savoie : 1 000 euros, des communes villarines : 2 500 euros, du Sivav : 3 000 euros, et de la CCG : 6 210 euros. Reste à trouver 4 500 euros... A noter que, pour cet événement qui est désormais défini comme « un projet de territoire », la commune de Saint-Sorlin n'a pas encore donné sa réponse quant à la forme de son soutien, et que la commune d'Allemont s'impliquera avec du prêt de matériels...

La convention passée avec la

Fédération des alpages de l'Isère (FAI) permet la mise à disposition pour la fête du col, au long de l'année, de Catherine Davoine, salariée de la FAI, pour 42 journées de travail à 300 euros (charges comprises soit 50 % et selon le barème de la FAI) auxquelles s'ajoutent 900 euros de frais de déplacement et 8 % de frais de portage pour la FAI, ce qui correspond aux 14 580 euros de la ligne budgétaire intitulée « coordination de l'événement ».

Catherine Davoine avait très largement contribué en 2012 au succès de la fête du col, pendant un temps comme salariée de la FAI, mais ensuite (à partir d'avril) à titre bénévole, avec une indemnisation de frais de déplacement. Son travail avait été largement reconnu et donc la personne n'est en aucune façon remise en cause. Le nombre de journées incluses dans son contrat a été établi en référence à de la charge de travail assumée en 2012 par les étudiants et par elle-même (sans inclure cependant un certain nombre d'heures qu'elle avait consacrées bénévolement à la bonne marche de l'événement).

Pour autant, un vrai débat est né au sein du comité de pilotage (réunion du 8 mars) et au sein du conseil communau-

taire de la CCG, autour de son contrat 2013 : la vallée des Villards aurait-elle eu, en elle-même, suffisamment de ressources pour pérenniser la fête du col et la développer ? Et jusqu'où doit-on développer une animation qui sera toujours tributaire, pour une part, des aléas météorologiques ?

Si Catherine Davoine, qui n'a aucune attache dans la vallée, n'a aucune raison d'y intervenir uniquement à titre gracieux, le volume de son contrat n'aurait-il pas dû faire l'objet d'un débat entre la CCG et la Maison du tourisme qui peut, avec ses personnels, assumer un certain nombre de charges ? Sans doute ce débat-là a-t-il manqué et provoqué en partie la démission de Norbert Combet. Le 19 octobre 2012, Pierre-Yves Bonnivard avait lancé l'idée que la CCG puisse porter « *la manifestation, avec un projet de développement local et de territoire.* » Les conséquences de cette idée-là – passée presque inaperçue – n'ont pas suffisamment été collectivement envisagées et discutées.

Il serait dommage, cependant, qu'un terrain d'entente ne puisse être trouvé entre tous les partenaires pour réussir, encore, une belle fête 2013 qui mette en valeur un magnifique territoire.

## L'« ÉCHO DES MONTAGNE » 2013

## Catherine Davoine :

### « J'ai une obligation de résultat »

C'est par une rencontre fortuite entre Catherine Davoine et Pierre-Yves Bonnivard qu'a débuté l'aventure. Un groupe d'étudiants en « licence valorisation des produits et des espèces montagnardes » de Chambéry devait mener à bien un projet dans le cadre de leurs études. Ils choisirent de monter un évènement autour « du pastoralisme sur un col de Belledonne ». Leur choix se porta d'abord sur le col des Charmettes. Mais son accès étant difficile, ces étudiants se repenchèrent alors sur une carte géographique et, soudain, une évidence leur sauta aux yeux : le plus beau de tous était là, bien en vue. Son nom : le col du Glandon. La Fédération des alpages de l'Isère acceptant d'accompagner leur entreprise, il fallait un « tuteur » solide pour contenir cette jeunesse impétueuse. Ce fut Catherine Davoine. Quand elle rencontra le président de la CCVG, malfaise, elle lui proposa un projet à peine ébauché, mais cependant suffisamment alléchant pour que l'élu villarin, sentant la bonne aubaine, se lance au quart de tour dans l'aventure. Mais, qui est donc cette Catherine Davoine que tout le monde appelle Cathy ? Rencontre. – (G. Pautasso.)

#### « En quelques mots, pouvez-vous nous présenter ?

– J'ai 45 ans et je suis née à Bourg-Saint-Maurice. Je suis titulaire d'un BTS tourisme.

#### – Quel est votre parcours professionnel ?

– J'ai débuté par l'office de tourisme de Montchavin...

#### – ...curieux, c'est là qu'a atterri M. Chassagne, ex-directeur de l'office de tourisme des Villards...

– ...puis les Arcs et La Rosière où je m'occupais de l'événementiel, chargée de mission sur la Montagne et ses projets de développement du territoire dirigés vers un tourisme doux.

#### – Déjà la montagne et son devenir. Serait-ce une passion ?

– Oui, puisque un portage salarial (\*) à la Fédération des alpages de l'Isère me liait à la CGCC par une convention. Là, je fus tour à tour intervenante radio, élue et liée par l'événementiel aux jeux Olympiques. Avec les enfants, je mis au point un spectacle sur le thème « De la suie à l'or blanc ». Spectacle qui tourna dans plusieurs stations.

#### – « De la suie à l'or blanc. », cela rappelle l'histoire de notre vallée ?

– C'est un peu vrai.

#### – Mais aviez-vous déjà jeté votre dévolu sur notre vallée, et attendiez-vous une opportunité appelée Pierre-Yves Bonnivard ?

– Non, à l'époque j'avais l'esprit ailleurs, mais, avouez que le destin fait bien les choses. Quoiqu'il en soit, très vite la proposition fut transmise à l'office de tourisme. Norbert Combet, seduit lui aussi par ce projet, en devint la cheville ouvrière épaulé par le personnel qui, tout au long de la mise en place et de la gestion de l'événement, s'est montré particulièrement efficace. Si avec les étudiants nous avons pu rassembler nombre de bénévoles, la vallée ne fut pas en reste.

#### – Quel bilan faites-vous de cette première édition ?

– De l'avis de tous, ce fut une belle réussite, dépassant les espoirs. C'est pourquoi, lors de la réunion de bilan qui se tint en fin de saison, la reconduction de l'événement ne fit aucun doute.

#### – Et avec un projet plus ambitieux.

– A l'évidence, il nous est clairement apparu que le col du Glandon était un lieu stratégique de première catégorie. Les élus et les participants locaux exprimèrent clairement leurs ressentiments sur le fait que la notoriété de ce col s'étiole.

#### – C'est incontestable. Par exemple, très souvent, le col n'est même pas cité dans les dépliants présentant des circuits de cyclo-randonnées.

– C'est pourquoi, consciente de ce pro-

blème de reconnaissance et profitant des appuis que j'ai avec l'Espace Belledonne et la Fédération des alpages de l'Isère, dans la continuité de l'année 2012, j'ai pensé qu'il serait bon de muscler cet événement qui resterait le point d'orgue de l'été villarin, mais se déroulerait sur deux jours, et s'enracinerait carrément cette fois sur le pastoralisme moderne. Pour en arriver là, il fallait aussi meubler l'intersaison par quelques activités typiques. L'idée était d'impliquer tous les acteurs sociaux, élus, office de tourisme, commerçants, associations, bénévoles afin que chacun y retrouve son compte.

#### – Un tel projet change la nature de la fête telle qu'on l'entend habituellement pour une manifestation de mise en valeur du pastoralisme.

– C'est exact. C'est pourquoi il apparut très vite que le porteur du projet ne pouvait plus être l'OT mais la CCVG. Et ce d'autant plus que nous allions solliciter des aides du programme Leader à hauteur de 11 200 euros. Le tout devenait plus lourd à gérer et le temps filait. Il convenait de se positionner rapidement pour pouvoir bénéficier des aides. Pierre-Yves Bonnivard a dû, tout comme l'avait fait Norbert Combet en son temps, prendre seul l'initiative de l'événement avant de le faire entériner par la CCVG. Si l'an dernier j'ai pu intervenir en temps que bénévole – 25 jours –, cette année, compte tenu des ambitions affichées et de mon activité, il n'était plus possible d'être ainsi détachée. Il fut donc convenu que je serais indemnisée sur la base de 40 jours d'intervention, étant entendu que si cela se révélait trop juste, je ne demanderais aucune rallonge.

#### – Il semble que ce montage n'ait pas vraiment été expliqué et qu'il ait créé un malaise au sein du comité de pilotage et de la Maison du tourisme. Qu'en pensez-vous ?

– Avec le recul, et le fait que je ne connaisse pas les rouages internes de la Vallée, bien que j'essaie de combler cette lacune, c'est sans doute vrai. Mais, vous comprendrez aisément que d'une part le projet de cette année est d'une tout autre dimension, qu'ensuite je dépendais d'une structure externe à la vallée des Villards, et que si elle est d'accord pour faire un effort, elle ne peut cependant se permettre de me détacher aussi longtemps ; et qu'enfin étant liée par une convention avec la CCVG, j'ai une obligation de résultat. Si cela à un coût certain – salaires, charges sociales, frais de déplacement –, il y a aussi des revenus par le biais des subventions qui le couvre presque. Mais, soyons francs, et sans vouloir faire de peine aux personnels de l'office, qui ont, je le répète fait un travail

## POINT DE VUE

## La fin du bénévolat ?

En 2012, la saison estivale villarinche a été émaillée de nombreuses manifestations à caractères sportif, ludique ou culturel. Les épreuves cyclistes ont attiré un fervent public de passionnés et amateurs, dans un cadre il est vrai propice à la pratique. Afin d'assurer la réussite de ces manifestations, il est couramment fait appel aux bénévoles dont l'engagement est reconnu comme essentiel ; la répartition des tâches ou missions, entre chacun, autorisant la multiplication des actions.

On entend fréquemment dire que « les bénévoles sont de nos jours une espèce en voie de disparition », que la crise du bénévolat, au fil du temps, s'accentue et que bientôt rien ne se fera sans contrepartie financière. Je pensais sans doute bien naïvement ce raisonnement pessimiste, éloigné du contexte local, et me réjouissais de constater que, lors des manifestations organisées par la Maison du tourisme, il était encore possible de compter sur un panel de bénévoles au demeurant peu fluctuant mais bel et bien motivés et performants, agissant sans arrière-pensées mercantiles, dans un esprit de partage, d'entraide et de satisfactions mutuelles.

Or, quelle n'a pas été ma surprise, et je rajouterais même ma stupéfaction, d'apprendre que lors du passage de certaines courses cyclistes, les « bénévoles » (les guillemets sont de mise) ont été rétribués par les organisateurs ! Et d'en conclure que si les promoteurs de grandes manifestations sportives opèrent systématiquement ainsi, le bénévolat dans sa grande généralité ne peut que se perdre. En effet, quels discours tenir, quelles idées énoncer quand, à engagement égal, il y a rétribu-

tion... ou pas ? Face à l'argument financier, les plus belles théories sur le bonheur de l'implication gratuite s'écroulent hélas bien vite.

A ce point de mes considérations sur l'antagonisme entre bénévolat et argent, une autre information est venue me désarmer. La communauté de communes de la vallée du Glandon, se proposant d'organiser la deuxième édition de la fête du col du Glandon, a décidé de défrayer une personne qu'elle a nommée « coordinatrice » à hauteur de 14 580 euros (salaire + charges + frais de déplacement) ! Là où, l'an passé, il n'y avait que bénévoles, hormis bien entendu le personnel salarié de la Maison du tourisme, voici que surgit le très épique problème de la rémunération de certains alors que d'autres, à implication égale, ne gagnent que la reconnaissance des participants et des organisateurs... Cela peut être largement suffisant pour quelques-uns mais il est fort à parier que, lentement mais sûrement, émergera la primeur de l'argent en contrepartie de toute action et, qu'alors, même les plus enthousiastes des bénévoles finiront par succomber au charme d'espèces sonnantes et trébuchantes...

Il va de soi que mon propos n'est pas de m'attaquer à la personne choisie, que par ailleurs je respecte et estime, mais je souhaite tout simplement par ce message attirer l'attention de chacun sur des faits précis, pouvant paraître au demeurant anodins et pourtant susceptibles d'ébranler sérieusement la base du fonctionnement actuel de la Maison du tourisme.

**Norbert Combet (\*)**

(\*) Ex-président de la Maison du tourisme.

## ■ BRÈVE

■ **MAISON DU TOURISME.** Suite à la démission de Norbert Combet de la présidence de la Maison du tourisme (8 mars), le comité de direction s'est réuni le 27 mars pour, entre autres sujets, élire un nouveau président. En préambule, les membres du comité de direction ont (ré)affirmé (à l'unanimité des présents, dont des élus...) que ni les réunions ni les comptes rendus des réunions du comité de direction n'étaient publics. C'est pourquoi, malgré la fumée blanche qui s'est échappée de La Maison du tourisme, nous n'annoncerons pas l'élection de Céline Rostaing-Troux à la présidence de la Maison du tourisme... Elle en était jusque-là la vice-présidente. Norbert Combet a été élu président de la Maison du tourisme une première fois du 3 avril 2004 au 4 avril 2007 ; puis de nouveau du 24 octobre 2008 au 16 décembre 2011 (cumulant alors cette fonction avec celle de président de la CCVG) ; enfin du 2 mars 2012 au 8 mars 2013. Si on prend en compte la période comprise entre le 16 décembre 2011 et le 2 mars 2012 durant laquelle, faute de candidat, il a lui-même assuré son intérim (le comité de direction l'autorisant à « garder la signature »), Norbert Combet est resté près de 7 ans et demi à la tête de la Maison du tourisme au cours des 9 dernières années. De quoi marquer de son empreinte le bilan de cette institution.

admirable, elles n'ont pas pour l'heure les contacts ni le carnet d'adresses nécessaires pour réaliser dans le temps impartie la mise en place du projet.

– Néanmoins, si cet événement se pérennise, ne serait-il pas nécessaire d'impliquer pleinement l'office de tourisme afin qu'il puisse, à terme, l'organiser lui-même sans aide extérieure le cas échéant ?

– Il est certain qu'il convient de tisser des liens plus approfondis avec l'office. J'y suis pour ma part prête. Vous comprendrez cependant qu'étant extérieure à votre vallée, je n'en connaisse pas toutes les composantes, et qu'il ne m'appartient pas de prendre des initiatives internes au fonctionnement des structures des Villards. La communauté fixe les lignes directrices pour redonner au col du Glandon son aura, pour mettre en avant la spécificité montagne de votre territoire, faire en sorte que celui-ci engrange des retombées économiques. Je ne suis donc plus qu'un chef d'orchestre en réunissant

les participants autour d'une table... car vous êtes souvent fort dispersés... et en évitant au maximum les couacs. J'espère que celui que nous avons connu sera le dernier.

– **Comment faire maintenant pour que l'édition 2013 réussisse car nous avons pris des engagements qu'ils convient de tenir si nous voulons passer pour des gens crédibles.**

– C'est vrai, mais pour l'heure je demande à tous de revenir dans la sérénité, de reprendre le collier et de tirer la charrue dans la même direction. N'est-ce pas la meilleure façon de rendre hommage au pastoralisme ? Et surtout, faisons des sillons bien droits afin de faire germer toutes nos idées. »

**Propos recueillis par Gilbert Pautasso**

(\*) NDLR : mode d'organisation juridique au sein d'une entreprise qui permet à une personne de développer son activité professionnelle comme salariée de cette entreprise tout en étant autonome et indépendante.

## Dans l'impass...

Suite à la contestation, par l'opposition au sein du conseil syndical de l'association foncière pastorale (AFP) intercommunale, des listes de propriétaires présentées par la majorité (en particulier sur des cas d'indivision), l'assemblée générale (AG) de l'AFP, qui devait se tenir le 2 novembre n'avait pas pu se dérouler.

Le président de l'AFP, Georges Quézel-Ambrunaz, avait alors adressé une lettre aux propriétaires membres de l'AFP (7 novembre 2012) pour expliquer la situation et indiquer qu'il démissionnerait de l'AFP à la fin de son mandat.

Après cette annonce, Pierre-Yves Bonnivard, président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), s'était lui aussi adressé aux propriétaires (23 novembre 2012) pour rappeler que cette AFP était nécessaire au développement agricole et touristique villois, et souhaiter, « *en dehors de tout esprit partisan, qu'une nouvelle équipe soit rapidement mise en place pour persévirer dans le travail entrepris.* »

Pour préparer la nouvelle AG, fixée au 2 février 2013, le conseil syndical s'est réuni le 26 janvier 2013 afin de constituer la composition des tables d'émergence.

ment et mettre au point la liste des propriétaires. Une partie des modifications proposées par Gilberte Girard (adjointe au maire de Saint-Alban, représentant la commune au sein du conseil syndical, et membre de l'opposition du conseil syndical) a été prise en compte, notamment la fusion de 2 comptes de propriétaires.

Ce jour-là, à la demande (pour certains : « *insistante* », pour d'autres : « *impolie* ») de Gilbert Quézel-Ambrunaz, également membre de l'opposition, Georges Quézel-Ambrunaz a remis sa lettre de démission à Patricia Valcke, vice-présidente de l'AFP, cette démission n'étant effective qu'après l'AG, au moment de la première réunion du conseil syndical.

Mais, le 2 février, « *les mêmes personnes et les mêmes causes produisant les mêmes effets* », de nouveau, l'AG n'a pas pu avoir lieu. Dans ces conditions, Georges Quézel-Ambrunaz a adressé sa démission au préfet en lui demandant de bien vouloir convoquer une AG ordinaire pour que les tâches habituelles, et notamment le vote du budget 2013, soient normalement effectuées.

Cette assemblée générale pourrait avoir lieu en avril.

## FUMIÈRE

### Le projet passe le stade de l'enquête

L'enquête publique concernant le projet de création d'une fumière collective, avec aire de compostage, sur la commune de Saint-Colomban (au lieu dit « *Sur-la-Croix* », près de la déchetterie) s'est déroulée du 17 décembre 2012 au 12 janvier 2013.

Tel qu'il est conçu, cet équipement devrait permettre aux agriculteurs de déposer les fumiers et stocker dans de bonnes conditions le fumier et le purin pendant la période hivernale. Il serait aménagé pour transformer une partie du fumier produit en compost afin d'améliorer sa valorisation et son épandage.

Le commissaire-enquêteur a rendu son avis le 6 février dernier, dans lequel on peut lire : « *Les écoulements éventuels de purin et les eaux de pluie se déverseront dans une fosse de 120 m<sup>3</sup>. L'emplacement, au-dessus du lit du Glandon, peut représenter un risque en cas de débordement de la fosse à purin, mais je considère que, dans ce cas extrême, les matières seront diluées fortement.* »

Pour les odeurs, le rapport précise : « *On peut craindre des odeurs temporaires lors du brassage des andains, mais la durée de retournement est évaluée dans la notice d'impact à environ 1 heure. La fumière sera elle-même couverte. D'après les témoignages rapportés, le vent souffle dans la vallée de haut en bas ou de bas en haut, mais rarement en travers, ce qui nous permet de dire que les villages ne seront que très peu impactés par les dites odeurs. Lors de la visite des sites de Termignon et Lanslebourg, nous n'avons pas constaté d'odeurs sauf en étant proches des boxes à fumier.* »

Aussi, considérant « *que la population a été bien informée et a pu s'exprimer* », le commissaire-enquêteur se déclare favorable à ce projet moyennant un ensemble de réserves :

- « *de planter en bordure du site une haie, qui limitera encore plus l'impact visuel par rapport aux usagers de la RD 927 ; d'aménager la zone de nettoyage ou de décrotteage demandée par le service TDL du conseil général de la Savoie dans un courrier du 15 mai 2012 ; d'équiper la fosse d'un « robinet compteur » permettant de contrôler les transferts de liquide et la répartition entre les exploitants (tel que prévu au futur règlement) ; de respecter les consignes indiquées dans le rapport du 8 août 2012 du Cabinet Sigsol* » ;
- « *de mettre en place, avant la mise en service, le règlement qui sera approuvé par le conseil communautaire ; de mettre en place la convention d'utilisation citée et la faire signer par les exploitants avant toute mise en service.* »

Concernant l'enquête parcellaire, un seul propriétaire (Claude Aimé « *qui n'a fait aucun commentaire sur le projet lui-même* »), ne souhaitant pas vendre ses parcelles comprises dans l'emprise du projet, a demandé à les échanger contre une parcelle appartenant à la commune de Saint-Colomban. Mais la CCGV a refusé en indiquant notamment : « *Cette parcelle, très bien située, pourrait dans l'avenir être utilisée comme place de stationnement publique. Le hameau de Lachenal manque actuellement de places de parking, comme bon nombre de hameaux de la vallée des Villards à certaines périodes de l'année. D'autres demandes d'échange pour ce terrain, qui donne en outre accès sur un chemin communal, ont été refusées dans le passé.* »

Sur ces questions parcellaires, le commissaire-enquêteur a formulé un avis favorable à l'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement de la fumière et de l'aire de compostage (1,30 € le m<sup>2</sup>).

## Après la suppression de la 2<sup>e</sup> classe : quelle organisation pour la rentrée ?

Ce n'est hélas pas une surprise. Chacun l'avait compris : 13 enfants attendus à la rentrée de septembre 2013 (1 petit de 3 ans, 2 de 4 ans, 1 de 5 ans, 4 CP, 2 CE2, 1 CM1, 2 CM2), l'effectif scolaire ne justifiait plus, aux yeux de l'éducation nationale, le maintien de deux enseignants. Même si la vallée des Villards annonce 5 enfants nés en 2011 et 4 nés en 2012...

En fin de premier trimestre, l'annonce de la suppression de la deuxième classe a été clairement faite par le directeur académique des services de l'éducation nationale (ex-inspecteur d'académie). Le 15 janvier, Monsieur Julien, inspecteur de l'éducation nationale à Saint-Jean-de-Maurienne, a rencontré les élus (Pierre-Yves Bonnivard, président de la CCGV, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, et Jacqueline Dupenloup, conseillère municipale de Saint-Alban), puis, le 18 janvier, les enseignantes et les parents d'élèves élus au comité de parents (Jean-René Bozon-Vialle, Nathalie Favre-Bonté). Dans la même période, ont été informés les personnels non-enseignants de l'école.

M. Julien a demandé de réfléchir à l'organisation de la classe restante, en indiquant : « *Vous avez le temps.* » Pour la rentrée 2013, la classe conservera-t-elle les CE2, les CM1, les CM2 ? C'est la question posée.

L'ensemble des parents d'élèves a été invité par Pierre-Yves Bonnivard à une réunion le samedi 2 février. Outre Françoise Girard, déléguée départementale de l'éducation nationale, Pierre-Yves Bonnivard et Jacqueline Dupenloup, 4 familles (sur 11 concernées par la rentrée 2013) étaient présentes à cette réunion, 2 s'étant excusées. Chaque famille a ensuite reçu une lettre personnalisée, sollicitant son choix de façon que l'on peut qualifier de neutre.

Dans cette situation, l'intérêt des enfants doit bien sûr être considéré prioritairement, la question de la lourdeur des transports et les questions pédagogiques

s'entremêlant. Les réponses ont été analysées lors du conseil d'école le 21 mars. La question de la fatigue entraînée par les transports quotidiens, la volonté de garder à l'école de la vallée des Villards toute sa dimension, conduisent les parents à exprimer un choix assez clair : comme l'an passé, ils souhaitent garder les enfants aux Villards le plus longtemps possible, envisageant à la rigueur une descente des CM2 vers Saint-Étienne-de-Cuines.

Le conseil d'école a donc émis l'avis que pour la rentrée 2013, l'école intercommunale garde toutes ses sections, de 3 ans au CM2, une dérogation étant sollicitée pour la scolarisation de l'unique enfant de 3 ans (qui ne peut être accepté qu'avec l'accord de l'inspecteur de l'éducation nationale). Cette solution ne pourra être reconduite en 2014 et 2015 si les effectifs prévisionnels se confirment, M. l'inspecteur de l'éducation nationale ayant précisé qu'il n'autoriserait pas la scolarisation de 3, 4 ou 5 enfants de 3 ans dans une classe unique. Il n'y aura alors pas de solution autre que la descente des CM1 et CM2 sur Cuines, sauf à exclure les enfants de 3 et 4 ans, ce qui n'est pas conforme aux textes officiels.

Les élus communautaires prendront une décision qui devra forcément prendre en compte deux éléments importants : la nécessité de maintenir une école aux Villards, ce qui implique une réflexion allant au-delà de la simple analyse de 2013 ; la question budgétaire : descendre 5 ou 3 ou 2 enfants à Saint-Étienne-de-Cuines implique un transport qui ne sera pas financé par le conseil général (nombre inférieur à 7), cependant que les services de garderie périscolaire, de restauration scolaire, et la présence de l'Atsem seront identiques pour l'école des Villards.

Dans l'immédiat, et pour ce qui est de l'organisation scolaire, l'application de la réforme Peillon sur les rythmes scolaires est reportée à la rentrée 2014, à Saint-Colomban comme dans toutes les écoles du canton de La Chambre.

## ■ BRÈVES

► **CAMPING.** Le Groupement des campeurs universitaires (GCU), association régie par la loi 1901 et agréée par le ministère de l'éducation nationale, a été créé en 1937 par quelques militants de la MAAIF (devenue MAIF) désireux de partager ensemble les joies du camping. Fondé dès son origine sur les principes d'autogestion, de tolérance et de laïcité, il regroupe principalement les sociétaires MAIF, les salariés des établissements laïques de l'éducation, de la recherche, de la culture, des sports et loisirs, de l'action sociale et humanitaire. Il est ouvert également, par parrainage, à leurs proches et à leurs amis qui en acceptent les principes et les statuts. Le GCU gère actuellement une centaine de terrains répartis sur tout le territoire. Celui de Saint-Colomban, situé aux Ponts, comprend 12 emplacements sur un terrain ombragé de 8 000 m<sup>2</sup>. Durant l'été 2012, 15 personnes ont séjourné dans ce camping (la plus faible fréquence des sites du GCU), réparties sur deux périodes : les 12 et 13 juillet et, principalement, entre le 26 juillet et 16 août.

► **BEAUFORT.** Le Syndicat de défense du fromage beaufort, situé à Albertville, a organisé cet hiver une grande opération de promotion du « prince des gruyères ». Du 19 février au 13 mars 2013, cet « *événement incontournable de grande envergure* » consistait à organiser des dégustations dans 5 stations de Savoie, au pied des pistes, avec animation musicale par un DJ et « *fondue et apéro party* » le soir dans des bars et pubs des stations visitées (Les Saisies, La Toussuire, La Plagne, Saint-François-Longchamp, et Les Menuires). La station des Villards comporte des bars, un front de neige..., alors, rendez-vous à Saint-Colomban et à Saint-Alban lors de l'hiver 2013-2014 ? – (C. Mayoux)

### PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION  
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE  
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses  
34130 VALERGUES  
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96  
sarlparetgris@wanadoo.fr

### Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT  
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES  
Tél. 04 79 59 48 78  
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

## Un violent incendie ravage une bâtie du Châtelet

Le feu a entièrement ravagé mardi 26 février, vers 20 h 30, une immense maison du Châtelet. Cette bâtie – probablement tricentenaire – était divisée en plusieurs logements (des familles Bozon, Favre-Teylaz et Pautasso) mais c'est dans le seul qui était occupé que le sinistre semble s'être déclaré.

Les trois pompiers de la toute nouvelle section des sapeurs-pompiers des Villards, Jean-Baptiste Brosson, Simon Cartier-Lange et Julien Donda, et la population du hameau, se sont immédiatement employés, dans un froid intense (-12 °C, l'eau utilisée pour arroser transformant le parking en patinoire) à protéger le reste du hameau et à juguler l'incendie. Bientôt relayés par des pompiers venus d'Aiguebelle et de Saint-Jean-de-Maurienne avec 2 camions-pompes et une grande échelle.

Selon *Le Dauphiné libéré* : « Au plus gros moment de l'intervention, 22 sapeurs-pompiers se trouvaient sur les lieux. Il a fallu les relayer. Ce qui fait qu'en tout, 45 personnels ont été mobilisés, plus les gendarmes, les services municipaux communautaires et les agents d'Électricité de France. Les gendarmes étaient également sur place. L'intervention a été rendue difficile par les risques d'effondrement et l'épaisseur de la neige entourant la bâtie en flammes rendant son accès difficile. Le lendemain et le surlendemain, la présence des sapeurs-pompiers était rendue nécessaire car le feu couvait encore. »(\*)

Gilbert Pautasso et Roland Bozon, qui habitaient le bâtiment sinistré, ont été provisoirement relogés dans des appartements de la résidence de La Perrière.

Ce sinistre a causé une vive émotion et soulevé des interrogations (pour ne pas dire des doutes...) sur l'état et l'efficacité des moyens de premiers secours actuellement disponibles et mis en œuvre aux Villards. Interrogations (et doutes) que certains Villarins auraient, depuis, adressés directement par écrit à la CCVG...

Au cours de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 22 mars 2013, Daniel Paret s'est en quelque sorte fait leur interpréte en posant publiquement la question du rééquipement en matériel incendie de l'armoire du Châtelet, et en s'inquiétant de l'état des

tuyaux disponibles dans ces armoires, ceux du Châtelet ayant percé sous la pression de l'eau au moment de l'intervention...

A cette occasion, Pierre-Yves Bonnivard, président de la communauté de communes (qui a en charge la compétence « pompiers ») lui a indiqué : « *« Au Châtelet, on a eu la chance d'avoir une armoire incendie avec encore du matériel. Aujourd'hui, ces armoires ne sont pas obligatoires dans les hameaux, et l'ensemble du matériel d'intervention se trouve dans le camion mis à la disposition du corps de première intervention des Villards pour des interventions sur l'ensemble de la vallée. Et donc pourquoi rééquiper l'armoire du Châtelet et pas celles des autres villages ? L'inspection des armoires incendiées doit être prévue pour faire le point du matériel et de son état. Il faut savoir que ces vérifications n'ont pas été faites depuis le démantèlement du corps de pompiers sur les Villards dans les années 2002-2003. »*

Dans sa réponse, le président de la CCVG a également livré une information stupéfiante : « *« Nous savons que du matériel n'est plus aux normes et qu'il manque du matériel dans certaines armoires, qui sont presque vides. Nous savons aussi que ce matériel se trouve chez des particuliers de la commune. Nous savons cela. »*

Puis se projetant vers l'avenir, Pierre-Yves Bonnivard a conclu en disant : « *« Aujourd'hui nous reconstruisons quelque chose qui avait été mis en place entre 1989 et 1995, et qui a été démantelé en 2002-2003 avec la vente du matériel qu'il y avait. La reconstruction prendra du temps. On ne peut pas avoir tout, tout de suite, car ça nécessite des coûts, et avant d'avoir le matériel il faut avoir les hommes. A ce jour, cinq personnes ont été formées au secourisme et 2 pour les incendies, et sur l'incendie du Châtelet il y en avait 3 ! Et au moins un pompier villarin a été présent quasiment à chaque intervention cet hiver, malgré le travail de chacun et le fait que nous ne soyons pas forcément sur la commune. Pour être plus efficace, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider le groupe. »*

(\*) *Le Dauphiné libéré*, 27 février 2013.

Le 29 mars, à 19 heures, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, quelques mois après la sa création par la CCVG, le tout nouveau corps des sapeurs-pompiers des Villards a été « inauguré ». Diverses personnalités avaient été invitées (représentants du SDIS de Chambéry et de Maurienne, élus des trois communes de la CCVG, maires du canton, etc.) et nombre d'entre elles étaient présentes. La population était aussi invitée à marquer la « renaissance » de cette structure indispensable à la vallée, mais peu de Villarins se sont déplacés.

Julien Donda a présenté les 8 sapeurs-pompiers villarins et les interventions déjà effectuées. Le capitaine Bertrand Tépas, responsable du centre de secours de Saint-Jean-de-Maurienne, les a félicités, et le colonel Langley (SDIS de Chambéry) a souligné que le corps villarin fait gagner 10 minutes à chaque intervention. Sans eux, par exemple, il est admis par tous ces professionnels que la maison Berthaud aurait brûlé dans l'incendie récent au Châtelet. Les maires des trois communes de la CCVG se sont félicités de cette mise en place, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban soulignant l'engagement de la commune pour les garages et le local de vie du groupe. Claude André, président du Sivom, a vanté les mérites des pompiers volontaires qui prennent cette charge en plus de leur activité professionnelle et y consacrent du temps au détriment bien souvent de leur vie privée. Le responsable du SDIS a d'ailleurs fait part de la difficulté de recruter des jeunes et de les impliquer au service à la population. Enfin, Gilbert Pautasso, dans un discours poignant qui a marqué les esprits, a tenu à remercier les 3 pompiers villarins qui sont intervenus tout de suite, aidés de la population locale (« *entre autres Pascal Bozon et Stéphane Bozon et tous ceux que je n'ai pas vus* »), la gendarmerie, les pompiers d'Aiguebelle et de Saint-Jean qui les ont rejoints pour lutter durant 3 jours... Il a remercié aussi Simon Cartier-Lange pour avoir récupéré dans la cave les lapins encore vivants plusieurs heures après le début du sinistre.

Cette rencontre amicale s'est terminée autour d'un buffet préparé par Marc Vuillermoz.

## ■ BRÈVES

► **SIVAV.** Dans le cadre de la préparation de son budget 2013, le comité syndical du Sivav a octroyé (le 21 février dernier) des subventions à la fête du col du Glandon (3 000 euros) et à la Sybelles-villarinche (3 000 euros). Il a également subventionné Destinations Sybelles (350 000 euros), l'association Folklore et Légendes en Albiez (6 000 euros), La Jarrienne des Cimes (2 000 euros), le Groupement agricole de Maurienne (12 000 euros) et le comice agricole du 5 mai (260 euros, pour une cloche « Sivav »). Il a toutefois refusé une subvention pour les rencontres - expositions voitures anciennes aux Bottières car les critères de cette manifestation ne correspondent pas à ceux fixés par le comité syndical. Le comité syndical a aussi – même séance – approuvé le compte administratif 2012 qui indique, en fonctionnement, 1 238 025 euros de dépenses (dont 30 % en octrois de subventions, 22,6 % en charges de personnels, etc.) et 1 321 117 euros de recettes qui proviennent essentiellement (81 %) de subventions et des participations des collectivités locales. En investissement, les recettes s'élèvent à 365 719 euros et les dépenses à 535 429 euros. A noter que la ligne budgétaire (100 000 euros) correspondant au projet d'un refuge au col du Glandon (qui avait été accepté et subventionné par la région Rhône-Alpes dans le cadre du tour Arvan-Villards), qui était inscrite au budget 2012, n'a pas été utilisée... Ce projet qui prévoyait le rachat d'un chalet-hôtel du col du Glandon est donc abandonné. Au début de cette réunion, Colette Charvin, conseillère municipale de Jarrier, vice-présidente du Sivav, est intervenue pour « *tirer le bilan du mandat qui va s'achever dans un an et pour regretter le peu d'implication des élus, le manque de réunions de bureau et le manque de travail des commissions* ». Et pour « *rappeler aux élus présents le peu d'assiduité de certains élus bénéficiant d'indemnités* ». Bigre !

► **DESTINATIONS SYBELLES.** Le budget 2012-2013 de Destinations Sybelles s'établirait à 410 000 euros, 85 % des recettes provenant d'une dotation du Sivav (350 000 euros). Les dépenses seront affectées à la communication (100 000 euros), au fonctionnement (60 000 euros), aux relations avec la presse (37 600 euros), à la commercialisation et à la promotion (30 420 euros), et aux salaires (143 000 euros). Le partenariat avec Damien Spagnolo (coureur de VTT) a été reconduit (22 000 euros).

► **DOMAINE SKIABLE.** L'enquête publique nécessaire à la création de servitudes sur fonds privés, dans le cadre du projet de restructuration du domaine skiable de Saint-Colomban et, notamment, de l'aménagement d'une piste de ski verte à La Pierre s'est déroulée du 19 mars au 5 avril 2013. Cette piste irait (en passant vers Saint-Alban) du sommet à l'arrivée du téléski de La Pierre (Rogemont) qui ne dessert qu'une piste bleue mal adaptée aux débutants. Elle permettra d'accroître l'offre de ski sur le front de neige et de répartir les flux de skieurs. Les travaux consisteront à défricher une surface en lisière de forêt de 2 959 m<sup>2</sup> et à créer une piste de 11 190 m<sup>2</sup>. A cela s'ajoutera – si les finances communales le permettent – l'amélioration du front de neige (secteur de l'Epinette) avec du terrassement devant le bâtiment d'accueil pour réduire la pente, et l'allongement du téléski de l'Epinette.

► **RAP.** À quelques jours de la sortie de son nouvel album (mi-mars), le rappeur Kery James est venu, en habitué, se ressourcer sur les pistes de Saint-Colomban avant de donner un concert de soutien pour Haïti le 29 mars au Bataclan, puis d'effectuer une tournée dans toute la France qui démarra début avril. – (C. Mayoux.)

► **Saint-Valentin.** Le jeudi 14 février, la Maison du tourisme a proposé pour la Saint-Valentin une animation qui comprenait une balade en raquettes d'une heure, accompagnée d'un guide, suivie d'un repas à l'Hôtel de la poste. Au menu : fondue, charcuterie, salade, « triologie » de chocolat, et pichet de vin, le tout, balade apéritive comprise, pour 45 euros par couple. Une vingtaine de personnes ont répondu à cette « invitation ».

► **avalanche.** Le 30 janvier, vers 11 h 40, une avalanche a eu lieu dans le secteur du Grand Châtelard, sur la commune de Sainte-Marie-de-Cuines. C'est un groupe de quatre skieurs de randonnée qui a déclenché le départ de la plaque. L'avalanche s'est alors engouffrée dans un couloir. La coulée, large d'une vingtaine de mètres, est descendue en quelques secondes de 600 à 700 mètres de dénivelé. Sur le groupe de quatre, tous originaires de Chambéry et randonneurs confirmés, seuls deux hommes ont été embarqués par la neige et leurs blessures sont légères.

► **SAPEURS-POMPIERS.** Le 30 mars, à Saint-Colomban, s'est déroulé le 6<sup>e</sup> challenge départemental de ski de montagne des sapeurs-pompiers. Organisée par le centre de secours de Saint-Jean-de-Maurienne, en association avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Savoie et l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Maurienne, cette course de ski de randonnée a eu lieu juste après la fermeture des pistes. Malheureusement, elle s'est déroulée par mauvais temps dans une neige rendue lourde par la pluie. D'où, sans doute, le nombre réduit de participants engagés (environ 25 hommes et femmes). Dommage pour cette manifestation sportive qui a demandé cinq à six semaines de préparation à Guillaume Duval et Audrey Codas (pompiers à Saint-Jean-de-Maurienne). Après l'épreuve, les concurrents ont été accueillis à la salle des fêtes, où s'est déroulée la remise des prix, par le capitaine Tépas (du centre de secours des pompiers de Saint-Jean), puis Pierre-Yves Bonnivard (président de la CCVG), Simon Cartier-Lange, Julien Donda et Céline Rostaing-Troux (présidente de la Maison du tourisme), tous les quatre membres du corps des sapeurs-pompiers des Villards. A l'issue de la remise des prix, un repas a été servi à l'ensemble des participants et des accompagnateurs qui avaient souhaité prolonger la soirée de manière amicale et conviviale.

### VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

### CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE

INSTALLATION ET ENTRETIEN



### CHIANALE FILS

Butane - Propane - Camping-gaz  
655, avenue de la Gare  
73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

## Les caractéristiques du climat villarin

Depuis l'étude fondamentale de Bénévent sur le climat des Alpes françaises (1926), plusieurs travaux ont été publiés sur le sujet. Il faut citer ici plus particulièrement les thèses d'Henri Onde sur la Maurienne et la Tarentaise (1938) et les volumes de Raoul Blanchard sur les Alpes Occidentales (dont la publication s'étale de 1938 à 1945).

Le climat villarin dépend évidemment de la situation de la vallée, de l'altitude et du relief.

La vallée des Villards se trouve à la charnière des massifs centraux et de la zone intra-alpine (1). Elle est donc protégée des effluves humides de l'ouest par une double barrière montagneuse, Préalpes et crête des Sept-Laux. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les précipitations soient beaucoup moins considérables que sur ces montagnes extérieures, mais, en revanche, elles sont nettement plus copieuses que dans l'intérieur des Alpes. Quant aux influences méridionales, elles sont évidemment bloquées par le haut massif de l'Oisans.

L'altitude vaut au pays villarin un rude climat de montagne, car les villages sont assis entre 1 000 et 1 200 m et les chalets d'estive peuvent dépasser 2 000 m. Le relief renforce d'ailleurs les effets de l'altitude. En effet, la crête des Sept-Laux, inférieure à 3 000 m et ébréchée de cols qui descendent au-dessous de 2 500 m, n'est pas une suffisante barrière contre les nuages porteurs de pluie et elle contribue à abaisser les températures et les limites végétales. D'autre part, l'étroitesse de la vallée accroît les ombres portées et dérobe une notable quantité de rayons solaires, surtout aux environs.

### La rudesse montagnarde

La vallée des Villards est incontestablement un pays de haute montagne, où ni la vigne ni le châtaignier ne se sont aventurés, et où le froment et les arbres fruitiers sont dans des conditions précaires. La rigueur montagnarde s'exerce naturellement avec force pendant la mauvaise saison. Et pourtant cette rudesse paraît relativement modérée, comparativement à d'autres stations alpines. Assurément, l'hiver est froid, mais la moyenne de cette saison (établie de 1935 à 1953) à Saint-Alban, + 0,3°C, et celle de janvier, - 0,5°C, n'ont rien d'exceptionnel, puisqu'on enregistre respectivement - 0,4°C et - 1°C aux Déserts-en-Bauges, à 1 030 m d'altitude ; une moyenne d'hiver de - 0,9°C à Beaufort-sur-Doron, à 740 m, et au Bourget-en-Huile, à 860 m ; de - 0,8°C aux Contamines, à 1 175 m (2).

Protégé par les Sept-Laux, le pays des Villards est nettement moins froid que les stations des massifs centraux et des Préalpes. Mais, en revanche, la rigueur est plus grande que dans la zone intra-alpine : ainsi, avec une moyenne de - 0,6°C en janvier, Montpascal, plus élevé de 400 m, est à peine plus froid que Saint-Alban. Sans doute il gèle à Saint-Alban 152 jours par an (3), ce qui semble considérable, mais c'est cependant 18 jours de moins qu'aux Déserts et 28 de moins qu'à Chamonix, qui n'est qu'à 1 030 m. En ce domaine, les Villards sont surtout largement favorisés par rapport à la basse vallée de l'Arc, où sévit l'inversion de température : Sainte-Marie-de-Cuines est affligée de 148 jours de gel,

En 1955, Jean-Jacques Boisvert publie un essai de synthèse en utilisant des données plus récentes tirées des tableaux annuels, des feuilles d'observations mensuelles récapitulatives, et des carnets journaliers tenus par les observateurs du réseau météorologique des Eaux et Forêts. Un de ces postes de mesure était basé à Saint-Alban.

C'est en s'appuyant sur ces données (et sur celles concernant la pluviométrie publiées la même année par Raymond Balseinte) qu'en 1966, Pierre Bozon décrit et analyse le climat villarin.

Cet article en appelle naturellement un autre – qui reste à écrire – sur l'évolution du climat depuis près d'un demi-siècle...

presque autant que Saint-Alban. Souvent ensoleillé, l'hiver villarin est plus agréable que dans le bassin de La Chambre, enseveli sous le brouillard.

Certes la neige est copieuse, et c'est l'élément le plus visible du climat hivernal et aussi le plus lourd de conséquence. Saint-Alban (2), en 16 ans (1934-1949), accuse une moyenne de 3,58 m, ce qui est considérable, largement supérieur aux 1,89 m du Bourget-en-Huile, aux 1,96 m de La Ferrière (800 m d'altitude), aux 1,14 m de Sainte-Marie-de-Cuines, aux 2,57 m de Montgellafrey (1 080 m), aux 3,01 m de Valmeinier (1 500 m), aux 2,32 m de Jarrier (1 000 m).

La station météorologique villarinoise de Saint-Alban reçoit donc trois fois plus de neige que Sainte-Marie-de-Cuines, dont le poste est situé 400 m plus bas, et 50 % de plus que Jarrier, défilé derrière la crête orientale des Villards. Elle surclasse toutes les localités intra-alpines, à égale altitude. Mais elle s'incline devant les 3,76 m de Chamonix, les 3,92 m des Contamines et les chutes abondantes des Préalpes : bien qu'à 980 m d'altitude seulement, le monastère de la Grande Chartreuse est pourvu d'une tranche de neige équivalente.

Il est vrai que la moyenne de Saint-Alban a été contestée comme trop élevée, mais il n'en demeure pas moins que la vallée des Villards se comporte, en ce domaine, comme un pays des massifs centraux. Quoiqu'à l'abri de la haute barrière montagneuse, elle éprouve la conséquence de la situation des Sept-Laux et de leur altitude relativement élevée. Ramenée à sa valeur en eau de fusion, la neige représente 302 mm, soit 25 % du total annuel des précipitations. Ce coefficient nivométrique rapproche également la station villarinoise de celles des massifs centraux, mais il est supérieur aux taux des Préalpes, plus arrosées en été, et par contre inférieur à ceux des stations internes de Tarentaise et de Maurienne qui dépassent 30 %.

On enregistre en moyenne 8 mois susceptibles de recevoir des flocons, d'octobre à mai, avec 36 jours de chute supérieure à 10 mm. Mais les 2/3 de la neige tombent en 4 mois, du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril, le record étant détenu par janvier, qui, à lui seul, accapare 954 mm, soit 27 % du total.

Les statistiques accordent à la durée du manteau neigeux une moyenne de 135 jours, soit 4 mois et demi. En effet, les chutes d'octobre et de novembre sont sporadiques et la neige fond généralement au bout de quelques jours. Assez souvent, elle ne commence à tenir qu'après Noël, s'il est arrivé, exceptionnellement, de la voir s'installer à demeure à partir de la mi-octobre. De même, il est assez commun de voir disparaître le blanc suaire dès le 15 mars, bien qu'il se maintienne, en certaines années, jusqu'au 15 avril. Aussi semble-t-il que la durée moyenne de 135 jours soit excessive et qu'il faille la ramener à 110-120 jours, soit en gros du 15 décembre au 1<sup>er</sup>

avril, avec un minimum de 60 jours et un maximum de 150.

L'épaisseur du manteau nival est variable d'une année à l'autre, allant d'un mince enduit d'une vingtaine de centimètres, qui s'effiloche sur les pentes, à un épais matelas excédant les deux mètres, comme en 1924 ou en 1961. On peut tabler sur une épaisseur moyenne de 1 mètre, au cœur de l'hiver. Naturellement, tous les chiffres augmentent rapidement avec l'altitude. Ainsi, à Grand-Maison, à l'aval de la combe d'Olle, par 1 540 m d'altitude, on note 63 jours de chute et près de 6 mois d'enneigement : plus de la moitié des précipitations tombe sous forme de neige. Au lac Bramant (2 450 m), les flocons tombent pendant 100 jours et garnissent le sol près de 9 mois.

L'exposition a son mot à dire au moment de la fusion printanière. Vers le 15 avril, il n'est pas rare qu'il n'y ait plus de neige aux adrets jusqu'à 1 600-1 800 m suivant l'aspect plus ou moins au sud alors que les versants, qu'illuminent les feux du couchant, ont gardé leur parure immaculée dès 1 400 m et que ceux qui sont franchement au nord sont encore tout blancs à partir de 1 200 m.

La neige tient une grande place dans la vie villarinoise (...). Son intervention la plus brutale se fait par l'intermédiaire des avalanches. Celles-ci sont innombrables et fréquentes, mais, bien entendu, elles n'attirent l'attention que dans la zone d'habitat permanent, quoiqu'elles aient parfois causé des dégâts aux chalets d'alpage : ainsi fut emporté par une coulée de neige, en 1892, le hameau d'été de la Frasse (NDLR : et en 1923-1924 une partie des Echets).

Dans la grande vallée, les couloirs suivis par les avalanches de neige lourde, les plus communes, sont encore fort nombreux, surtout au pied des grands

versants déboisés : ainsi, pas de couloir entre Valmaure et les Roches, zone protégée par la forêt, mais trois chemins d'avalanche des Roches au Chef-Lieu. Chaque année, les avalanches empruntent ces passages et transportent des masses de pierres et de bois sur les surfaces planes du fond de la vallée. Elles sont connues et prévisibles, donc peu dangereuses.

Redoutables, au contraire, sont les avalanches extraordinaires survenant par grand enneigement et dans des conditions atmosphériques spéciales. On les nomme avalanches de neige sauvage (4). Elles se produisent lorsqu'une forte chute de neige poudreuse vient recouvrir un vieux manteau de neige durcie. Survient un coup de vent tiède qui, du col du Glandon, embouque la vallée, et l'énorme édredon de neige légère décolle sur la patinoire de vieille neige gelée et parcourt les raides pentes d'auge à une vitesse vertigineuse, précédée par un souffle irrésistible dû au déplacement d'air. En outre, ce type d'avalanche déborde assez facilement des couloirs ordinaires qui la guident cependant en gros.

Ce sont ces coulées qui ont causé les grands ravages du XX<sup>e</sup> siècle, d'autant plus catastrophiques qu'on avait édifié des maisons en de nouveaux emplacements hors des vieux villages mieux abrités, parfois par une protection artificielle comme le gros mur qui défendait le hameau des Ponts, à la fois contre les laves torrentielles et les avalanches de Barral. Bâtie sur le cône de ce torrent, l'église de Saint-Colomban eut parfois à souffrir des coulées de neige, ainsi en 1718 et 1899 (5).

Or, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour se rapprocher des nouvelles routes et fuir

**Lire la suite page 11**

## L'avalanche de terre de 1720

L'ancienne cure de Saint-Colomban, dont bon nombre de Villarins se souviennent encore puisqu'elle ne fut démolie qu'en 1936, devait remonter à « la nuit des temps » ! On peut en effet supposer qu'elle était aussi ancienne que la vieille église. Dans un texte de 26 pages datant du 12 mars 1853 (intitulé « Mémorandum adressé à son Excellence le Ministre de l'intérieur »), qui résume l'état de l'opinion au moment de la construction de la nouvelle église, construction dont la nécessité fut longtemps contestée par les élus de l'époque — opposés en cela au maire, Emmanuel Martin-Frère — et une grande partie de la population, on peut lire ceci : « *La reconstruction de l'église à neuf serait d'ailleurs une entreprise folle, attendue les dangers auxquels tant de dépenses seraient exposées. En effet, au midi de l'église actuelle, à 5 mètres environ seulement de la porte d'entrée, est un précipice ou ravin de plus de 100 mètres de profondeur, et au pied de ce ravin coule un torrent impétueux (le Glandon) qui sans cesse en mine la base, et, de plus, dans l'étendue de la hauteur du précipice, existent plus de dix sources, qui sans cesse en humectent, détrempe et entraînent les terres, en sorte que par l'action des eaux, des gels et dégels, le précipice tend sans cesse à se rapprocher de l'église, et l'on aperçoit d'année en année et surtout après quelques années, qu'il en est sensiblement plus proche. Il serait même déjà probablement arrivé quelque catastrophe, s'il n'avait été fait quelques réparations contre l'action des eaux. D'autre part, au nord, soit du côté de la montagne, l'église est sans cesse menacée par des avalanches de terre ou de neige qui du haut de la montagne se précipitent sur ce point et sur tout le territoire adjacent. En 1720, une énorme avalanche de terre fondit sur ce territoire, enfonce la porte de l'église, qui alors était du côté de la montagne, rempli en partie l'église (...).*

## Le climat villarin

Suite de la page 10

l'entassement des vieux villages, on construisit imprudemment en terrain découvert. En 1915, l'avalanche du Martinan rasa un bâtiment d'exploitation à l'écart du village et fit deux victimes. En décembre 1923, la cure et l'église sont endommagées ; en 1924, à Lachenal, une maison neuve est soufflée avec ses occupants. 1942 atteint un triste record (4) : le 30 janvier, l'avalanche de Barral démolit la moitié de l'*Hôtel du Glandon* et une maison voisine ; le 1<sup>er</sup> février, d'autres bâtiments sont pulvérisés au Martinan et à Lachenal : des meubles s'envolent à l'envers au-delà du Glandon. Bilan tragique : 7 morts. L'avalanche du Rivaud, en 1955, est plutôt un glissement de terrain dans les moraines, mais elle causa la mort de trois personnes.

La catastrophe de 1942 a incité le service des Eaux et Forêts à entreprendre une œuvre de protection : construction de digues le long des principaux couloirs pour canaliser les coulées de neige ; reboisement en résineux dans les zones de départ, entre 1 500 et 2 000 m ; implantation de brise-neige métalliques et de banquettes de stabilisation. Ces travaux seront sans doute efficaces : ainsi, l'avalanche de Barral, en 1961, a pu être détournée à l'amont du Chef-Lieu ; or elle était fort dangereuse puisqu'elle traversa le Glandon et coupa la route nationale sur une largeur de 120 mètres et une hauteur d'une douzaine de mètres (6).

### Les faveurs de la bonne saison

Dès mars, la pluie se mêle à la neige. Elle est la bienvenue, car elle fait disparaître le suaire hivernal, et les pluies d'avril, qu'on souhaite abondantes, font reverdir le pays. Mai, c'est le mois des feuilles et des fleurs. La neige achève de débarrasser les combes, où juin verra arriver les troupeaux dans les pelouses fleuries. L'été est relativement chaud puisque la moyenne de juillet atteint 15,6°C. C'est là un chiffre bien supérieur à ceux des stations préalpines (15,1°C aux Déserts, à 1 030 m ; 14,9°C à École, à 830 m, en Bauges), mais inférieur cependant aux températures des localités plus internes (15,7°C à Aussois, à 1 490 m). La moyenne des maxima abso-

lus s'élève à 31,2°C (29°C aux Déserts). La chaleur estivale favorise les cultures qui peuvent grimper assez haut sur les pentes. Mais il faut tenir compte des nuances que commandent l'altitude et l'exposition, que l'on peut observer, faute de mesures, par les dates de la moisson du seigle.

Celle-ci débute au commencement juillet, vers 1 000 m d'altitude, au Premier-Villard, mais elle n'atteint Valmaure, 200 m plus haut, qu'au début août ; à Lachal, en face, mais à l'envers, les épis ne tombent qu'après le 15 août, évitant de justesse la jachère climatique qui se pratiquait pourtant un peu plus haut, vers les Granges. Sans doute, les journées estivales sont parfois brûlantes, mais les brises les ventilent et les nuits demeurent fraîches.

Le 15 août passé, les jours diminuent rapidement, les températures baissent assez vite et le mauvais temps peut faire descendre la neige au-dessous de 2 000 m. Pourtant, septembre et même octobre sont encore des mois chauds, au moins pendant le jour, car les nuits, de plus en plus longues, amènent fréquemment les gelées blanches.

La chaleur est d'autant plus bénéfique à la vie agricole que la pluvirosité est bonne. Le poste de Saint-Alban (7) a reçu, de 1934 à 1950, une moyenne annuelle de 1 215 mm de précipitations, chiffre qui surclasse tous ceux des postes mauriennais à égale altitude, tout en étant inférieur à ceux des stations occidentales (1 223 mm au Bourget-en-Hüle, 1 244 mm à Saint-Alban-d'Hurtière, 1 801 mm aux Déserts). Il s'agit donc d'une humidité convenable et, de surcroît, elle est bien répartie. Elle se classe dans la catégorie du régime pluviométrique alpin à maximum d'hiver, commun à la plus grande partie de la Maurienne et de la Tarentaise.

L'hiver reçoit 30 % du total annuel, suivi par l'automne avec 27 %, le mois de novembre se classant en tête, avec 146 mm. Plus de 40 % des précipitations s'abattent du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars, principalement sous forme de neige. Mais l'été et le printemps reçoivent encore 22 % et 21 % de la tranche annuelle, mars étant le mois le plus sec : ses 76

mm ne font que la moitié des chutes de novembre. L'égalité pluviométrique est remarquable, à l'exception des mois de neige, celle-ci étant liée surtout à la haute barrière des Sept-Laux. On doit retenir d'abord l'assez grand nombre de jours arrosés, environ 120, et surtout la bonne pluvirosité des mois chauds, qui, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, encaissent 44 % des précipitations annuelles : ces 6 mois reçoivent plus de 80 mm chacun, et, si le printemps n'est humecté qu'avec une certaine parcimonie, la fonte des neiges est alors d'un grand secours. Remarquons aussi toutefois qu'il ne faut pas exagérer l'humidité de la belle saison : la vallée des Villards est beaucoup moins arrosée en été que les montagnes occidentales ; il n'y tombe que 211 mm du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre, contre 486 mm aux Déserts-en-Bauges, 309 mm à Saint-Alban-d'Hurtière, 336 mm à Montsapey. Elle s'apparente davantage au reste de la Maurienne (190 mm à Valmeinier). Malgré quelques journées de mauvais temps, l'été villarin est en général ensoleillé.

Ces conditions favorisent la croissance de l'herbe et des arbres, conviennent aux pommes de terre et aux céréales robustes. Même le froment d'hiver arrive à maturité, surtout au-dessous de 1 100 m. Les arbres fruitiers ne sont pas non plus rebutés, et cerisiers, pommiers, poiriers, pruniers, noyers donnent parfois de belles récoltes jusqu'à 1 200 m.

### Les saisons et les cours d'eau

On voit donc s'opposer une saison froide et neigeuse, rude, quoique moins qu'en bien des contrées alpines, et une belle période, favorable par l'égalisation de ses pluies et sa chaleur relativement élevée. Les saisons intermédiaires, printemps et automne, sont plutôt écrasées, comme il est naturel en montagne. En effet l'hiver va normalement du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril, soit 4 mois ; le printemps n'est guère représenté que par avril et mai ; l'été tient à nouveau 4 mois, du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre ; l'automne se contente de 2 mois, comme le printemps.

Les Villarins font des distinctions d'ordre pratique qui ne sont pas sans intérêt. Ils différencient l'occlusion hivernale, correspondant à la durée du manteau nival ; le printemps, compris entre la fusion des neiges dans la vallée et l'em-

montagnage ; « le temps chaud » de l'estive ; enfin l'automne, décomposé en deux demi-saisons : la « Saint-Michel », soit à peu près octobre, correspondant au pâturage des regains, et l'« arrière-saison » qui va de la mise à crèche des bovins jusqu'à l'établissement définitif de la couverture neigeuse. Tout se trouve ramené aux travaux des champs et surtout aux soins du bétail. La vie des bêtes à cornes est ainsi divisée en 3 tranches : estive (du 6 juin au 18 septembre) ; mise au regain (du 18 septembre au 1<sup>er</sup> novembre) ; hiverne du (1<sup>er</sup> novembre au 6 juin). Celle du bétail ovin est un peu différente : estive (début mai – 18 septembre) ; pâture dans la vallée (18 septembre – courant décembre) ; hiverne (décembre à mai).

La neige, qui tient une si grande place dans le climat, influe évidemment beaucoup sur le comportement des cours d'eau. Ceux-ci ont un régime nival, avec les maigres accentués de l'hiver, les hautes eaux de printemps, alimentées par la fonte des neiges, qui à partir de mars gonflent jusqu'en juin pour décroître ensuite lentement pendant les mois d'été, la fusion des névés soutenant le régime, et l'automne, malgré les grosses pluies, car celles-ci tombent déjà sous forme solide sur les sommets.

On observe aussi un rythme diurne au printemps et en été : les heures chaudes gonflent les torrents, alors que la fraîcheur les anémie. Le Glandon roule, en moyenne, 2,8 m<sup>3</sup>/s (8), ce qui, pour un bassin de 115 km<sup>2</sup>, donne un débit relatif de 24,3 l/s au km<sup>2</sup>, module assez semblable, quoique plus faible, à ceux de la zone intra-alpine car le bassin n'a que le tiers de sa surface au-dessus de 2 000 m. Comme tous les cours d'eau de type nival, les étages ne sont pas très aplatis : 6,5 l/s/km<sup>2</sup> (comme l'Arc à Hermillon), et les hautes eaux ne sont pas catastrophiques : 566 l/s/km<sup>2</sup>, soit un débit brut de 65 m<sup>3</sup>/s. Il est vrai que les grosses averses peuvent déclencher des crues plus considérables (*lire page 14*).

L'Eau d'Olle, dont Saint-Colomban ne possède que les premiers kilomètres, est beaucoup plus puissante : avec 51,4 l/s/km<sup>2</sup>, elle s'apparente aux plus grosses rivières des Alpes françaises, comme l'Arve et le Doron de Beaufort. C'est qu'elle puise en partie son alimentation aux glaciers étendus du massif des Grandes Rousses.

Pierre Bozon (\*)

(\*) PIERRE BOZON : Le pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p. (Epuisé.)

(1) Les Massifs centraux présentent en Savoie sept ensembles dont l'altitude moyenne varie de 1 400 à 2 500 m : le petit massif des Aiguilles Rouges, (au sud-est du Chablais, du Giffre et au nord-ouest de l'Arve supérieure) ; le Mont-Blanc ; le massif de Beaufort, au sud-ouest du massif du Mont-Blanc ; le massif du Grand Arc et du mont Bellachat, au sud du confluent de l'Isère supérieure et de l'Arly ; le massif des Sept-Laux ; le massif des Grandes Rousses. La zone intra-alpine comprend les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne qui encadrent l'énorme massif de la Vanoise.

(2) JEAN-JACQUES BOISVERT : La neige dans les Alpes françaises, *Revue de géographie alpine*, 1955, Tome 43, n° 2, pp. 357-434.

(3) NDLR : On en est loin aujourd'hui...

(4) J. MESSINES DE SOURBIER, Avalanches en Savoie, *Revue de géographie alpine*, tome XXX, 1942, pp. 605-627.

(5) La Maurienne, notice historique et géographique par les instituteurs de la circonscription de Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne, 1904, tome I.

(6) NDLR : mais aussi, à Saint-Colomban, 1978 (sans dégâts) et le 20 janvier 1981 (dégâts matériels mais pas de victime).

(7) Raymond Balseinte : La pluvirosité en Savoie, *Revue de géographie alpine*, 1955, Tome 43, n° 2, pp. 299-355.

(8) PIERRE MOUGIN, Les torrents de Savoie, Grenoble, 1914.



■ Avalanche du 3 février 1938. En bas, au centre, l'ancienne cure et l'ancien clocher de Saint-Colomban.

## Un pays façonné par l'action glaciaire

Le pays des Villards est constitué de roches variées, qui ont été agencées diversement par les mouvements (...) qui, au Tertiaire, ont érigé la chaîne des Alpes. Au fur et à mesure que se dressaient de hautes montagnes, les forces destructrices entraient en jeu. Parmi elles, les glaciers sont les grands responsables des paysages que nous avons sous les yeux.

Les glaciers ont, pendant des millénaires, occupé totalement le pays villarin, emplissant tous les creux, ne laissant émerger que les sommets. La dernière phase fut suivie d'une décrue, puis d'une nouvelle avancée qui fut beaucoup plus localisée. Les glaces fondirent enfin, laissant subsister seulement quelques petits organismes sur les versants nord, au-dessus de 2 300 m. On compte aujourd'hui une dizaine de ces petits glaciers de cirque : Colombière, Montfossé, Villonet, Clérant, Puy Gris, Rocher Gris, Grande Valloire, Arguille, Argentière. Ils couvrent en tout moins de 120 hectares, dont 60 % pour le glacier ouest d'Argentière et le glacier du Puy-Gris ; les autres, intermédiaires avec les névés, n'ont même pas 10 ha chacun (§).

Les énormes glaciers quaternaires ont excavé des auges et des cirques, et déposé des moraines.

### Les auges

Toutes les vallées fluviales sont devenues des auges, vastes berceaux à fond plat et aux versants raides.

#### La vallée principale (de Lachal au Premier-Villard)

Elle mesure 6,3 km depuis Lachal jusqu'au Premier-Villard. Le fond peu incliné descend de 1 180 m à 960 m d'altitude, soit une pente de 3,5 %. Il s'élargit à l'arrivée de chaque affluent qui apportait un supplément de glace : 400 m de large à l'amont des Roches, 500 m vers le Chef-Lieu, 800 m vers le Martinet, 1 500 m au Frêne.

Les versants s'élèvent d'abord doucement, puis en grandes pentes raides, au-dessus de 1 300 m généralement. Ils sont parfois accidentés de replats (Le Plan, Esserts, Replat) ou d'autres formes curieuses, comme la Combe, aux Roches, gouttière aux flancs raides, parallèle à la pente et profonde d'une trentaine de mètres : à la limite des terrains schisto-calcaires et cristallins, ce couloir d'avalanche fut sans doute approfondi par un courant de glace postérieur à la grande glaciation. Le même phénomène se présente au-dessus de l'Église de Saint-Alban. Vers 1 700-1 900 m, la pente s'adoucit brusquement et cède la place aux lourdes croupes comme le Triandou, le Balais, le Truc.

L'élargissement considérable de l'auge, en aval, est dû, pour une bonne part, au travail du glacier dans les roches tendres du Lias qui revêtent les deux versants. L'adoucissement sommital, c'est l'épaulement qui correspond à la surface du glacier, laquelle se trouvait donc au voisinage de 1 800 m d'altitude. L'épaisseur du fleuve de glace variait donc de 500-600 m à l'amont à 800 m à

l'aval. Le glacier devait tenir compte aussi des obstacles rencontrés sur sa route. Ainsi, le contrefort des Côtes, à l'aval du Châtelec, par-dessus lequel arrivait la glace de Bellard, détournait le glacier principal sur l'adret mais le puissant môle de Fremezan le renvoyait vers La Pierre, ce qui explique l'élargissement de la vallée à l'envers, passé Nantchenu. Plus loin, le contrefort du Truc le repoussait à nouveau vers l'adret, et, désormais, ce versant a seul le fond de l'auge (sauf le « replat-vestige » du Bouchet). Mais l'arête Triandou-forêt du Nant est un mur contre lequel a buté le glacier, qui fut forcé, sans doute, de surcreuser fortement la basse combe du Merlet.

Sur le territoire de Cuines, le fond du glacier du Glandon se reconnaît encore aux replats du Monthyon (1 030 m), des Côtes (800 m) et, à l'envers, au Mont de Sainte-Marie (700 m). Le fond du glacier de l'Arc se trouvant aux environs de 450 m, on peut conclure à une dénivellation de 300 m environ entre le collecteur et son affluent.

La gorge de raccordement a été aménagée non seulement par le Glandon, mais par une langue glaciaire tardive. Cela apparaît nettement au Pied des Voûtes, ou sous le Premier-Villard : le fond plat de la vallée à 300 m de large et s'encadre entre de raides versants. Plus à l'amont, les traces sont moins nettes. Pourtant, au Rivaud, il est possible qu'une langue de glace ait mis la main au façonnement de la gorge, d'autant plus qu'elle se trouvait protégée par une exposition franchement nord. L'ultime action glaciaire s'étant produite à l'abri du soleil a, sans doute, fixé l'emplacement du Glandon à l'envers.

#### Les auges sédimentaires

L'auge du Glandon, qui prolonge la vallée principale à l'amont de Lachal, et celle d'Olle sont les plus vastes et les plus

du Glandon) est la plus longue et la plus déclive, puisque, de Sous-le-Col à Lachal, elle mesure 5,3 km pour une dénivellation de 9,9 %, alors que l'auge d'Olle n'a que 3,6 km du col du Glandon à la limite des Villards, avec une pente de 6,6 %. La forme en U est remarquable sur l'une et l'autre. Leur fond est très plat, sur une largeur de 400 à 500 m. Il est entièrement établi sur les schistes tendres, ce qui donne une remarquable dissymétrie à la combe du Glandon. Les flancs, en roche homogène, sont raides et réguliers jusqu'à l'épaulement vers 2 100 m, ce qui valait aux glaces une épaisseur de 4 à 500 m. Mais le flanc aval droit de la combe du Glandon est accidenté de combes (Bellecombe, Combe Crottée, Combe Sapey, etc.), qui furent probablement aménagées par des névés, lors de la dernière avancée glaciaire : le cas est le même que ceux précédemment signalés aux Roches et à l'Église de Saint-Alban. A l'aval de Prérond, le glacier transfluait par-dessus l'avancée de Montrond pour rejoindre le glacier du Tépey. De là découlent la réduction de la largeur de la vallée, qui finit même par une sorte de verrou à l'amont de Lachal, et aussi l'accentuation de la pente due à l'accroissement de vitesse de la glace, moins épaisse : 8 % à l'amont de L'Echet, 13 % à l'aval. La confluence, sous Valmaure, des deux glaciers du Glandon et du Tépey évitait de trop brusques raccordements : le plateau des Granges, ancien fond glaciaire, étant à 1 250 m d'altitude, la dénivellation se solde à Lachal par 70 m seulement.

A sa tête, le glacier du Glandon communiquait avec l'appareil d'Olle par le col du Glandon. Celui-ci fut aménagé par une transfluence venue de la Croix-de-Fer. En effet, au droit du col, l'auge du Glandon est plus profonde d'une centaine de mètres et son flanc est raide, alors que le plan du Col (1 920 m) et le plan

successives. Du col de la Croix-de-Fer à celui du Glandon, l'auge est plus étroite et plus courte : 1,2 km de long ; un plancher large de 300 m et très plat. L'épaisseur de glace ne devait pas excéder 200 mètres.

La combe de Bellard présente une auge beaucoup moins nette. Elle ne mesure que 2,7 km, de 1 900 à 1 600 m d'altitude, soit une pente de 11,1 %. L'épaisseur de la glace ne devait pas dépasser 250 m, sur une largeur maximale de 200 m. Alimenté par des sommets peu élevés, ce glacier a mal creusé une vallée qui a gardé des versants assez doux, avec des replats, des élargissements, notamment aux Brays, à la Téchette, et des épaulements à peu près aplatis. La gorge, qui raccorde cette combe à la vallée principale, a été retaillée par un glacier plus tardif, qui pouvait se maintenir longtemps en plein nord.

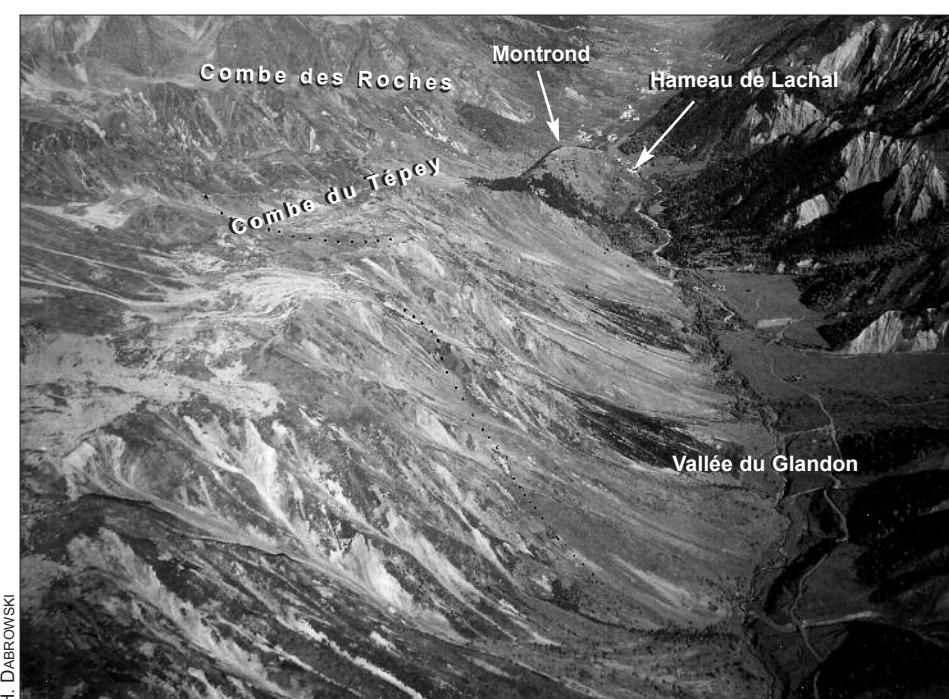
#### Les auges cristallines

Les vallées de la rive gauche du Glandon, enfoncées dans le cristallin, étaient bien pourvues de glace par de hauts sommets culminant souvent à plus de 2 700 m. Mais les roches étaient dures et les auges ont moins d'ampleur et plus de déclivité que les vallées sédimentaires, tout en étant cependant remarquablement sculptées.

Les moins amples sont à l'aval. La combe des Reisses est une auge étroite et profonde, surtout à l'aval, où elle s'étroite dans le granite. Celle du Merlet est assez rapide : de 1 950 à 1 460 m, elle descend 2,9 km avec une pente de 16,8 %. Epais en moyenne de 250 m, le glacier qui la parcourait n'avait que 200 m de large à la base, 6 à 700 m au sommet. L'auge est fort mal calibrée, présentant tantôt des fonds plats marécageux (Plans de la Loze, des Granges), tantôt des étranglements aux pentes fortes, notamment à la traversée du granite entre 1 700 et 1 600 m, avec même des verrous comme celui qui retient le petit lac de la Clé (1 864 m). Très élevé, mal alimenté, le glacier du Merlet se trouvait fortement suspendu au-dessus du puissant glacier principal : le gradin de confluence offre une dénivellation de 500 m.

Moins long (2,5 km), le glacier de la combe des Roches avait une pente supérieure (18,1 %), une largeur et une épaisseur (500 m en moyenne) plus grandes, car il écoulait la glace d'un vaste cirque de hauts sommets, du Puy Gris à Vallorin. Le calibrage reste imparfait avec deux élargissements, à l'amont (Orselle) et à l'aval (passerelle), séparés par un rétrécissement. Mais le plancher a été foré plus bas, jusqu'à 1 520 m d'altitude, et il ne domine que de 170 m le fond de l'auge principale.

L'auge du Tépey n'est qu'à 150 m au-dessus de l'auge principale. Elle a été aménagée par un glacier puissant, long de 3 km et plus large que celui de la combe des Roches : son volume devait surclasser celui de son voisin de 50 %. Issu à l'amont de deux branches divergentes,



■ L'auge sédimentaire du Glandon, vallée principale, à l'amont de Lachal.

caractéristiques, car elles sont dilatées en roche tendre et les glaciers recevaient une bonne alimentation de sommets approchant 3 000 m.

La première (de Lachal à Sous-le-col

des Fraîches (2 000 m) sont de vrais fonds de glacier, entre des sommets qui dépassent 2 100 m. La différence d'altitude entre ces deux plans semble prouver que le col a été façonné en deux phases

## L'action glaciaire aux Villards

Suite de la page 12

ce gros glacier, moins déclive (15,3 %), a pu calibrer à peu près correctement son lit.

D'autres glaciers étaient plus minces, et leurs auges forment aujourd'hui de hautes combes suspendues au-dessus des vallées principales. La plus caractéristique est celle de la Croix, installée entre Argentière et Sembuis. Dépassant à peine 2 km de long, sa largeur à la base est très faible (100 m) et son plancher n'est qu'à 200 m en contrebas des sommets. Prenant fin à 1 950 m d'altitude, elle domine le fond de l'auge du Glandon de 300 m. Plus à l'aval, la combe de Montrond est suspendue de 230 m. Enfin le glacier de Comberousse, installé dans une zone de schistes tendres, était perché de plus de 400 m au-dessus du plancher de son collecteur.

### Les cirques

Au-dessus des vallées envahies par la glace, la zone des sommets a reçu l'empreinte glaciaire sous la forme de cirques. On peut compter une trentaine de ces excavations le long des versants cristallins. Les uns sont de simples alvéoles, inscrites à haute altitude : il en est ainsi au sommet de la combe de Merlet ; on peut citer aussi le cirque clos de toutes parts qui contient le glacier de Villonet (2 550 m). Certains sont vraiment remarquables, comme les deux beaux cirques jumeaux des Balmettes : 700 m sur 500 m de crête à crête, creusés à 2 200-2 300 m, entre des sommets à 2 500-2 600 m. Le méridional contient encore un petit lac, retenu par un verrou.

Une autre catégorie concerne les cirques en escalier, qu'on rencontre en haut des vallées cristallines. Au-dessus de l'Orselle, par exemple, s'étagent trois gradins de cirque, entre 1 900 et 2 500 m d'altitude. Ils sont tantôt vêtus d'éboulis, de moraines plus ou moins herbeuses, et tantôt contiennent un lac (Balmettes, Croix) ou un glacier (Clérant, Pellegrin, etc.).

Quant à la coupole des Grandes Rousses, elle devait porter un grand glacier de plateau, dont il reste d'ailleurs celui de Saint-Sorlin. Ce glacier l'a écorcée, creusant des niches où se logent de petits lacs (lac de Montfroid, lac Majeur, etc.) et approfondissant le synclinal où s'allongent les trois lacs de Bramant. Seul, le Grand Lac est en partie villarin ; il couvre une quinzaine d'hectares (720 m de long sur 200 de large).

### L'accumulation morainique

Des masses de débris arrachées par les glaciers, une part importante a été exportée par les grands collecteurs, glacier de la Romanche et surtout glacier de l'Arc. Mais une part aussi est restée aux Villards, sous forme de moraine de fond, garnissant d'un épais matelas le plancher de l'auge principale. Cette moraine est constituée d'éléments finement triturés le plus souvent, quoique lardés de cailloux anguleux, provenant en grande majorité des roches cristallines. Elle mêle ainsi les matériaux sablonneux, schisteux et calcaires. Elle enduit le fond de la grande vallée jusqu'à 1 200 m d'altitude, contribuant à adoucir les pentes inférieures du berceau. Son épaisseur atteint parfois plusieurs dizaines de mètres. La moraine a souvent transformé les sols, beurrant le cristallin de l'adret d'une terre d'envers plus ou moins argileuse, parsemant de cailloux cristallins le plan incliné schis-

teux qui monte vers le Coin.

La dernière offensive glaciaire a apporté d'autres éléments plus grossiers mais plus localisés. En effet, les glaces, qui avaient à nouveau envahi les hautes combes, ont déversé leur moraine dans l'auge principale non englacée, où, faute de transport, elle est demeurée. Elle est constituée par des matériaux de grande dimension, préparés par le froid intense qui avait précédé cette invasion glaciaire. Ce sont des blocs erratiques, particulièrement abondants au débouché du glacier des Roches : ces rochers énormes (plusieurs centaines de mètres cubes parfois) s'amoncellent au Châtelet, à La Perrière, aux Roches. Chacun d'eux a

son nom : Pierre Tabanne, Pierre Colombière, Pierre Rochère, Pierre Chapelet, etc. Leur base est emballée dans une matrice sablonneuse, parsemée de cailloux anguleux.

Leur provenance n'est pas douteuse, attestée à la fois par leur constitution et leur direction. Ce sont des fragments de gneiss et surtout de micaschiste formant des cubes ou des parallélépipèdes. La nature de la roche, aisée à débiter, explique l'extraction facile par le glacier. Ces blocs ont été arrachés sur le flanc gauche de la combe des Roches, en Comberousse. Allongés dans le sens de marche du glacier, ils accompagnent, à l'aval, les deux rives de la combe jusqu'à la passerelle, près de laquelle on observe d'ailleurs une belle moraine latérale.

Cette localisation précise des blocs erratiques, qui a valu leur nom aux



■ La combe du Bacheux.



■ La combe de Bellard, berceau adouci dans les schistes calcaires tendres et ravinés.

Roches et à La Perrière, est liée à la structure de la combe des Roches : les micaschistes du massif de Comberousse s'inclinent vers l'axe de celle-ci, prêts au débitage.

On ne retrouve pas la même ampleur dans les autres combes, faute évidemment d'une structure appropriée. Cependant, dans la combe du Glandon, la moraine récente, faite de gros éléments, oblige le ruisseau du Pis, cascadiant de la combe de Montrond, à suivre le Glandon parallèlement pendant 800 mètres avant de pouvoir le rejoindre. Plus à l'amont, les torrents de l'Echet (Nant du Golet) et du Chouchou (Nant su Sapey) accompagnent également le Glandon sur 500 et 700 mètres : ils ont dû changer de direction à leur arrivée sur le fond de l'auge à cause de l'encombrement morainique, dont les blocs trouvent le pâture.

En combe d'olle enfin, des blocs erratiques de gneiss, assez semblables à ceux des Roches, s'observent en Rieuclaret, affublés aussi de noms : Pierre Grosse, Pierre Vert, etc.

Bien que très localisé, le dernier épisode de glaciaire n'en a pas moins marqué la topographie, modifié l'hydrographie et ménagé des sites d'habitat.

**Pierre Bozon (\*)**

(\*) PIERRE BOZON : Le pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p. (Epuisé.)  
(\$) NDLR : et aujourd'hui ?

### Le gel et la neige

Le gel et la neige ont joué aussi un grand rôle et ils agissent encore maintenant à haute altitude. Le résultat le plus visible en est le magnifique aiguisement des sommets, favorisé par la dureté de la roche. Ainsi fut élaborée toute une forêt d'aiguilles, de pics, de pyramides s'élançant d'escarpements impressionnantes, pour culminer entre 2 500 et 2 900 m.

Il s'agit, en fait, davantage d'une dentelle finement découpée que d'une sierra fortement ébréchée, car la plupart des cimes ne sont séparées les unes des autres que par des dénivellations de quelques dizaines de mètres, et les cols ne s'abaissent généralement que de une ou deux centaines de mètres.

Depuis la fonte des grands glaciers, des chaos de rochers, démolis par le gel, se sont accumulés au pied des grandes parois. Ils sont parfois énormes, comme ceux qui garnissent la base des Aiguilles d'Argentière, ceux qui tapissent les versants de la combe de la Croix ou de Moulin-Lambert.

Des éboulis plus fins drapent les flancs des combes et même de la vallée principale. Les plus bas, vers 1 300 m d'altitude, sont envahis par la végétation et semblent morts, vestiges d'une époque de gel plus intense. Mais, à haute altitude, il n'est pas rare, surtout au pied des faces nord, d'entendre crépiter les roches que le gel débite : éboulis et chaos continuent à s'accroître, ramonés de temps en temps par quelque avalanche.

Dans la zone sédimentaire, on observe les curieux entonnoirs de Bellard : toujours situés sur des plans, ils sont profonds d'une dizaine de mètres pour un diamètre qui dépasse souvent plusieurs décamètres. Ils doivent leur existence à l'accumulation de la neige dans des creux peu prononcés ou sur des replats. Pendant les périodes froides, postérieures à la grande glaciation, la neige, séjournant toute l'année, formait un vrai névé, ayant un grand pouvoir dissolvant sur la roche calcaire.

**P. B.**

## Le travail d'érosion des eaux courantes

Depuis la fusion des glaces, agent principal du modelé, les eaux courantes ont pris la relève pour façonner le relief.

Sources et cours d'eau ne sont pas également répartis. Les sources ne se rencontrent que là où une « roche-magasin » peut loger une nappe aquifère. Ces « roches-magasins », ce sont les moraines, les éboulis, les amas de blocs. Ainsi on rencontre plusieurs sources dans le matelas morainique, des Roches au Martinan, alors qu'il n'en existe pas des Roches en Valmaure, ni à l'envers où les schistes, comme le granite, ne permettent pas de stocker l'eau. Imbibées d'eau et instables, les moraines décollent parfois au pied des pentes de roche en place (...), déclenchant des glissements de terrains qui peuvent être dangereux (Martinan, Rivaud, Premier-Villard). L'envers est particulièrement démunie de sources. Imperméables mais feuilletées, les schistes n'ont que de rares points d'eau, de très faible débit ; les calcaires, perméables, en sont dépourvus (combe de Bellard).

Le ruissellement est absent sur les roches massives et peu décomposées, comme le granite. Les roches feuilletées sont sillonnées de nombreux ravins, mais ils sont souvent presque à sec, le ruissellement n'étant actif que lors des fortes pluies qui transforment la ravine en torrent caractéristique, comme par exemple dans les combes du Tépey et des Roches. Finalement, les gros cours d'eau ont presque toute leur force, dès leur origine au fond des combes, par l'apport d'un rassemblement de torrents alimentés par la neige et la glace. Neige et glace sont donc les grands pourvoeux d'eau des cours d'eau villarins, qui se trouvent avoir un régime nival, roulant à plein bord en juin-juillet, fort amaigris pendant l'hiver.

### Le Glandon

Le Glandon prend sa source dans des sols liasiques. Ce sont des terres argileuses dont la couleur noirâtre contraste avec la teinte claire des glèbes cristallines. Quoique variable, leur teneur en calcaire en fait pourtant des sols alcalins, riches en bons éléments, portant les prés les plus drus et convenant à toutes les récoltes. Mais ils sont lourds, compacts et craignent l'humidité, d'autant plus qu'ils se situent presque toujours à l'envers. Les sols plats des fonds sont particulièrement sensibles à l'excès d'eau, alors que les longs versants d'adret de Bellard ou d'Olle n'en souffrent guère, et c'est là que se trouvent les plus beaux alpages et les meilleurs prés de fauche d'altitude. Si la pente devient trop raide, le rocher n'est pas loin, et cette « lauze » n'est recouverte que d'une herbe dure et peu appréciée : ce sont les « rossières », nom provenant de la couleur jaune que prend l'herbe en été. Parfois le roc ardoisé affleure : c'est la « glandre », à l'éclat de plomb terni (Bouchet, La Pierre, Châtelet, Olle, etc.). De là dérive probablement le nom de Glandon, ruisseau de la « glandre » de la combe du col.

Ces cours d'eau ont exercé une action variée. Leur premier travail a consisté à rétablir un profil d'équilibre, complètement démolé par l'invasion glaciaire. Ils ont été amenés à défoncer les auges sur lesquelles ils coulaient. Ainsi, le Glandon commence à entailler le plancher de la vallée glaciaire à partir du Chef-Lieu (1 050 m d'altitude), où le travail a été facilité par la présence des schistes tendres du Lias au-dessous du revêtement morainique. La gorge de raccordement a déjà 50 m de profondeur sous Lachenal, 100 m sous le Planchamp, 150 m au Premier-Villard, 250 m au Pied des

Dans les schistes du Lias, les torrents ont mordu avec beaucoup plus d'efficacité. Le torrent de Bellard, par exemple, s'enfonce, sous le Coin, dans des gorges d'une grande ampleur, d'ailleurs en partie modelées par les glaces. De même, à moins de 1 km de sa source, sous les granges du Truc, le torrent de Miolan a déjà creusé un ravin de plus de 400 m de profondeur. La zone schisto-calcaire tout entière est d'ailleurs labourée par la violence des torrents. Dans la combe du Glandon, ils ont une allure classique, avec leur immense bassin de réception et leur canal d'écoulement étroit et rapide.

Ceux-ci séparent des éléments du versant d'auge, triangulaires comme les facettes d'un front de faille, et qu'on appelle des « Pelles » à cause de leur forme. Le plancher de l'auge a été lui-même morcelé par de profondes tranchées, ainsi entre Prerond et l'Echet. Le plus souvent anémisés, ces torrents grossissent brusquement en temps d'orage ; arrachant d'énormes paquets de schistes, ils apportent une lave pâteuse au Glandon.

(...) L'activité torrentielle, aujourd'hui sporadique, a dû revêtir une ampleur considérable lors des périodes humides post-glaciaires. Elle a exercé une puissante érosion sur le versant droit de l'auge, qui contraste avec le versant gauche, cristallin, à peine balafré de

minces rigoles. La crête a reculé de plusieurs centaines de mètres depuis le départ des glaciers, et, maintenant, le bassin de réception du nant de l'Echet menace de tronçonner la tête de la combe de Bellard.

Sur la rive gauche du Glandon, on peut observer deux organismes torrentiels, d'ailleurs d'inégale importance, les ruisseaux du Bessay et de Barral. Le premier

mesure 2,2 km et descend de la crête du Balais, sur une dénivellation de 1 000 m ; il a étaié un cône de 120 m de large. Le second est plus imposant. Il est moins long : 1,5 km pour 630 m de dénivellation ; il est mieux alimenté par un bassin de réception plus vaste et qui comprend plusieurs branches incrustées dans le granite. Au-dessous, un formidable entonnoir se creuse entre 1 400 et 1 200 m d'altitude, en grande partie dans les schistes liasiques tranchés net.

A la base de ce canal commence un grand cône de déjection de 400 m de large, qui s'étale sur le plancher de l'auge et oblige le Glandon à décrire une courbe, de l'aval des Roches à Nantchenu. Rongé à la base par le Glandon, le cône est constitué de matériaux très grossiers, attestant que sa formation date de la période froide post-glaciaire, les roches massives du bassin de réception exigeant une intense désagrégation par le gel. Couvert par la végétation, c'est maintenant un cône fossile. L'action torrentielle est à peu près éteinte, sauf en de rares occasions, lorsqu'une trombe d'eau s'abat sur le bassin de réception.

Quoique les ravages torrentiels soient sporadiques, on avait depuis longtemps songé à s'en protéger. Une digue avait été construite sous l'église de Saint-Colomban pour empêcher le Glandon de saper le cône de déjection de Barral, et le 16 mars 1834 le conseil municipal signale l'urgence de réparer cette digue ; l'intendant de Maurienne autorise une corvée pour effectuer le travail. Une loi du 27 juillet 1898 déclara d'utilité publique le périmètre de restauration de l'Arc inférieur, qui comprenait 14,97 ha à Saint-Alban sur le torrent de Miolan et 751,66 ha à Saint-Colomban, essentiellement sur les schistes de l'envers. Mais des divergences entre la commune de Saint-Colomban et l'Etat empêchèrent toute réalisation.

Pierre Bozon (\*)

(\*) PIERRE BOZON : Le pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p. (Epuisé.).



■ A droite, le versant cristallin raide et boisé de Montrond. En face, versant schisteux (flanc et fond d'auge) balafré de torrents qui ont découpé les « Pelles » triangulaires.

Voûtes. Pour se raccorder au Glandon, le torrent des Reisses et celui du Merlet ont dû défoncer aussi le fond de l'auge glaciaire, si bien que le premier de ces torrents a sculpté une gorge vertigineuse entre le Premier-Villard et le Monthyon.

A l'amont du Chef-Lieu, le Glandon a été géné par les blocs morainiques des Roches-Châtelet, qui l'ont même obligé à alluvionner : entre Lachal et le Châtelet, sa « glière » caillouteuse a jusqu'à 120 m de large. Dans sa haute combe aussi, il a commencé à inciser le berceau glaciaire après le confluent du torrent de la Croix. Mais, à l'aval de l'Echet, la charge solide que lui apportent spasmodiquement ses affluents de droite le contraint à déposer des alluvions qui forment un large lit majeur de cailloux. Le rapport chargé-débit, les variations de pente et de dureté de la roche encaissante font ainsi alterner secteurs de creusement et secteurs de remblaiement.

Les affluents également ont scié des gorges plus ou moins étroites pour racheter la dénivellation des gradins de confluence glaciaire. Les gros, comme le torrent du Tépey (Marva) et celui des Roches, ont fini par creuser une vallée encaissée, au fond de laquelle ils se précipitent en bouillonnant, net contraste avec la partie supérieure de leur cours, au profil adouci.

Les petits ont dû se contenter d'un trait de scie, d'autant plus qu'ils travaillent en roche très dure, et ils achèvent presque toujours leur cours par des cascades, ainsi le ruisseau du Pis, le torrent des Croix ou les minces torrents qui sautent de Comberousse dans la combe des Roches.

Le *drou* est une énorme inondation de lave torrentielle déclenchée par de puissantes averses, fleuve de boue couleur de chocolat qui fonce, irrésistible, et déborde, en mugissant, sur les prés et les champs. Ce phénomène affecte de préférence les torrents subvertiscaux qui griffent les pentes d'ardoise tendre de l'envers de la combe du Glandon de l'Echet au col.

En 1904, par exemple, en plein mois de juillet, une pluie d'une violence inouïe gonfla tous les cours d'eau. Mince filtre à l'ordinaire ils dévalèrent comme des murs de liquide boueux. Une femme et ses deux enfants, allant chercher leurs vaches au milieu du déluge, ne virent pas arriver l'avalanche liquide (Nant du Golet) cachée par un repli de terrain et furent emportés. En juillet 1912, de même, un vrai sac d'eau s'abattit au-dessus du village du chef-lieu sur l'entonnoir du torrent de Barral, dont les raides flancs schisteux canalisent le plus souvent de terribles avalanches. Le médiocre ruisseau qui dort parmi les vernes se mua d'un seul coup en une masse de terre et d'eau qui emplit à moitié sa gorge puis, dans un vacarme effrayant se confondant avec les crépitements incessants du tonnerre, se précipita sur les champs en cultures, avalant pierres et rocs, arrachant, brisant et entraînant les arbres. Ce mélange de boue, de bois et de cailloux, doué d'une force irrésistible, envahit le village, emportant l'aile d'une maison et recouvrant la route et le pré de foire sous trois mètres de déblais. A l'amont, tous les champs souvent encore couverts d'orge, d'avoine, de pommes de terre, furent ensevelis sous une immense traînée brune d'où les troncs d'arbres saillaient comme des os brisés. Il n'y eut point mort d'homme, mais que de dégâts et de peines pour remettre en état tout un vaste quartier.

Cet épisode s'était déjà produit au cours des siècles comme le signalent les documents qui le notent pour 1856, 1733 : cette année-là les pluies diluviales grossissant les torrents endommagèrent 36 hectares à Saint-Colomban et 14 à Saint-Alban et obligent à rectifier le cadastre nouvellement établi.

Pierre Bozon (\*)

(\*) PIERRE BOZON, La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée alpine, Imprimeries réunies, Chambéry, 1982, 128 p. (Epuisé.).

## SAINT-COLOMBAN

Séance du  
11 janvier 2013

Absents : Ségolène Coin, Georges Favre-Bonté, Catherine Dobelli et Hervé Tardy qui ont donné des procurations à, respectivement, Anne-Karine Favre-Bonté, Evelyne Rostaing-Troux, Maurice Bozon et Patrick Martin-Fardon.

A la demande de Maurice Bozon, maire, le conseil municipal accepte d'ajouter 3 points à l'ordre du jour : la vente d'une parcelle communale à la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) pour la construction d'une fumière collective ; l'examen d'une déclaration d'intention d'aliéner ; la vente d'un gîte (Norbert Combet, déplorant l'absence de réunion de la commission gîtes, s'oppose à l'inscription de ce point à l'ordre du jour). Le conseil municipal adopte ensuite le compte rendu de la réunion du 30 novembre 2012.

## 1 - Front de neige

Le conseil municipal prend connaissance du rapport du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique relative à l'instauration des servitudes nécessaires au projet de restructuration du front de neige, et des remarques inscrites au registre d'enquête : une remarque politique et une demande de réduction de l'emprise du projet sur certaines parcelles. Le maire précise que ce projet, qui modifiera le relief des terrains, ne nécessite pas l'acquisition de ces terrains mais simplement une servitude de passage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport d'enquête (en prenant en compte la demande de réduction de l'emprise) et demande au sous-préfet de prendre un arrêté instaurant les servitudes de passage nécessaires à ce projet.

## 2 - Archives communales

Le conseil municipal autorise une mission d'archivage des dossiers administratifs de la commune et sollicite pour cela le soutien financier du conseil général de la Savoie. Des missions de ce type ont été effectuées en 2008 et 2009. La mission 2013 pourrait nécessiter 20 journées de travail d'un archiviste qui sera mis à la disposition de la commune par le centre de gestion de la fonction publique territoriale, et rémunéré à hauteur de 180 euros par jour.

## 3 - Chemins

Le maire rappelle les projets d'aménagement de deux chemins, à Lachenal et Sous Valmaure (existant depuis la réalisation de l'assainissement dans ces secteurs), décidés par le conseil municipal le 7 octobre 2011 et le 30 mars 2012. Dans les deux cas, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire est nécessaire. Une demande d'étude au cas par cas présentant les incidences du projet sur l'environnement doit aussi être déposée à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement, pour établir s'il est nécessaire, ou pas, de réaliser une étude d'impact. Patrick Martin-Fardon intervient pour souligner l'importance de ces aménagements pour la sécurité générale dans les secteurs concernés. Maurice Bozon propose d'organiser une réunion publique pour présenter ces projets. Finalement, le conseil municipal approuve ces projets de régularisation et d'aménagement de ces voies communales, et sollicite auprès du sous-préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP et d'une enquête parcellaire.

## 4 - Eglise

Le conseil municipal accepte le devis présenté par la Société annecienne d'équipements pour la mise en conformité du paratonnerre notamment. Norbert Combet demande un état des lieux des travaux qui seraient

nécessaires à la remise en état générale de l'église, et Patrick Martin-Fardon fait remarquer la lourdeur de certains travaux.

## 5 - Autorisations de passage

• M. Maurice Jeandet (Les Roches) souhaite obtenir une autorisation de passage sur une parcelle communale attenante à la sienne, à défaut d'acquérir l'emprise nécessaire à la réalisation de son projet. Norbert Combet propose un échange de terrain. Pierre-Yves Bonnivard souligne la difficulté de finaliser un échange et optera pour une autorisation de passage. Anne-Karine Favre-Bonté est y opposée.

• Mme Marie-France Barra (Martinan) sollicite elle aussi un droit de passage. Compte tenu de la configuration des terrains environnants, son projet consisterait en la réalisation d'une passerelle d'accès. Des conseillers font remarquer que si une passerelle est envisagée, elle surplombera une parcelle privée et que, dans ce cas, le droit de passage ne relève pas de la commune.

Finalement une délégation du conseil municipal se rendra sur place au printemps avant de donner suite à ces deux demandes.

## 6 - Service administratif

Le contrat de Mme Françoise Rajat, employée au secrétariat de la mairie, prend fin le 28 février prochain (il était de 12 mois à raison de 17 h 30 hebdomadaires). Le maire indique qu'il est nécessaire de maintenir ce poste et propose le renouvellement de Mme Rajat pour une durée de 12 mois à raison, cette fois, de 24 heures par semaine compte tenu des nombreuses tâches à effectuer. Norbert Combet demande s'il y a une « hiérarchie » établie entre les deux agents actuellement en poste au secrétariat. Maurice Bozon lui précise qu'un des agents est titulaire de la fonction publique territoriale et l'autre contractuel. Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de Mme Rajat dans le cadre d'un contrat à

durée déterminée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, et pour 24 heures hebdomadaires.

## 7 - Divers

• Le conseil municipal attribue (pour 2012) une indemnité de conseil au comptable du Trésor de La Chambre (513,97 € net). • Norbert Combet, président de la Maison du tourisme, signale que facturer des charges d'électricité en plus des loyers n'est pas réglementaire. Cette question sera débattue par la commission gîtes qui se réunira le 25 janvier 2013 à 17 heures.

• Le conseil municipal alloue pour 2013 une subvention de 150 euros au comité Maurienne et porte de Maurienne de l'association le Souvenir français.

• Le conseil municipal prend connaissance d'une demande de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards qui propose de faire réaliser un abri en façade de la Maison du tourisme pour la statue du ramoneur, et du plan de financement de ces travaux : les dépenses seraient prises en charge à parts égales entre la CCGV, la commune et l'association. Le conseil décide d'attendre la position de la CCGV.

• Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur une transaction entre Hubert Combet (vendeur) et Bernard Brosson concernant les parcelles non bâties situées section S, numéros 76 et 79, au Châtelet.

• Le conseil municipal accepte le devis de la société Pic bois

pour l'acquisition et la mise en place des structures du parcours santé (37 383 euros TTC).

• Pour la création d'une fumière collective au lieu dit Sur-la-Croix, il est nécessaire de vendre à la CCGV une parcelle communale cadastrée section G numéro 517 (380 m<sup>2</sup> pour 592,80 €). Norbert Combet demande si une mise à disposition du terrain, plutôt qu'une vente, suffirait. Maurice Bozon répond que non et rappelle, à titre d'exemple, la vente de parcelles, à l'époque au district de la vallée des Villards, pour la réalisation du bâtiment d'accueil. Pierre-Yves Bonnivard précise que le service des domaines a été consulté pour établir le prix de vente présenté.

Finalement le conseil municipal (Pierre-Yves Bonnivard, président de la CCGV, ne prenant pas part au vote) approuve cette vente.

• Pour la vente du gîte l'Éterlou (de 150 m<sup>2</sup>), le conseil est informé qu'une seule offre d'acquisition est arrivée en mairie, celle de M. Dirk Bus, domicilié en Belgique. Pierre-Yves Bonnivard demande s'il y a eu une insertion dans les journaux pour

la publicité de la vente. Maurice Bozon répond que oui. Norbert Combet rappelle la destination locative du gîte et demande quelle conduite adopter au vu des demandes de réservation, en cours et à venir, pendant la durée de la procédure de vente de ce bâtiment. Stéphan Pezzani répond qu'il conviendra de transmettre au futur propriétaire les éléments relatifs aux réservations éventuellement enregistrées. Patrick Martin-Fardon insiste sur l'importance d'informer la Maison du tourisme dès le transfert effectif de propriété. Après cette discussion, le conseil municipal approuve (7 voix pour, 3 voix contre – Norbert Combet, Anne-Karine Favre-Bonté et Pierre-Yves Bonnivard – et 1 abstention : Patrick Martin-Fardon) la vente de ce gîte à M. Bus.

En fin de réunion, Norbert Combet demande où en est l'avancement des chalets Belledonne (au Mollaret). Maurice Bozon indique que Goélia doit donner une réponse le 14 janvier. Norbert Combet s'insurge de l'attitude de Goélia de « tenir à ce point la commune en haleine ». Puis il demande si M. Taleb, le boulanger, pressenti pour la tenue du point de vente au pied des pistes, est régulièrement tenu informé de l'avancée des événements. Maurice Bozon répond que oui. Par ailleurs, Norbert Combet souhaite apporter une précision suite à l'article relatif à l'organisation de la fête du col en 2012 paru dans le bulletin municipal : le projet de 2012 a été porté par la Maison du tourisme et non par la CCGV qui le portera effectivement cet été 2013. Ensuite Norbert Combet demande si le déneigement de la terrasse peut être effectué, et informe qu'une vitre de la salle hors sac est cassée. Enfin, il fait part d'une annonce qu'il a relevée dans « Le Bon Coin » qui concerne la promotion de la location des appartements de La Perrière, ce qui, selon lui, aurait dû faire l'objet d'une concertation.

Dans le public, au sujet de l'aménagement du chemin sous Lachenal, Arnaud Jansen, souhaite connaître l'étendue du projet qui arrive au lotissement et s'arrête peu après la propriété de M. Penz ; il signale également qu'une ampoule de l'éclairage public est grillée près de chez Mme Moreggia (Lachenal). Pour l'aménagement du chemin Sous Valmaure, Emmanuel Bellot-Mauroz, sans remettre en cause l'intérêt du projet communal, s'interroge sur les garanties de conserver le chemin.

Lire la suite page 16

## ■ BRÈVE

► PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS). Une réunion technique d'information s'est tenue le 13 février à la mairie de Saint-Colomban en présence d'une vingtaine de personnes dont Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, Georges Favre-Bonté, adjoint au maire, Patrick Martin-Fardon, adjoint au maire, Evelyne Rostaing-Troux et Ségolène Coin, conseillères municipales, Pierre-Yves Bonnivard, président de la CCGV, Gilberte Girard, adjointe au maire de Saint-Alban, Stéphane Bucher, chef des pistes, Marylène Coux, directrice de l'école des Villards, Johnny Unger, responsable du corps des pompiers villarin, Samuel Poitevin, commandant de la gendarmerie de La Chambre, etc. Cette réunion a permis de préciser les responsabilités et les missions de la mairie et l'organisation de la cellule de crise communale. Sont également intervenues différentes personnalités de la commune et des environs impliquées dans le PCS : les sapeurs-pompiers villarins, la gendarmerie, le chef des pistes de la Satvac (présentation des missions de sa structure de secours), une enseignante (qui s'est interrogée sur l'évacuation des écoles en cas d'avalanche et sur le lien du PCS avec le plan de prévention en milieu scolaire), des agriculteurs. Le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) a été présenté sous forme de plaquettes et d'affiches qui seront distribuées et mises en place courant 2013. Dans les semaines qui viennent, une réunion publique d'information sur les risques majeurs sera programmée.

**JD TRAVAUX CHARPENTE**  
JULIEN DONDÀ

**CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE**

La Martine 73130  
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.61.29

julien.donda@wanadoo.fr

**HÔTEL RESTAURANT  
DE LA POSTE**  
Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales

73130 St COLOMBAN DES VILLARDS

Tél. 04 79 56 25 33

**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sols

5, rue des Mouettes 74000 Annecy

Tél. 04 50 57 12 05

**Ets ARLAUD**  
Station service ELAN - Automat 24h/24  
Assistance et dépannage 24h/24 - 06 07 33 42 11

Vente de véhicules neufs et occasions  
Renault Minute (entretien sans RDV)  
Réparations toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs  
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43

04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

## Comptes rendus des conseils

### Saint Colomban

Suite de la page 15

#### Séance du 15 février 2013

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté, Catherine Dobelli (procuration à Maurice Bozon), et Hervé Tardy. Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2013.

#### 1 – Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le conseil approuve l'augmentation du coût de l'horloge (de 20 euros à 35,87 € TTC) qui fait partie du matériel de crise nécessaire au PCS dont l'acquisition avait été décidée le 30 novembre 2012.

#### 2 – Service technique

Suite à la titularisation de Philippe Gobil (du service technique de la commune, le 25 décembre 2012), après 12 mois de stage, le conseil municipal approuve la mise en place d'un régime indemnitaire pour cet agent, au même titre que les autres agents titulaires, techniques et administratifs de la commune sur la base d'un coefficient 2 pour l'Indemnité d'administration et de technicité et 1 pour l'Indemnité d'exercice de missions des préfectures, ce qui représente une indemnité annuelle de 2 000 euros.

#### 3 – Service administratif

Bien que son contrat à durée déterminée ait été renouvelé par le conseil municipal le 11 janvier dernier, pour une durée de 12 mois à raison de 24 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, le conseil municipal est informé que Mme Françoise Rajat a décidé de quitter la commune. Norbert Combet suggère un recrutement en contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois à temps complet plutôt que la création d'un 3<sup>e</sup> poste de titulaire au secrétariat, étant précisé que Jeannine Martin-Garin, actuellement en congé longue durée, détient un poste d'attaché territorial titulaire. Patrick Martin-Fardon recommande la prudence en matière de création de poste compte tenu de la probable disponibilité de certains agents lors de la mise en place du prochain schéma de coopération intercommunale. Finalement le conseil municipal décide de lancer un appel à candidatures pour un recrutement en contrat à durée déterminée de 12 mois à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**4 – Compte administratif 2012**  
Le conseil municipal – le maire se retirant après avoir répondu à quelques questions – approuve les comptes administratifs de la

commune, du service des gîtes et du CCAS. Pour la commune, ces comptes montrent un excédent de fonctionnement de 447 034 euros et un déficit d'investissement de 367 444 euros. Pour les gîtes, un excédent de 9 523,58 € en fonctionnement et de 416,77 € en investissement. Pour le CCAS, l'excédent de l'exercice est de 4 424,55 €.

#### 5 – Commission des gîtes

Compte tenu de l'indisponibilité des membres de la commission des gîtes désignés le 28 septembre 2012, et de l'importance de leur présence aux réunions de la commission dans le cadre de la procédure en cours de changement du délégué, le conseil municipal décide de modifier la constitution de cette commission en nommant Georges Favre-Bonté titulaire à la place de Stéphan Pezzani. Par ailleurs, les conseillers sont informés que la première réunion de la commission délégation de service public s'est tenue le 14 février en présence de l'Asadac qui conseille la commune dans cette procédure. Suite à l'avis d'appel à concurrence publié dans la presse, quatre candidatures ont été reçues dont 2 ont été jugées irrecevables à ce jour car, bien que cela soit interdit, elles ont été envoyées par courriel. La prochaine étape consiste désormais en l'envoi du cahier des charges, établi par l'Asadac, aux candidats retenus en leur proposant une visite des sites. Deux mois de délais leur seront alors accordés pour faire part à la commune de leur proposition.

#### 6 – Divers

- Ouverture de crédit. Le maire demande au conseil municipal, conformément et dans les limites prévues par la loi, d'autoriser des affectations de crédits pour permettre le règlement des factures reçues après le 14 décembre 2012. Les investissements concernés sont, notamment, l'acquisition d'une fraise à neige et le coût de la maîtrise d'œuvre du Cabinet Euryèce (protections des sources). Norbert Combet fait remarquer, au sujet de la fraise à neige acquise par la commune, que des frais de matériel de même nature ont bénéficié d'une prise en charge financière par la CCGV mais que ce matériel est à la disposition de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines...
- Parking de Lachal. Le conseil municipal est informé des récents échanges entre M<sup>e</sup> Canta, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne, chargée de rédiger l'acte d'échange de terrain, et Jean-Jacques Tronel qui avait

exposé en séance du conseil municipal, le 30 novembre 2012, que le terrain communal échangé avait fait l'objet d'une expropriation, il y a plusieurs années, pour la réalisation de ce parking. Il indiquait aux conseillers qu'une loi du Code de l'expropriation interdirait à une commune de céder un terrain dont elle s'est rendue acquéreur par expropriation. Le maire donne lecture aux conseillers des différents courriers relatifs à cette question entre Jean-Jacques Tronel et M<sup>e</sup> Canta et conclut en exposant que « les immeubles expropriés ont rempli la destination prévue par l'expropriation » et qu'il « convient de considérer que les délaissés de l'expropriation peuvent être librement cédés par l'autorité expropriante » (lire ci-dessous).

• Gîte l'Eterlou (La Pierre). Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre recommandée avec accusé de réception du 7 mars 2012 émanant de René Mugnier. Dans cette lettre, René Mugnier expose des remarques après qu'il ait assisté à la réunion du conseil municipal du 7 octobre 2011 au cours de laquelle a été évoquée, en questions diverses, la vente hypothétique du gîte l'Eterlou. M. Mugnier demande par ailleurs à ce que la SCI Mugnier – Rostaing-Tayard soit informée dans le cas où la municipalité déciderait effectivement de vendre ce bien. Le maire donne également lecture de la lettre du 31 janvier 2013, remise par René Mugnier au secrétariat de la mairie le 1<sup>er</sup> février 2013, émanant de la SCI Mugnier – Rostaing-Tayard et de René Mugnier. Celle-ci fait état d'une action en justice auprès du tribunal administratif (TA) de Grenoble à propos de la vente de ce gîte au motif que la commune n'a pas répondu à la lettre du 7 mars 2012 et dans le but de s'opposer à cette vente, effectuée après plusieurs votes à la majorité de l'assemblée délibérante dans le courant de l'année 2012. Maurice Bozon fait le lien entre la vente de ce gîte, la réalisation des travaux du front de neige et le programme immobilier des Chalets de Belledonne en cours de finalisation au Mollaret. Les travaux du front de neige ont été envisagés à la demande du gestionnaire Goélia pour favoriser la promotion touristique des Chalets de Belledonne. Ces travaux sont coûteux et, malgré les subventions sollicitées, la part de la commune reste considérable. Le maire insiste sur les raisons financières qui ont motivé la décision de vendre le gîte et sur la capacité d'investissement de la commune, et rappelle également les pénalités financières

(qui se sont élevées à 385 000 euros en 2012) que la commune verse annuellement à la Satvac en raison du manque de lits touristiques. Il conclut que dans un tel contexte d'opposition des administrés, l'avenir touristique de la station est compromis. Concernant les lettres lues, Stéphan Pezzani fait remarquer qu'au mois de mars 2012, le gîte n'était pas en vente et s'interroge sur la nécessité absolue de donner suite à la première lettre.

Il demande par ailleurs quelle est la position de M<sup>e</sup> Blanc, notaire à La Chambre, en charge du suivi de cette vente ; cette action en justice annoncée entraînerait-elle la vente ? Maurice Bozon répond qu'à ce jour la procédure suit son cours et que la prise en compte ou pas de cette plainte par le TA définira la conduite à tenir par la commune. Il précise que cette vente a fait l'objet d'une publication dans le journal *Eco des Pays de Savoie*. Patrick Martin-Fardon fait, lui, remarquer la présence de René Mugnier à la séance du conseil municipal du 26 octobre 2012, date à laquelle le principe de la cession du gîte l'Eterlou a été voté à la majorité par l'assemblée délibérante.

En fin de réunion Norbert Combet intervient au sujet du bâtiment G de La Perrière pour remettre à Maurice Bozon un document d'information relatif à la mise en place d'une procédure de péril du bâtiment compte tenu de son état de délabrement ; au sujet de la boulangerie, informant le conseil municipal de la présence, au niveau

du fournil, de trous dans le carrelage au sol. Par ailleurs, dans le four, une sonde ne fonctionnerait plus ; au sujet de la *Maison du tourisme* : il fait part au conseil municipal que la décoration 2012 aux abords de la Maison du tourisme, à savoir la mise en place de palmiers, a fait remporter le trophée de la « marche gourmande » (sic) ; il informe du projet « St-Col plage » pour l'été 2013.

Dans le public, Marcel Malburet intervient au sujet des appartements de La Perrière, et demande s'il est question de les vendre. Pierre-Yves Bonnivard répond que cette affaire doit être examinée dans la discréption en conseil communautaire et rappelle par ailleurs le partenariat 2013 avec Destination Sybelles. Au sujet des Chalets de Belledonne, M. Malburet interroge le maire sur la date d'ouverture. Celui-ci répond que les appartements ne seront pas loués cet hiver.

Pierre-Yves Bonnivard, au sujet des discussions en séance entre les élus du conseil municipal et les administrés, rappelle qu'elles devraient se dérouler plus calmement. Il nuance les réactions compte tenu des élections municipales prochaines et rappelle par ailleurs que toutes les affaires de la commune sont consultables en mairie. Norbert Combet fait vivement part de sa renonciation à collaborer à un autre mandat électoral municipal et s'insurge de la perception négative du travail des élus au sein des administrés.

**Lire la suite page 17**

#### ■ BRÈVE

► **PARKING.** La séance du conseil municipal de Saint-Colomban du 15 février 2013 a été houleuse. Au dire des participants, et à leur grande stupeur, ce soir-là, invectives, apostrophes et propos déplacés n'ont cessé de ponctuer les échanges avec une partie du public. A propos notamment du parking communal de Lachal qui est situé près de la chapelle du village. On se souvient que le 28 septembre 2012, alors que la question n'était pas à l'ordre du jour, le conseil municipal a décidé de céder à (en fait, d'échanger avec) Ségolène Coin une partie de ce parking attenant à sa propriété. Ce parking, ayant été réalisé, au début des années 90, en expropriant des propriétaires, l'un d'eux (Jean-Jacques Tronel) demandait au conseil municipal que « son » terrain lui soit rétrocédé puisque n'étant plus utilisé comme parking, raison de son expropriation. Si le débat passionne, c'est que, pour certains, cette cession apparaît peu préhensible pour des raisons pratiques. Alors que, dans tous les villages, « les places de stationnement manquent, (les récents travaux au Chef-Lieu le montrent, mais on pourrait prendre d'autres exemples ailleurs), et qu'il est très difficile d'en créer de nouvelles (car bien souvent il faut exproprier et c'est délicat), voilà qu'un conseil municipal vend des places de stationnement publiques qui existent au centre d'un hameau »... (Avec ce précédent, on peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure la mairie ne va pas recevoir des demandes de ce type concernant d'autres villages.) Pour d'autres, ce qui est aussi – et peut-être surtout – en cause dans cette affaire, c'est que cette vente « se fait au profit d'une conseillère municipale en exercice »... Au cours de la séance du 22 mars, Jean-Jacques Tronel a indiqué que si le conseil municipal ne revenait pas sur sa décision de vendre, il porterait l'affaire devant le tribunal administratif.

## Comptes rendus des conseils

### Saint Colombe

Suite de la page 16

#### Séance du 22 mars 2013

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (29 mars 2013), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Hervé Tardy et Catherine Dobelli (procurations, respectivement, à Patrick Martin-Fardon et Evelyne Rostaing-Troux) et Pierre-Yves Bonnivard jusqu'au point 3 de l'ordre du jour.

Le conseil communautaire adopte le compte rendu de la réunion du 15 février 2013.

#### 1 – Gîte l'Eteriou

Suite à la procédure engagée par René Mugnier auprès du tribunal administratif de Grenoble contre la vente de ce gîte situé à La Pierre, le conseil municipal autorise (Anne-Karine Favre-Bonté s'abstenant) le maire à prendre un avocat pour défendre la commune dans cette affaire.

#### 2 – Chalet ONF

Patrick Martin-Fardon ne prenant pas part au vote, le conseil municipal demande qu'un toit soit posé sur le chalet ONF pour des raisons d'étanchéité et d'embellissement du Chef-Lieu, et accepte que ce local reste à la disposition de Patrick Martin-Fardon (qui y stocke du matériel) comme convenu dans la convention 2012 notamment pour ce qui est du loyer.

#### 3 – Taxes

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition à 50 % (soit le taux maximum) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 0,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et 0,10 % pour la taxe d'habitation.

#### 4 – Subventions

Le conseil municipal attribue (contingent 2013) 120 euros à l'association Régul'Matous, 4 700 euros (identique à l'an dernier, pour son fonctionnement) à l'association Saint-Colomban station fleurie, et (Anne-Karine Favre-Bonté votant contre) 2 000 euros à l'organisation de la fête du col. La demande du secours catholique sera examinée par le CCAS.

#### 5 – Emploi saisonnier

Un emploi de saisonnier est créé pour l'entretien du fleurissement de la commune, du 6 mai au 31 août, à temps complet, et du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, à mi-temps. Un appel à candidatures sera lancé par la commune, dans la commune.

#### 6 – Employés territoriaux

- Service technique : le conseil municipal valide la promotion de Pascal Bozon ce qui entraîne la suppression de son poste actuel d'agent technique, et la création d'un poste d'agent de maîtrise.
- Service administratif : suite à l'appel à candidatures pour le recrutement d'une secrétaire

(poste CDD d'un an à 35 heures par semaine), la mairie a reçu 11 réponses. Quatre ont été retenues : 2 de personnes actuellement titulaires et 2 de jeunes formés au secrétariat mais sans expérience. Le conseil municipal décide de rencontrer les deux jeunes candidats et, si leurs profils ne conviennent pas, de lancer un nouvel appel à candidatures pour un poste de titulaire.

#### 7 – Divers

Le conseil municipal :

- approuve le compte de gestion 2012 établi par le percepteur ;
- est informé qu'il n'est pas nécessaire, selon la DREAL, de réaliser une étude environnementale pour les projets de chemin rural sous le hameau de Lachenal, et de création de la piste verte à La Pierre ;
- est informé que les emplacements de panneaux d'entrée de la commune ne sont pas conformes selon TDL (Lachal et Châtelet) car il n'y a pas de maisons en bordure de route. Leurs déplacements seraient à la charge de la commune ;
- suite à la demande adressée par le SDIS au nom de la section des sapeurs-pompiers des Villards, pour mettre à sa disposition une place dans les garages de Lachenal et un local (les pompiers souhaiteraient le gîte le Roc Rouge, à Lachenal), accepte d'établir une convention de location avec la CCVG qui a, dans ses attributions, la compétence « pompiers ». En fin de réunion, Norbert Combet demande pourquoi la station ferme 15 jours avant les autres stations des Sybelles alors que l'enneigement est bon, et indique que le produit de la vente des appartements de La Perrière (réalisée sous sa présidence) aurait dû revenir à la commune pour investir sur le front de neige, et non rester dans le budget des gîtes de la CCVG.

Sur le premier point, il est répondu que les dates d'ouverture et de fermeture des stations sont fixées bien avant les saisons d'hiver. Sur le 2<sup>e</sup> point, Pierre-Yves Bonnivard indique que le budget de la CCVG est en cours d'élaboration et que plusieurs projets portés par la CCVG sont à un stade plus avancé que le front de neige. Puis, Arnaud Jansen intervient sur les panneaux entrée-sortie de village ; Francis Martin-Fardon sur le panneau placé au Chef-Lieu indiquant les remontées mécaniques (il n'y est plus) ; Daniel Paret sur le rééquipement en matériel incendie de l'armoire du Châtelet et sur les tuyaux qui ont percé au moment de l'intervention (lire page 9) ; et Jean-Jacques Tronel sur la vente d'une partie du parking de Lachal (il demande au conseil de revenir sur cette vente sinon une procédure sera engagée auprès du TA). La réunion se termine à huis clos.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#### Séance du 12 mars 2013

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (29 mars 2013), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Tous les conseillers présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour le conseil communautaire adopte le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2012 (une abstention : Norbert Combet).

#### 1 – Attributions de compensation

Le président rappelle que ces attributions de compensation aurait dû être calculées quand la communauté de communes est passée de taxe professionnelle (TP) additionnelle, en TP unique, ou à l'entrée de Sainte-Marie-de-Cuines dans la CCVG. Pour effectuer aujourd'hui ce calcul, une commission communautaire a évalué (à partir des données du compte administratif 2007), pour chaque commune, les recettes « issues » de ces communes (augmentées de la partie DGF qui est perçue par la CCVG au détriment de chaque commune) et les charges de chaque commune payées par la CCVG. Ont également été prises en compte, pour chaque commune, les annuités d'emprunts réglées par la CCVG pour des investissements réalisés sur leur territoire (essentiellement des bâtiments que les communes récupèrent : école du Premier-Villard, presbytère, bâtiment d'accueil à La Pierre, salles du club enfants, etc.). La balance entre les dépenses et les recettes ainsi calculées, pour chaque commune, fait apparaître les attributions de compensation que la CCVG doit leur verser, soit, pour 2013, 179 274 euros pour Saint-Alban, 181 356 euros pour Saint-Colomban et 396 040 euros pour Sainte-Marie-de-Cuines. Lorsque les emprunts seront remboursés, Saint-Alban percevra 324 174 euros, Saint-Colomban, 471 155 euros et Sainte-Marie-de-Cuines, 369 040 euros.

#### 2 – Centre équestre

Le conseil communautaire approuve les marchés pour la construction d'un centre équestre à Sainte-Marie-de-Cuines soit les lots : démolition, maçonnerie (Ets Sicaud, 183 280,01 €) ; couverture (Ets. Giguët, 71 353,60 €) ; étanchéité (SN Tissot, 12 245,65 €) ; menuiserie (Ets Genoulaz, 49 951,30 €) ; plâtrerie, cloisons, doublage (Ets Revolta, 8 006,20 €) ; plomberie, sanitaire, VMC (Ets Cohendet, 16 761,23 €) ; élec-

tricité, chauffage, éclairage (Ets Bazin, 40 070,90 €) ; carrelage, faïences (Ets Burrot, 8 723,30 €) ; peinture (Ets Revolta, 3 567,60 €) ; enduits de façade (Ets Maroto, 5 261 euros) ; faux plafond (Ets Villien, 2 818,50 €).

Deux lots ont été déclarés infructueux (charpente et équipements équestres) et ont été relancés. Le marché total s'élève donc pour l'instant à 635 024,02 €. Suite à une remarque de Norbert Combet indiquant que la validation de ces marchés se faisait comme la CCVG avait procédé pour Babylone Avenue, Philippe Girard et Pierre-Yves Bonnivard indiquent que cette validation se fait avec « des délibérations du conseil communautaire et alors qu'on est encore élus ». Après évaluation de l'ONF, un appel d'offres sera lancé sur les 3 communes pour vendre le bois récupéré suite au déboisement de l'emplacement du centre équestre, propriété de la CCVG. Enfin le conseil accepte (Norbert Combet s'abstenant) le raccordement du chantier à EDF (régie électrique de Sainte-Marie-de-Cuines, 1778,45 €).

#### 3 – Fumière

Le conseil communautaire prend connaissance du rapport du commissaire-enquêteur. Il accepte les réserves posées (lire page 8) et autorise l'acquisition des terrains à l'amiable. Pour signer les actes d'achat de ces acquisitions, il mandate Maurice Bozon, vice-président de la CCVG.

#### 4 – Fête du col

Le conseil communautaire entérine (4 voix pour, 1 voix contre : Norbert Combet, et 4 abstentions : Philippe Girard, Claude Bérard, Serge Tardy et Christian Campillo) la convention signée avec la Fédération des alpages de l'Isère (FAI), pour la mise à disposition de Catherine Davoine, employée de la FAI, qui est chargée de la coordination de l'organisation de la fête du col. Le président explique qu'il a dû signer rapidement ce document, sans le présenter au conseil, pour pouvoir déposer début février un dossier de demande de subventions aux fonds européens Leader. Norbert Combet indique qu'il est contre cette convention car « on aurait pu s'appuyer complètement sur l'OT où il y a des gens capables ». Pierre-Yves Bonnivard lui répond : « Oui, certainement, si la fête avait gardé son caractère d'animation comme l'an passé, mais cette année c'est un projet de territoire avec des retombées économiques pour les artisans, les commerçants, les hébergeurs, les agriculteurs locaux, les associations, sans parler de la mise en valeur du col du Glandon et des Villards. »

En fin de réunion, Julien Donda, président du Club des sports des Villards fait un historique du club depuis 10 ans, et indique que la subvention habituellement versée par la CCVG (entre 10 et 11 000 euros) ne suffit plus. A titre de comparaison, les autres clubs de Maurienne reçoivent davantage. Une augmentation (pour atteindre une dotation comprise entre 25 et 30 000 euros) serait nécessaire pour conserver l'entraîneur actuel qui, sinon, très sollicité, quitterait le club.

#### 5 – Affaire Babylone Avenue

Le conseil est informé que la CCVG a été condamnée, au fond, par le TA de Grenoble à indemniser Babylone Avenue suite à l'arrêt du projet de ZAC engagé par le précédent conseil communautaire (« évalué à 14 millions d'euros sur 4 tranches dont 1 million d'euros de maîtrise d'œuvre »). Convaincu que ce marché a été signé alors que l'ancien conseil communautaire n'était plus élu et qu'il ne s'agit pas d'affaires courantes (le marché de maîtrise d'œuvre représentait 50 % du budget d'alors de la CCVG), le conseil communautaire décide de faire appel de cette décision et de contacter un second avocat. Après ce point de l'ordre du jour, Norbert Combet quitte la séance.

#### 6 – Maison du tourisme

Les conseillers sont informés de la démission de Norbert Combet de la présidence de la Maison du tourisme (8 mars 2013). Par ailleurs, le comité de direction de l'office de tourisme, dans une réunion préparatoire du budget 2013, a estimé à 165 000 euros la subvention qu'il attend de la CCVG. Considérant les dossiers non traités par l'office de tourisme (comme le règlement du déficit de l'activité 2012 du centre équestre, estimé à 5 000 euros, que la CCVG a dû régler pour éviter que l'association Cheval notre passion soit en cessation de paiement), le conseil communautaire fixe provisoirement à 150 000 euros la subvention 2013 de l'OT.

#### 7 – Divers

Le conseil communautaire :

- repousse sa décision quant à l'adhésion de la CCVG à Maurienne tourisme, le nombre de lits pris en compte sur les 3 communes, pour fixer la cotisation, étant inexpliqué ;
- est informé de la suppression de la seconde classe des Villards, et que la CCVG devra se déterminer quant à l'organisation de la classe qui restera ;
- décide de remplacer Norbert Combet, qui a démissionné du comité syndical de l'AFP, où il était le représentant de la CCVG (8 mars 2013), par Pierre-Yves Bonnivard (titulaire) et Serge Tardy (suppléant).

En fin de réunion, Julien Donda, président du Club des sports des Villards fait un historique du club depuis 10 ans, et indique que la subvention habituellement versée par la CCVG (entre 10 et 11 000 euros) ne suffit plus. A titre de comparaison, les autres clubs de Maurienne reçoivent davantage. Une augmentation (pour atteindre une dotation comprise entre 25 et 30 000 euros) serait nécessaire pour conserver l'entraîneur actuel qui, sinon, très sollicité, quitterait le club.

**Laurent MARTIN-COCHER**  
Chauffage - Sanitaire - Climatisation  
Solaire - Energies renouvelables  
Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

**Garage TARDY Serge**  
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES  
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE  
St-ALBAN-DES-VILLARDS  
Tél. 04 79 59 12 16

## Rencontres, échanges et communications

Au mois de janvier, où il est d'usage de souhaiter le meilleur à son prochain, les cérémonies de vœux des élus locaux répondent à un rituel immuable : discours, applaudissements, galette. Lors de ces rencontres, il est de bon ton d'appeler au « bien vivre ensemble » et de formuler des souhaits ardents pour l'année à venir.

Le 26 janvier en fin de matinée, au Triandou, c'est Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, qui a présenté les siens à la population devant une cinquantaine de personnes en présence de Gilberte Girard, adjointe au maire, Irénée Darves-Blanc, Serge Tardy, Patricia Valcke, Daniel Quézel-Ambrunaz et Jacqueline Dupenloup, conseillers municipaux. Dans son discours, après les traditionnels vœux de santé pour chacun, le maire a présenté les employés communaux (Christophe Alessio, service technique, Fanny Jean, qui assure l'entretien du gîte communal, et Catherine Levasseur, service administratif) et rappelé l'implication d'André et Béatrice Gamel qui ont fait valoir leurs droits à la retraite et, depuis, quitté la commune (*lire ci-dessous*). Maurice Darves-Bornoz a également souligné, fait inhabituel, l'absence de la secrétaire de mairie titulaire (Nathalie Darves-Blanc) en congé maladie depuis la mi-septembre.

Gilberte Girard, adjointe au maire, a présenté ensuite les travaux réalisés au cours de l'année 2012. Enfin, Maurice Darves-Bornoz a repris la parole pour clore les allocutions et invité tous les participants à savourer le copieux et délicat buffet préparé par Marc Vuillermoz.

Le même jour, quelques heures plus tard, c'est Pierre-Yves Bonnivard, président de la CCVG, qui présentait les siens à la salle des fêtes de Saint-Colomban en présence de quelque 120 personnes, la plupart des Villards, quelques-unes de Sainte-Marie-de-Cuines et, au-delà, du canton de La Chambre. De nombreuses personnalités avaient été invitées (\*).

Après que la chorale La Villaraine ait ouvert la cérémonie, Pierre-Yves Bonnivard a pris la parole (d'une manière solennelle qui a quelque peu surpris) pour dresser un bilan des actions communautaires 2012 et aborder les dossiers en cours, notamment l'extension de la CCVG aux autres communes du canton. Au compte du bilan de la CCVG, il a rappelé l'amélioration des routes (au Bessay, mais aussi dans la zone de l'ancien Intermarché en « prévision de l'installation de nouveaux commerçants »), le nouveau plan de déneigement et l'achat de matériel, la création d'un corps de sapeurs pompiers, un soutien financier et moral à l'AFP, la reprise en main des locations de la résidence de La Perrière, etc. Sur les dossiers en cours, Pierre-Yves Bonnivard a évoqué la fumière – dont l'enquête publique préalable est terminée (*lire page 8*) –, la construction d'un centre équestre « d'envergure inter-communale » à Sainte-Marie-de-Cuines, etc.

Concernant l'affaire de la ZAC, il a rappelé qu'en septembre 2008 la CCVG avait abandonné le projet « trop coûteux » d'une zone d'activités entre les deux communes villarinches, et qu'estimant « la présence de défauts de passation de marché avec Babylone Avenue, la société de maîtrise d'œuvre (...) de ce projet », le conseil communautaire « n'avait pas voulu régler les indemnités réclamées

par Babylone Avenue ». Mais la CCVG a été condamnée par le tribunal administratif de Grenoble à les verser. Cependant, l'affaire n'ayant pas été jugée sur le fond, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué que la CCVG « n'a pas souhaité régler cette somme » et que ce sont « les services de l'Etat qui feront appliquer la décision » (\*\*).

Sur l'extension de la CCVG, Pierre-Yves Bonnivard a déclaré qu'il était « important de dépasser le cadre de la commune pour donner à la future communauté de communes des compétences qui répondent aux attentes de tous les habitants de ce territoire » et qu'il fallait engager rapidement les premières discussions « dans un climat serein » (*lire page 19*).

De son côté, Jean-Louis Portaz, conseiller général du canton, maire de La Chapelle, a souligné la qualité de l'espace naturel villarin qu'il est indispensable de préserver. « Développer nos atouts sans perdre notre âme, cela peut s'inscrire dans des initiatives de massif, pourquoi pas dans la conception d'un parc régional de Belledonne. » Il a ensuite donné un bref point de vue sur l'intercommunalité, en se disant partisan de vraies coopérations, comme celles qui existent déjà dans le canton de La Chambre. Cela doit passer par le respect de chaque partenaire : attention à « l'intégration à marche forcée dans une structure existante ».

Christian Rochette, conseiller régional, a souligné le caractère contraignant des parcs régionaux, puis indiqué que la parité n'était pas possible dans une intercommunalité et regretté la présence des loups et les fermetures d'usine.

Pierre-Yves Bonnivard a conclu ces interventions en déclarant, en substance, qu'une communauté de 14 communes, forte, serait de nature à défendre le collège ou les industries du canton. Puis après une nouvelle interprétation de la chorale, il a remercié tous les intervenants et le public, invitant chacun à un apéritif dinatoire préparé par le boulanger de Saint-Colomban.

(\*) Étaient présents : Claude André, maire de Saint-Martin-sur-La-Chambre et président du Sivom de La Chambre, Simon Pouchoulin, maire de Saint-Avre, Mme Bozon, Mme Darves-Bornoz et Philippe Girard, respectivement maires de Saint-Colomban, de Saint-Alban et de Sainte-Marie-de-Cuines, Serge Bonetti, adjoint au maire des Chavannes, Serge Tardy, conseiller municipal de Saint-Alban, Gérard Bordon et Claude Bérard, conseillers municipaux de Sainte-Marie-de-Cuines, et conseillers communautaires, Anne-Karine Favre-Bonté et Stéphan Pezzani, adjointe et conseillers municipaux de Saint-Colomban, Gilberte Girard, Jacqueline Dupenloup, Patricia Valcke, et Daniel Quézel-Ambrunaz, conseillers municipaux de Saint-Alban, les présidents des associations Patrimoine et culture, Cheval notre passion, le Club des sports des Villards, les Amis des Villards, AFP, Declic, etc., Simon Cartier Lange et Johnny Unger du corps des pompiers des Villards, et deux gendarmes d'Aiguebelle. Étaient absents, excusés : Hervé Gaymard, président du conseil général de Savoie, Pierre-Marie Charvoz, vice-président du conseil général, maire de Saint-Jean-de-Maurienne, Roenn Hars, vice-présidente du conseil général, Béatrice Santais, députée de Savoie, Guy Fitzer, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Guy Cerutti, maire des Chavannes, Marc Picton, maire de Jarrier, Robert Truchet, maire de Saint-Pancrace, etc. (\*\* Depuis, la CCVG a été condamnée sur le fond, mais elle a fait appel de cette décision (*lire page 17*).

## RÉUNION PUBLIQUE

### De nouvelles charges pour les communes ?

Le samedi 26 janvier à 16 h 30, 18 personnes, dont Maurice Bozon et Maurice Darves-Bornoz, les maires des deux communes des Villards, se sont retrouvées en mairie de Saint-Alban pour une réunion d'information menée par Jean-Louis Portaz, conseiller général du canton de La Chambre, et Jacqueline Dupenloup, sa suppléante.

Le sujet en était le budget départemental 2012 et les perspectives du budget 2013, à ce moment-là en préparation, la séance plénière ayant lieu les 4 et 5 février. Sept réunions de ce type ont eu lieu dans le canton de La Chambre en janvier.

Pour les deux élus, les perspectives pour les années à venir sont sombres : « On sait que les dépenses sociales, liées au vieillissement de la population, à une prise en compte plus large des handicaps, mais aussi au chômage et à l'appauvrissement de couches importantes de la population, augmentent de façon rapide et importante. » Allocation pour les personnes âgées, prestation handicap, revenu de solidarité active, aide ménagère, services enfance-famille... ont représenté 42 % des dépenses de fonctionnement du budget 2012, la voirie représentant pour sa part, la même année, 25 % de l'investissement. Il faut s'attendre en revanche, à une diminution des recettes départementales liées aux ventes immobilières, et au blocage (en 2013), puis à la diminution, des dotations de l'Etat. Le budget départemental s'appauvrit (moins 11,5 millions au budget primitif 2013, par rapport à 2012, soit une baisse de 2,5 %).

Ceci ne sera pas sans conséquence sur les citoyens... villarins aussi. C'est ainsi qu'il faudra probablement s'attendre à voir augmenter le prix des repas au collège de Cuines, à voir les communes contraintes à augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement (pour s'aligner progressivement sur 1,45 € et 1,35 € par m<sup>3</sup>) pour être aidées dans leurs investissements. Les conditions d'accès à certaines subventions se durcissent ou se figent... (fes-

tivals, sentiers de randonnée, eau, subventions pour les économies d'énergies). Des aides aux communes disparaîtront (enterrer des réseaux secs) et des économies sont prévues sur le budget d'entretien et d'aménagement des voiries : « Il n'est pas impossible, par exemple, que le déclenchement de la corniche nécessaire à l'ouverture du col du Glandon ne soit un jour portée à la charge communale... » On voit apparaître aussi la perspective de faire payer partiellement les transports scolaires par les familles dès 2014 (120 euros pour 1 enfant, 200 euros pour 2 et 240 euros pour 3) ou de « mutualiser les moyens » : il semble qu'une réflexion soit engagée par exemple sur la possibilité de supprimer la confection directe des repas par la cuisine du collège à Cuines.

Antay donné ces éléments, Jean Louis Portaz, après avoir rapidement donné les raisons de son opposition à voir le département restreindre son rôle social ou son aide aux communes, a suggéré quelques pistes, qu'il soutient au sein du conseil général : « Le recours à la même prévision d'emprunt qu'en 2011 (+ 6 millions d'euros), et une augmentation (modique) de la taxe sur les propriétés bâties (seul impôt sur lequel le département a encore la possibilité d'intervenir) : + 2,4 millions d'euros. Si la part d'imposition départementale sur le foncier bâti augmente de 3 %, pour une personne ayant une base d'imposition de 587 euros, l'augmentation d'impôt serait de 2 euros. »

Dans l'attente d'une économie plus juste et plus saine où les dividendes des uns ne feraien plus le malheur des autres... cela peut être pour 2013 et 2014, des solutions préférables à une restriction des aides aux communes et à leurs habitants. C'est du moins le point de vue du conseiller général du canton de La Chambre, à qui on doit reconnaître, à tout le moins, le mérite de s'expliquer régulièrement face aux électeurs au long de son mandat.

## ■ BRÈVES

► **CANTONS.** Le conseil général de la Savoie compte aujourd'hui 37 cantons et autant de conseillers généraux. La réforme, votée en première lecture le 26 février dernier par l'Assemblée nationale, prévoit de le doter de 19 cantons (deux fois moins !) et 38 conseillers départementaux (1 de plus). Dans la même séance, la réforme des modes de scrutin aux élections cantonales (désormais appelées élections départementales) et aux élections municipales a également été adoptée. Pour les départements, et pour les élections de 2015, destinées à remplacer les actuels conseils généraux, dans chaque canton sera élu un binôme homme-femme, appelé « ticket paritaire », afin d'imposer la parité dans les nouvelles assemblées. Ces conseillers seront toujours élus au scrutin majoritaire et les deux conseillers élus seront donc chaque fois de la même couleur politique. Reste à connaître le découpage de ces nouveaux cantons qui sera effectué par le ministère de l'intérieur, et rendu public à l'automne. Que deviendra alors le canton de La Chambre ? Selon des élus mauriennais, il semblerait que l'objectif soit de constituer des cantons de 20 000 habitants. Dans ces conditions, la Maurienne en comporterait 2 : le premier regrouperait celui d'Aiguebelle, de La Chambre et la moitié de celui de Saint-Jean-de-Maurienne ; l'autre moitié de celui de Saint-Jean, et ceux de Saint-Michel-de-Maurienne, Modane et Lanslebourg-Mont-Cenis formeraient le second. Un autre découpage (qui ne respecterait pas le seuil des 20 000 habitants) lui en donnerait 3 regroupant 2 par 2 les 6 cantons actuels. Dans ce cas, Aiguebelle et La Chambre fusionneraient.

► **DISTINCTIONS.** Arrivés en 1978 à Saint-Alban, sur l'incitation de Maurice Chabrier (ancien maire de Saint-Alban de 1977 à 1995), Béatrice et André Gamel ont marqué par leur présence et leur dévouement la commune de Saint-Alban. Pour les remercier, Maurice Darves-Bornoz, leur a remis, le 4 janvier, la médaille d'honneur de la commune en leur souhaitant une bonne et longue retraite aux Saintes-Maries-de-la-Mer où ils se sont retirés.

**LA RÉCRÉ A PIZ'**  
Tél. 06 63 84 21 14

A Cuines : le jeudi  
A St-Avre : le samedi

Commandes sur simple appel



**SAVOIE ENCHÈRES**  
Maître Jacques LAFOURY  
Commissaire Priseur Habilé  
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations  
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -  
Tableaux - Art Alpin  
Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

## INTERCOMMUNALITÉ CANTONALE

## Eric Jalon, préfet de Savoie :

### « Ce projet (...) entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 »

Le 10 décembre dernier, consultée par le préfet de la Savoie, la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est prononcée pour l'extension du périmètre de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) aux communes du canton de La Chambre, mais sans Epierre (comme prévu initialement) dont le conseil municipal a finalement demandé son rattachement à la future communauté de communes du canton d'Aiguebelle (Portes de Maurienne).

Depuis chaque commune se prépare à l'inéluctable... et les maires interviennent dans la presse ou saisissent l'occasion des vœux pour avancer leur point de vue.

Ainsi, Christian Rochette, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, qui a souhaité, dans *Le Dauphiné libéré* du 10 janvier 2013, qu'une réunion soit organisée afin de « *reprendre les choses là où elles avaient été laissées, regarder dans leur globalité les différents associations et syndicats existants, afin d'intégrer des compétences dans la communauté de communes comme la vie économique et l'aménagement du territoire* ».

Le 26 janvier, c'est Pierre-Yves Bonnivard, président de la CCGV, qui s'est exprimé à l'occasion d'une cérémonie des vœux qui n'avait plus été organisée par la CCGV depuis 2005... : « (...) La communauté de communes actuelle ne regroupe que 3 communes, soit un peu plus de 1 000 habitants, alors qu'elle s'apprête à exercer des compétences sur 14 communes, soit un peu plus de 7 000 habitants. Dans le courant de cette année, elle va donc s'ouvrir à 11 autres. Il n'est pas question, dans l'état actuel des choses, de les intégrer purement et simplement à la CCGV, mais de les accueillir, de leur tendre la main pour bâtrir un projet solide émanant de 14 communes soudées et responsables solidai-rement de leur avenir. Les représentants de chaque commune ont la lourde responsabilité de s'unir dans l'intérêt de la population de ce territoire en dehors de tout clivage. » Voir...

Et de préciser (dans un discours qui ressemblait à celui d'un candidat à la présidence de la future communauté de communes élargie...) les quatre points qui, selon lui, doivent être abordés pour réussir cette intégration : les compétences, la fiscalité, la représentativité des communes au sein du futur conseil communautaire, le nom de cette future communauté de communes.

Extraits : « *Les premières discussions à ouvrir pour fédérer dans un climat serein l'ensemble de nos forces concernent les compétences qu'exercera cette nouvelle structure territoriale, à savoir les compétences obligatoires que sont l'aménagement de l'espace et le développement économique. Dans ce domaine, chacun de son côté, essaie de proposer des solutions, mais beaucoup reste à faire en commun, la complémentarité de nos communes étant un atout majeur pour permettre à ceux qui aiment leur territoire de pouvoir y rester, y vivre et y travailler dans les meilleures conditions possibles. Je serais le premier défenseur de cette position unitaire et je défendrais les autres compétences qui sont celles que voudront bien lui accorder, en plus, les*

*responsables élus dans leur commune parmi les compétences optionnelles, par exemple la politique du logement et du cadre de vie ou la protection et la mise en valeur de l'environnement, voire d'autres exercées actuellement par le Sivom, syndicat à vocation multiple du canton de La Chambre, et les 4 SIVU, syndicats intercommunaux à vocation unique : Siemucc pour l'école de musique, la halte-garderie, l'EHPAD pour la maison de retraite, et le syndicat intercommunal pour le collège.»*

Le choix d'un système à fiscalité professionnelle unique étant « *quasiment arrêté* », Pierre-Yves Bonnivard a proposé que la représentativité des communes au sein du nouveau conseil communautaire s'inspire « *de la composition actuelle de la CCGV, dans laquelle chaque commune, quelle que soit sa taille, dispose de 3 délégués.* » Quant à la nouvelle dénomination de cette communauté de communes, elle devra « *faire l'objet de toutes les attentions afin que chacun s'y reconnaîsse des bords de l'Arc aux sommets de nos montagnes.* »

Pour engager ces discussions, Pierre-Yves Bonnivard a organisé une réunion le 8 février dernier dans un restaurant de La Chambre. Cette rencontre a permis que des questions soient posées sur les finances de la CCGV et le financement de ses projets : centre équestre, fumière collective, etc. ; sur la fiscalité, les compétences (qui les décidera ? que deviendra le corps de pompiers ? etc.), le lieu du siège, et le nom de la future communauté de communes ; etc.

Mais la moitié des maires du canton étaient absents dont la plupart (5 sur 7) des signataires (1) d'une lettre adressée au préfet le 12 février 2013. Ces pétitionnaires ne sont pas hostiles au projet préfectoral (ils en acceptent le périmètre et la fiscalité) mais ils en contestent le calendrier (« *Pourquoi aller aussi vite ?* ») et la procédure, affirmant leur « (...) très ferme opposition à l'injonction qui est faite aux 11 communes (...) de rejoindre « *de facto* » la CCGV ».

S'interrogeant (« *Nous ne parvenons pas à comprendre quelle logique peut prévaloir pour imposer une telle « intégration », sinon une bien légère raison de confort administratif !* »), les signataires demandent au préfet d'accepter « *l'idée que, d'une part, cela mérite le temps de la réflexion, et que, d'autre part, la clairvoyance de l'Etat consisterait à ne point créer de situations de blocage là où elles pourraient être aisément évitées.* » Enfin, sur la représentativité des communes au sein du conseil communautaire, les élus proposent que « (...) chaque commune se [voit] attribuer un nombre identique de représentants (2 ?) ».

Et de conclure en demandant au préfet « *de renoncer définitivement à l'intégration des 11 communes (...) à la CCGV, de considérer (...) que nous sommes disposés à travailler ensemble sur la mise en place, à l'échelle de nos 11 communes, d'une structure intercommunale dotée des compétences choisies librement dans le respect du cadre défini par la loi de décembre 2010, [et] que vous sollicitez les services compétents de l'Etat pour nous aider à créer les conditions d'une fusion à court terme avec la CCGV devant aboutir à la créa-*

*tion d'une intercommunalité recouvrant ainsi toutes les communes du canton.»*

La réponse du préfet est tombée le 12 mars 2013. Sans appel.

« *Le 22 décembre 2011, j'ai arrêté le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Savoie. Ce SDCI prévoyait notamment l'extension du périmètre de la CCGV aux communes isolées du canton de La Chambre et à la commune isolée d'Epierre. L'arrêté portant projet de périmètre a été pris le 23 juillet 2012. Parmi les 15 communes concernées, 10 ont émis un avis défavorable au projet. La séance de travail du 16 novembre 2012 de la CDCI a permis d'identifier une difficulté liée à l'inclusion de la commune d'Epierre dans le projet de périmètre. Par la suite, lors de la séance du 10 décembre 2012, la CDCI a adopté à l'unanimité l'amendement d'un de ses membres, limitant l'extension de la CCGV aux seules communes isolées du canton de La Chambre.* »

Conclusion (en gras dans le texte...) : « *Ce projet (...) sera donc arrêté au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2013 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.* » L'hypothèse avancée par quelques maires du canton du maintien en l'état de la CCGV et de la création d'une communauté de communes regroupant les autres communes isolées du canton ne sera donc pas retenue par d'administration...

Enfin, dans sa réponse, le préfet ajoute, concernant la détermination du nombre et de la répartition des sièges : « *Si, avant la publication de mon arrêté (...), le nombre et la répartition des sièges au sein du nouvel EPCI n'ont pas été fixés, les conseils municipaux disposeront, à compter de la publication de l'arrêté, d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant. A défaut, celle-ci sera arrêtée par mes soins, selon les modalités prévues par la loi du 16 décembre 2010 modifiée (article L. 5211-6-1 du CGCT).* »

Ce qui signifie que sans accord entre les communes (2), les sièges à pourvoir (3) seront répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale...

Sur ce point cependant, certains maires ont évolué et seraient prêts à accepter une représentation égalitaire. D'autres comme Christian Rochette y resteraient opposés (4) : « *Nous devons nous mettre dans l'esprit de la loi qui fait état d'une représentativité en fonction de la population sauf si l'ensemble des communes choisissent un autre mode de représentation.* » Or « *les discussions n'ont pas permis à ce jour de déboucher sur une solution. Nombre de communes souhaitent une représentativité proportionnelle et pondérée, par exemple deux voix par commune puis une pondération en fonction du poids de la commune. Cependant, la représentativité est un fait mais la présence aux réunions en est une autre. Travaillois en bonne intelligence avec des gens qui soient présents au bureau.* »

Les communes du canton ont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre pour se mettre d'accord.

(1) Saint-Martin-sur-La Chambre, Saint-François-Longchamp, Montaimont, Notre-Dame-du-Cruet, La Chapelle, Saint-Étienne-de-Cuines et La Chambre. Cette lettre reprend l'essentiel de l'intervention de Jean-Louis Portaz, maire de La Chapelle et conseiller général du canton, devant les membres de la CDCI le 10 décembre dernier.

(2) Cette décision est prise à la majorité qualifiée obtenue en réunissant « *2/3 des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population totale* ».

(3) La future communauté de communes cantonale qui compterait près de 7 186 habitants (chiffre au 1<sup>er</sup> janvier 2013, source Insee) aura 22 délégués auxquels pourront s'ajouter quelques délégués supplémentaires « *si nécessaire* ».

(4) *Le Dauphiné libéré*, 10 janvier 2013.

## ■ BRÈVES

► **CONTESTATIONS.** Deux communes (Puyravault en Vendée et Couvrot dans la Marne) qui refusent leur intégration au sein de communautés de communes ont saisi (le 30 janvier et le 8 mars 2013) le Conseil constitutionnel d'une question relative à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 qui organise la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Ces saisines soulèvent la question juridique de la liberté des collectivités dans le cadre de ces SDCI. En effet, l'article 60 de la loi de 2010 permet au représentant de l'Etat dans le département de proposer la fusion de plusieurs EPCI afin de mettre en œuvre le SDCI. Or, à défaut d'accord des communes concernées, le préfet peut quand même opérer à la fusion des EPCI... Cette dérogation implicite au principe constitutionnel de libre administration ne pouvait pas échapper au Conseil d'Etat qui a transmis la question de la constitutionnalité de l'article 60 de la loi de 2010 au juge constitutionnel. Ce dernier a donc trois mois pour décider de remettre ou non en cause l'élément majeur de la réforme de la carte communale du gouvernement précédent. – (B. Menguy, lagazette.fr du 13 mars 2013.)

► **CONTESTATIONS (BIS).** Depuis l'automne dernier, à l'initiative de Gérard Schiavardi, maire de Mailhac (Aude), secrétaire national du Parti ouvrier indépendant (POI), et candidat à l'élection présidentielle de 2007, une pétition intitulée : « *Lettre ouverte à M. Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur* » recueille la signature d'élus qui refusent : « *l'intercommunalité forcée consistant à regrouper arbitrairement nos communes ou nos communautés de communes en détruisant la libre coopération intercommunale que nous avons établie, en particulier à travers nos syndicats intercommunaux. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nous tenons à vous faire savoir que les élus, partisans de la liberté des communes et de la République une et indivisible et laïque, ne sauraient accepter aujourd'hui ce qu'ils ont refusé hier. Ils sont en droit de réagir et de refuser le mépris et l'injustice.* » Et de demander : « *Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nous vous demandons de recevoir une délégation des élus de toutes tendances politiques, signataires de cette lettre ouverte.* » Sur la liste des premiers signataires, on relève le nom de Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban.

## NAISSANCES

- Le 22 septembre 2012 à Albertville, d'Aron, fils d'Alexandra **Wesolowski** et Christophe **Favre-Teylaz**, et petit-fils de Jacques et Simone **Favre-Teylaz** (Le Châtelec).
- Le 15 octobre 2012 à Cergy-Pontoise, de **Mathilde**, fille de Florence et Thierry **Perrard**, petite-fille de Martine et Bernard **Mugnier**, et arrière-petite-fille de Louis (†) et Fernande (†) **Mugnier** (Les Moulins).
- Le 23 octobre 2012 à Saint-Jean-de-Maurienne, d'**Enora**, fille de Pauline **Gomes Leal** et de Sylvain **Martin-Cocher**, petite-fille de Jean-Lou et Catherine **Martin-Cocher**, et arrière-petite-fille de Léa et Pépin (†) **Martin-Cocher** (Le Martinan).
- Le 29 novembre 2012 à Ecully, de **Mayeul**, fils d'Aurélie et Yannick **Barbarat**, petit-fils de Bernadette et Paul **Paret**, et arrière-petit-fils de Gabrielle et Antoine (†) **Paret** (Le Martinan).
- Le 9 décembre 2012 à Grasse, de **Théo**, fils de Stéphanie et Marc **Frasson-Botton**, petit-fils de Christian **Frasson-Botton** (Lachenal) et Tamara **Barrera**, et de Marie-Thérèse et Éric **Ledain** (Le Martinan), et arrière-petit-fils de Camille (†) et Henriette **Frasson-Botton** (Lachenal), et d'Emmanuel (†) et Clémence (†) **Favre-Alliance** (Le Martinan).
- Le 6 janvier 2013 à Grenoble, d'**Ethan**, fils de Laurine **Creuzet** et Franck **Magro**, petit-fils de Nicole et Claude **Creuzet**, et arrière-petit-fils d'André et Pierre **Charles** (Lachenal).
- Le 30 janvier 2013 à Grenoble, de **Milo**, fils d'Elsa **Verbiguie** et Bertrand **Castejon**, petit-fils de Raymond **Castejon** et Claude née **Bozon**, et arrière-petit-fils de Léa **Bozon** (†) née

**Martin-Cocher** (Valmaure) et Camille **Bozon** (†) (Les Roches).

## MARIAGE

- Le 9 mars à Chambéry, de Cyril **Routin** et Joanne **Fleur**. Cyril **Routin** est le fils de Suzanne **Darves-Bornoz** (Le Mollard) et Roger **Routin** (†).

## DÉCÈS

- De M. Jean **Fages**, le 5 décembre 2012 à Mirepoix (Ariège) (79 ans). M. **Fages** était l'époux de Christiane **Fages** née **Jamen** (Le Premier-Villard).
- De Mme Suzanne **Lyard** née **Cotteraz-Carrat**, le 13 décembre 2012 à Annecy (86 ans). Mme **Lyard** était la mère de Jean-François **Lyard** et la belle-mère d'Arlette **Lyard** née **Darves-Blanc** (l'Eglise).
- De Mme Yvette **Pillet** née **Caroff**, le 21 décembre 2012 à Chambéry (86 ans). Mme **Pillet** était la fille de Jean-Pierre (†) **Caroff** (Le Bessay) et Marie (†) née **Favre-Nicolin** (Les Roches).
- De M. Denis **Martin-Cocher** (Nantchenu), le 28 décembre 2012 à Saint-Nazaire-les-Eymes (Isère) (46 ans).
- De Mme Paule **Frasse-Sombet** née **Robin**, le 28 décembre 2012 à Dieulefit (Drôme) (96 ans). Mme Paule **Frasse-Sombet** était l'épouse de Pierre **Frasse-Sombet** (†, Le Bessay) neveu de Louis **Frasse-Sombet** (ancien maire de Saint-Alban).
- De M. Guy **Charvet**, le 1<sup>er</sup> février 2013 à Bonson (Loire) (81 ans). M. Guy **Charvet** était l'époux d'Etienne **Martin-Fardon** (Lachenal).
- De Mme Françoise **Combet** née **Bronner** (Le Châtelec), le 2 février 2013 à Grenoble (71 ans).

## BRÈVES

► **ADMR.** Le conseil syndical du Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) du canton de La Chambre a approuvé (29 janvier 2013) la convention tripartite (ADMR du canton de La Chambre, EHPAD Bel'Fontaine de La Chambre, et Sivom) définissant les modalités de financement du portage de repas qui engage le Sivom à soutenir financièrement ce service par l'attribution d'une subvention de 0,65 € par repas servi pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 janvier 2015. Cette convention sera renouvelée par tacite reconduction tous les 3 ans.

► **CHAMBRE FUNÉRAIRE.** Le contrat d'affermage du service public d'exploitation et de gestion de la chambre funéraire intercommunale de Saint-Etienne-de-Cuines arrivant à échéance le 14 février 2013, conformément à la législation en vigueur (loi Sapin simplifiée), un avis d'appel public à concurrence a été publié dans la presse par le Sivom de La Chambre. A la suite de quoi trois entreprises ont présenté leur candidature à la date limite fixée au 23 janvier 2013 : la SARL Pompes Funèbres Savoyardes (Chambéry), l'EURL Pompes Funèbres A/C Mauriennaises (Saint-Jean-de-Maurienne), et la SARL Ets Philippe Cartier-Lange (Saint-Etienne-de-Cuines). Mais la SARL Pompes Funèbres Savoyardes (le 18 janvier 2013) et l'EURL Pompes Funèbres A/C Mauriennaises (le 22 janvier 2013) ayant annoncé qu'elles renonçaient à concourir, le conseil syndical du Sivom a retenu (29 janvier 2013) la candidature de la seule entreprise restante, la SARL Ets Philippe Cartier-Lange, en « *ordonnant* » toutefois que l'article 3 du règlement intérieur soit ainsi complété : « *Le déléguataire ne pourra pas s'opposer à la reprise d'un corps par* »

*un autre opérateur funéraire si la famille ou les Autorités le demandent.* » Cette phrase était incluse dans le dossier de consultation envoyé aux candidats par le Sivom, mais supprimée dans l'offre remise par la SARL Ets Philippe Cartier-Lange.

► **PATRIMOINE ET CULTURE.** L'association Les Villards, patrimoine et culture tiendra son assemblée générale le samedi 20 avril 2013 à 18 heures à la salle des associations au Martinan. L'ordre du jour prévoit de débattre du bilan moral et financier 2012, de la mise en place des projets 2013, et du renouvellement d'une partie du conseil d'administration (membres concernés : Odette Emieux, Martine Ferroud, Nicole Martin-Cocher, Mauricette Mugnier, et Ginette Paret). Pour participer aux décisions, il faudra être à jour de sa cotisation.

► **VIE PAROISSIALE.** Au cours du deuxième trimestre 2013, des messes seront célébrées les dimanches 21 avril, 26 mai et 23 juin à 10 h 30 à Saint-Colomban. Il n'y aura pas de messe à Saint-Alban durant cette période, autres que celles qui sont célébrées pour des baptêmes, mariages, etc. La messe de l'Ascension aura lieu le 9 mai à 10 heures à Saint-Etienne-de-Cuines, et celle de Pentecôte, le 19 mai à La Chambre, en même temps que la Fête de la foi. La messe du dimanche 7 avril (dans le cadre du « dimanche autrement », qui se tient de 11 h 30 à 16 h 30), aura lieu à 16 heures à La Chambre. Il n'y aura donc pas de messe le 6 avril au soir. Le samedi 13 avril, à 18 h 30 à La Chambre, aura lieu la messe des familles. Enfin, la messe paroissiale du dimanche 5 mai aura lieu à Notre-Dame-de-Beaurevers

• De M. Thierry **Martin-Garin** (Lachenal), le 4 février 2013 à Chambéry (57 ans).

• De M. Pierre **Favre-Tissot** (Les Roches), le 15 février 2013 à Grenoble (80 ans). Ancien combattant d'AFN (au 10<sup>e</sup> BCP, du 10 septembre 1954 au 1<sup>er</sup> avril 1956) M. **Favre-Tissot** était titulaire de la croix du combattant.

• De Jean-Pierre **Favre-Taylaz** (Le Bessay), le 17 février 2013 à Cavaillon (67 ans).

• De Mme Béatrice **Labbé** née **Buisson-Rieux** (Lachenal), le 17 février 2013 à Grenoble (60 ans).

• De Mme Gisèle **Cartier-Lange** née **Emieux** (Lachenal), le 18 février 2013 à Saint-Jean-de-Maurienne (56 ans).

• De M. Marcel **Berruet** (Le Premier-Villard), le 23 février 2013 à Chambéry (80 ans).

• De Mme Mélanie **Vénéra** née **Sallier-Recordon** (Le Martinan), le 26 février 2013 à St-Jean-de-Maurienne (92 ans).

• De M. Marcel **Daudet** (Les Roches), le 19 mars 2013 à Avignon (84 ans). M. **Daudet** était l'époux de Ginette **Daudet** née **Favre-Taylaz** (Les Roches).

## PRÉCISIONS

• Dans la liste des enfants baptisés le 23 septembre 2012 à Saint-Alban (*Le Petit Villarin* numéro 162, décembre 2012), nous avons omis le nom de Gaby Mugnier, fille de Mauricette et Xavier Mugnier (La Pierre).

• Dans l'avis de décès de M. Leborgne (*Le Petit Villarin*, même numéro), il fallait préciser que M. Leborgne était le gendre d'Alexandre Frasse-Sombet (†), du Premier-Villard, un hameau où il séjournait depuis 58 ans. Il venait d'être arrière-grand-père d'un petit Ismaël né le 30 août 2012.

## LE PETIT VILLARIN

## PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0715 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

## SIÈGE :

Maison des associations  
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

## COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),  
Christophe Mayoux  
(Courriel : c.mayoux@laposte.net),  
Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz  
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

## ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz  
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille  
(09-51-40-38-39)

## COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz  
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio  
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr  
CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M  
Montpellier

## MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)  
JF impression, Montpellier  
(04-67-27-34-11)

## ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

## SOMMAIRE

NUMÉRO 163  
MARS 2013

## PAGE 2 :

• La saison hivernale.

## PAGE 3 :

• Immobilier : les lits « froids ».

## PAGE 4 :

• La saison du club des sports.

## PAGE 5 :

• La vie des associations. • Brèves.

## PAGE 6 :

• L'« Écho des montagnes ».

• Patois : veillée sur les alpages.

## PAGE 7 :

• Rencontre avec Catherine Davoine.

• Point de vue : La fin du bénévolat ?

## PAGE 8 :

• L'AFP dans l'impasse. • Fumièvre.

• Ecole : suppression d'une classe.

## PAGE 9 :

• Incendie au Châtelec. • Brèves.

## PAGES 10 ET 11 :

• Le climat villarin.

## PAGES 12 ET 13 :

• L'action glaciaire aux Villards.

## PAGE 14 :

• L'érosion des eaux courantes.

## PAGES 15 À 17 :

• Comptes rendus  
des réunions des conseils.

## PAGE 18 :

• Les cérémonies de vœux.

• Réunion publique de J.-L. Portaz.

## PAGE 19 :

• Intercommunalité cantonale :  
les réponses du préfet.

## PAGE 20 :

• Carnet. • Brèves.

Pour publication  
dans *Le Petit Villarin*  
les textes, les documents,  
les avis de naissances, de mariages,  
et de décès peuvent être transmis :  
• par voie postale :  
**Le Petit Villarin**  
21, rue Albert-Dubout  
34130 – Mauguio  
Tél. : 04-67-29-45-43  
• par courriel :  
**lepetitvillarin@wanadoo.fr**  
Dans tous les cas, nom, adresse et  
numéro de téléphone des auteurs  
doivent accompagner ces envois.